



# Annexes

du procès-verbal du conseil d'administration du  
10 décembre 2009

# **BUDGET AGRÉGÉ**

Budget agrégé

Dépenses par nature											
Personnel		101	102	103	105	106	107	108	110	111	112
631	Impôts Taxes sur Rémunérations	5 450,00	7 530,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts Taxes sur Rémunérations	540 597,00	352 020,00	3 328,00	43 140,00	306 156,00	207 091,00	73 381,00	58 805,00	171 235,00	33 984,00
641	Rémunérations Personnel	23 223 136,00	14 320 686,00	165 103,00	1 965 747,00	13 330 941,00	8 996 848,00	3 191 360,00	2 468 035,00	7 439 177,00	1 476 879,00
642	Cours complémentaires	3 172 575,00	1 516 060,00	14 000,00	0,00	2 000,00	600,00	400,00	900,00	600,00	1 170,00
644	Rémunérations Pers Convention	28 730,00	5 060,00	0,00	0,00	116 600,00	0,00	33 825,00	13 750,00	1 650,00	8 250,00
645	Charges sociales	521 393,00	275 711,00	15 000,00	35 900,00	332 000,00	87 150,00	65 150,00	122 350,00	83 970,00	260 440,00
647	Autres charges sociales	800,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total Personnel	27 492 681,00	16 478 567,00	198 431,00	2 047 287,00	14 087 697,00	9 291 689,00	3 364 116,00	2 661 840,00	7 696 632,00	1 782 723,00
Fonctionnement											
606	Achats non stockés	585 782,00	368 149,00	15 655,00	49 982,00	511 100,00	118 900,00	108 000,00	169 500,00	124 700,00	359 000,00
	S/T 60	585 782,00	368 149,00	15 655,00	49 982,00	511 100,00	118 900,00	108 000,00	169 500,00	124 700,00	359 000,00
613	Locations	184 770,00	106 900,00	0,00	6 250,00	2 585,00	600,00	500,00	900,00	600,00	1 450,00
614	Charges locatives	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Travaux d'entretien et réparation	50 822,00	32 300,00	4 000,00	47 000,00	172 690,00	30 900,00	43 000,00	48 000,00	29 000,00	99 000,00
616	Primes assurance	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherche	0,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00	300,00	4 700,00	1 200,00	2 200,00	2 500,00
618	Documentation	106 022,00	54 628,00	3 000,00	1 175 500,00	87 100,00	22 100,00	17 300,00	30 300,00	20 800,00	50 500,00
	S/T 61	341 614,00	196 828,00	7 000,00	1 228 750,00	270 875,00	53 900,00	65 500,00	80 400,00	52 600,00	153 450,00
621	Personnels extérieurs	16 600,00	25 800,00	0,00	0,00	37 000,00	300,00	7 000,00	2 458,00	4 450,00	3 000,00
622	Honoraires Rémun. Intermédiaires	104 806,00	2 000,00	1 600,00	0,00	72 450,00	12 200,00	11 900,00	18 050,00	14 200,00	31 500,00
623	Publicité Publications	35 500,00	88 200,00	1 500,00	10 000,00	43 000,00	10 100,00	8 300,00	14 158,00	10 210,00	30 300,00
624	Transport de biens et personnes	47 600,00	26 700,00	0,00	20 000,00	30 200,00	6 100,00	5 500,00	8 263,00	6 600,00	15 400,00
625	Déplacements Missions Récept.	612 551,00	355 247,00	61 570,00	20 000,00	307 900,00	75 100,00	64 800,00	109 525,00	75 100,00	240 700,00
626	Frais postaux Télécommunic.	64 090,00	56 410,00	0,00	15 500,00	20 200,00	4 100,00	3 500,00	5 270,00	6 600,00	10 400,00
628	Divers	218 163,00	150 735,00	3 500,00	75 500,00	108 000,00	26 100,00	21 000,00	35 525,00	25 100,00	70 700,00
	S/T 62	1 099 310,00	705 092,00	68 170,00	141 000,00	618 750,00	134 000,00	122 000,00	193 250,00	142 260,00	402 000,00
635	Impôts Taxes (Adm Impôts)	3 553,00	0,00	0,00	0,00	19 477,00	895,00	7 957,00	5 140,00	3 015,00	2 681,00
637	Autres impôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	S/T 63F	3 553,00	0,00	0,00	0,00	19 477,00	895,00	7 957,00	5 140,00	3 015,00	2 681,00
651	Redevances Brevets Licences	69 865,00	34 340,00	400,00	15 000,00	35 300,00	3 200,00	2 000,00	4 400,00	3 000,00	7 995,00
657	Charges spécifiques	6 900,00	104 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses	66 715,00	11 450,00	3 800,00	6 000,00	323 950,00	37 535,00	48 505,00	56 975,00	68 865,00	105 515,00
	Autres charges de gestion courante S/T 65	143 480,00	149 790,00	4 200,00	21 000,00	359 250,00	40 735,00	50 505,00	61 375,00	71 865,00	113 510,00
	Charges financières S/T 66	650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Charges exceptionnelles S/T 67	5 000,00	500,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Amortissements et provisions S/T 68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL Fonctionnement	2 179 389,00	1 420 358,00	95 025,00	1 443 732,00	1 779 452,00	348 430,00	353 962,00	509 665,00	394 440,00	1 030 641,00
Total dépenses par destination		29 672 070,00	17 898 926,00	293 456,00	3 491 019,00	15 867 149,00	9 640 119,00	3 718 078,00	3 171 505,00	8 091 072,00	2 813 364,00

Dépenses par nature									Total des Dépenses par nature
Personnel		113	114	115	201	202	203	DZ	
631	Impôts Taxes sur Rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 480,00
633	Impôts Taxes sur Rémunérations	1 349,00	38 782,00	213 432,00	1 157,00	637,00	23 365,00	680,00	2 087 139,00
641	Rémunérations Personnel	58 627,00	1 684 898,00	8 780 857,00	50 279,00	25 436,00	966 950,00	29 700,00	88 177 659,00
642	Cours complémentaires	28 000,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	130 800,00	0,00	4 902 105,00
644	Rémunérations PERS Convention	0,00	0,00	131 955,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	389 820,00
645	Charges sociales	0,00	200 000,00	354 645,00	0,00	0,00	253 000,00	12 000,00	2 618 709,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00
	<b>Total Personnel</b>	<b>87 976,00</b>	<b>1 923 680,00</b>	<b>9 515 889,00</b>	<b>51 436,00</b>	<b>26 073,00</b>	<b>1 424 115,00</b>	<b>42 380,00</b>	<b>98 173 212,00</b>
Fonctionnement									
606	Achats non stockés	80 700,00	1 670 155,00	722 802,00	25 000,00	20 000,00	104 492,00	16 000,00	5 049 917,00
	S/T 60	80 700,00	1 670 155,00	722 802,00	25 000,00	20 000,00	104 492,00	16 000,00	5 049 917,00
613	Locations	0,00	101 100,00	258 140,00	0,00	0,00	17 500,00	100,00	681 395,00
614	Charges locatives	0,00	730 000,00	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	850 000,00
615	Travaux d'entretien et réparation	0,00	150 310,00	222 444,00	0,00	0,00	44 500,00	4 300,00	978 266,00
616	Primes assurance	0,00	0,00	5 300,00	0,00	0,00	7 200,00	0,00	15 500,00
617	Etudes et recherche	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00	0,00	22 100,00
618	Documentation	3 900,00	2 000,00	70 700,00	14 000,00	0,00	35 500,00	9 360,00	1 702 710,00
	S/T 61	3 900,00	984 410,00	676 584,00	14 000,00	0,00	106 400,00	13 760,00	4 249 971,00
621	Personnels extérieurs	0,00	2 600,00	100 000,00	0,00	0,00	89 700,00	0,00	288 909,00
622	Honoraires Rémun. Intermédiaires	0,00	1 500,00	45 500,00	0,00	0,00	30 000,00	1 800,00	347 506,00
623	Publicité Publications	1 800,00	400,00	72 510,00	0,00	0,00	15 000,00	1 500,00	342 478,00
624	Transport de biens et personnes	0,00	500,00	17 000,00	0,00	0,00	14 023,00	1 000,00	198 886,00
625	Déplacements Missions Récept.	0,00	700,00	240 738,00	0,00	20 000,00	54 977,00	10 800,00	2 249 708,00
626	Frais postaux Télécommunic.	100,00	12 100,00	295 200,00	0,00	0,00	8 900,00	600,00	503 970,00
628	Divers	3 100,00	1 358 361,00	372 629,00	7 000,00	0,00	74 200,00	4 000,00	2 553 613,00
	S/T 62	5 900,00	1 376 161,00	1 144 577,00	7 000,00	20 000,00	286 800,00	19 700,00	6 485 070,00
635	Impôts Taxes (Adm Impots)	790,00	395,00	62 615,00	0,00	0,00	0,00	50,00	106 568,00
637	Autres impôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	S/T 63F	790,00	395,00	62 615,00	0,00	0,00	0,00	50,00	106 568,00
651	Redevances Brevets Licences	0,00	0,00	215 200,00	0,00	0,00	0,00	450,00	391 150,00
657	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	141 600,00	0,00	9 000,00	0,00	261 500,00
658	Charges diverses	7 430,00	17 430,00	11 000,00	0,00	0,00	4 715,00	33 700,00	803 585,00
	Autres charges de gestion courante S/T 65	7 430,00	17 430,00	226 200,00	141 600,00	0,00	13 715,00	34 150,00	1 456 235,00
	Charges financières S/T 66	0,00	0,00	1 002,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 652,00
	Charges exceptionnelles S/T 67	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 700,00
	<b>Amortissements et provisions S/T 68</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 900 000,00</b>	<b>6 900 000,00</b>
	<b>TOTAL Fonctionnement</b>	<b>97 820,00</b>	<b>4 048 551,00</b>	<b>2 833 980,00</b>	<b>187 600,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>511 407,00</b>	<b>6 983 660,00</b>	<b>24 258 113,00</b>
									<b>122 431 325,00</b>
<b>Total dépenses par destination</b>		<b>185 796,00</b>	<b>5 972 231,00</b>	<b>12 349 869,00</b>	<b>239 036,00</b>	<b>66 073,00</b>	<b>1 935 522,00</b>	<b>7 026 040,00</b>	<b>122 431 325,00</b>
<b>Excédant prévisionnel de fonctionnement</b>									<b>450 906,00</b>
<b>Calcul de la CAF</b>									<b>1 539 906,00</b>

Recettes par origine		TOTALS	
ETAT	Ministère de Tutelle	7411	100 645 911,00
	Autres ministères	7418	0,00
	<b>S/T</b>		<b>100 645 911,00</b>
Autres Collectivités Publiques	<i>Région</i>	7442	2 476 880,00
	<i>Département</i>	7443	1 197 816,00
	<i>Communes et Grpt communes</i>	7444	906 000,00
	<b>S/T</b>		<b>4 580 696,00</b>
	Collectivités locales		
	Union européenne	7446	652 500,00
	Organismes internationaux	7447	57 000,00
	CNASEA	7445	19 000,00
	ANR	7448	820 000,00
	Divers	7448	692 128,00
	<b>S/T</b>		<b>6 821 324,00</b>
Ressources propres	Droits d'inscription	7061	3 334 594,00
	Prestations de recherche	7062	1 430 000,00
	Formation continue	7065	1 272 212,00
	Colloques	7066	30 000,00
	Autres prestations	7067/7068	1 298 577,00
	Produits activités annexes	708	101 000,00
	Dons et legs	746	75 000,00
	Taxe d'apprentissage	7481	791 242,00
	Autres subv. d'exploitation	7488	801 371,00
	Prestations intellectuelles	751	70 000,00
	Produits divers de gestion courante	758	200 000,00
	Produits financiers	764	200 000,00
	Produits exceptionnels	77	0,00
	<b>S/T</b>		<b>9 603 996,00</b>
RZ	Neutralisation amortissements	776	3 500 000,00
	Quote-part subv investissement	777	2 311 000,00
	<b>S/T</b>		<b>5 811 000,00</b>
Répartition dotation Université			
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>122 882 231,00</b>
Résultat prévisionnel (perte)			-450 906,00

Emplois par nature		101	102	103	105	106	107	108	110	111	112
<b>Insuffisance d'autofinancement</b>											
167	Emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Immobilisations incorporelles	28 000,00	17 106,00	0,00	0,00	60 000,00	15 500,00	10 000,00	25 000,00	15 000,00	110 000,00
215	Instal tech- Mat et outillage	332 976,00	242 500,00	0,00	0,00	2 231 600,00	575 000,00	438 888,00	805 000,00	555 000,00	1 758 888,00
216	Collections	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres Immobilisations	411 200,00	295 000,00	0,00	110 000,00	183 700,00	40 000,00	32 962,00	55 000,00	40 000,00	125 962,00
	S/T Immo corporelles	744 176,00	597 500,00	0,00	110 000,00	2 415 300,00	615 000,00	471 850,00	860 000,00	595 000,00	1 884 850,00
231	Constructions en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
										0,00	0,00
<b>Total emplois par destination</b>		<b>772 176,00</b>	<b>614 606,00</b>	<b>0,00</b>	<b>110 000,00</b>	<b>2 475 300,00</b>	<b>630 500,00</b>	<b>481 850,00</b>	<b>885 000,00</b>	<b>610 000,00</b>	<b>1 994 850,00</b>

Emplois par nature		Année 2010						Totaux des Emplois par nature	
		113	114	115	201	202	203		DZ
<b>Insuffisance d'autofinancement</b>									
167	Emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
205	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	82 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	
215	Instal. tech- Mat et outillage	0,00	166 000,00	117 500,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00	
216	Collections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	
218	Autres immobilisations	0,00	160 000,00	342 000,00	0,00	0,00	24 000,00	5 500,00	
S/T Immo corporelles		0,00	326 000,00	459 500,00	0,00	0,00	24 000,00	75 500,00	
231	Constructions en cours	0,00	9 265 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
								18 807 282,00	
<b>Total emplois par destination</b>		<b>0,00</b>	<b>9 591 000,00</b>	<b>541 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>24 000,00</b>	<b>76 500,00</b>	<b>18 807 282,00</b>

Apport au fonds de roulement

Ressources par origine			TOTAUX
<b>Capacité d'autofinancement</b>			<b>1 539 906,00</b>
ETAT	Etat	1311	700 000,00
		<b>S/T</b>	<b>700 000,00</b>
Autres Collectivités Publiques	<i>Région</i>	1312	4 575 860,00
	<i>Département</i>	1313	2 310 758,00
	<i>Communes et Grpt communes</i>	1314	2 350 758,00
	Collectivités locales	<b>S/T</b>	<b>9 237 376,00</b>
	Union européenne	1316	7 130 000,00
	ANR	1315	0,00
	Divers	1315/1317	200 000,00
		<b>S/T</b>	<b>16 567 376,00</b>
Autres Ressources	Emprunts	16	0,00
	Autres prestations	17	0,00
		<b>S/T</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RESSOURCES</b>			<b>18 807 282,00</b>
Prélevement sur fonds de roulement			

## Comparatif BP agrégés 2009/2010

### COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL AGREGE

DEPENSES	2009	2010	RECETTES	2009	2010
63P	325 762,00	2 082 619,00	Subventions d'exploitation	22 857 595,00	107 467 235,00
64	13 115 907,00	96 090 593,00			
TOTAL PERSONNEL	13 441 669,00	98 173 212,00			
60	4 449 418,00	5 049 917,00	Autres ressources	14 614 561,00	15 414 996,00
61	4 293 319,00	4 249 971,00			
62	6 154 956,00	6 485 070,00			
63F	207 320,00	106 568,00			
65	2 009 232,00	1 456 235,00			
66	350,00	1 652,00			
67	35 892,00	8 700,00			
68	6 880 000,00	6 900 000,00			
TOTAL FONCTIONNEMENT (autre que Personnel)	24 030 487,00	24 258 113,00			
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>37 472 156,00</b>	<b>122 431 325,00</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>37 472 156,00</b>	<b>122 882 231,00</b>
<i>Résultat prévisionnel</i>		450 906,00	<i>Résultat prévisionnel</i>		-450 906,00

### TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL AGREGE

EMPLOIS	2009	2010	RESSOURCES	2009	2010
Insuffisance d'autofinancement	19 343 865,00	18 807 282,00	Capacité d'autofinancement	1 069 500,00	1 539 906,00
Investissement			Subventions d'investissement	18 274 365,00	17 267 376,00
			Autres ressources		
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>19 343 865,00</b>	<b>18 807 282,00</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>19 343 865,00</b>	<b>18 807 282,00</b>

## Calcul de l'équilibre budgétaire

### COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL AGREGE

DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
Personnel	98 173 212,00	Subventions d'exploitation	107 467 235,00
Fonctionnement autre que les charges de personnel (dont dotation aux amortissements sur ressources propres = 1)	24 258 113,00	Autres ressources (dont neutralisation des amortissements et quote part des subventions d'investissements)	15 414 996,00
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	122 431 325,00	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	122 882 231,00
<i>Résultat prévisionnel</i>	450 906,00	<i>Résultat prévisionnel</i>	-450 906,00
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel</b>	122 882 231,00	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel</b>	122 431 325,00

### TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL AGREGE

EMPLOIS	Montants	RESSOURCES	Montants
Insuffisance d'autofinancement	18 807 282,00	Capacité d'autofinancement	1 539 906,00
Investissement		Subventions d'investissement	17 267 376,00
		Autres ressources	
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	18 807 282,00	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	18 807 282,00
APPORT au FONDS DE ROULEMENT		PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT	

## Calcul de la capacité d'autofinancement (caf)

(pour information du conseil d'administration et de la tutelle)

	Exécution 2008	BP 2009	BP 2010
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	2 051 954,28		450 906,00
+ (C 68) dotations aux amortissements et provisions	6 848 598,48	6 880 000,00	6 900 000,00
- (C 78) reprises sur amortissements et provisions	148 851,13		
- (C 776) neutralisation des amortissements	3 110 386,50	3 500 000,00	3 500 000,00
- (C 777) quote-part des subventions d'investissement rapportées au compte de résultat	3 894 088,20	2 310 500,00	2 311 000,00
+ (C 675) valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	6 663,82		
- (C 775) produits de cession d'éléments d'actifs (C 775)	1 708,19		
= CAF ou IAF*	1 752 182,56	1 069 500,00	1 539 906,00

\* **Capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement**

## Liste des destinations

Nomenclature de prévision des programmes P150 et P231 de la mission recherche et enseignement supérieur du budget de l'Etat pour l'exercice 2009	Budget de gestion et université
--	---------------------------------

### PROGRAMME 150 : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE

ACTIONS	DESTINATIONS
Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	1011 formation générales
	1012 formations professionnelles
	1013 1ère année médecine pharmacie
Formation initiale et continue de niveau master	1021 formations professionnalisantes
	1022 formations à la recherche
	1023 2e année à doctorat d'exercice
Formation initiale et continue de niveau doctorat	1031 formation et insertion
	1032 rayonnement et ouverture
Etablissement d'enseignement privé	
Bibliothèque et documentation	105 documentation
Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	106 sciences vie biotechnologies et santé
Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	107 maths stic micro et nano
Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	108 physique chimie sciences ingénieur
Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes technologies	109 physique nucléaire hautes technologies
Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	110 sciences terre univers et environnement
Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	111 sciences homme société
Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	112 recherche interdisciplinaire
Diffusion des savoirs et musées	113 diffusion des savoirs
Immobilier	114 immobilier
Pilotage et animation du programme de l'établissement	115 pilotage

### PROGRAMME 231 : VIE ETUDIANTE

ACTIONS	DESTINATIONS
Aides directes	201 aides directes
Aides indirectes	202 aides indirectes
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	203 santé activités associatives culturelles et sportives
Pilotage et animation du programme	

## Situation des locaux universitaires

Utilisateurs	Surface en m <sup>2</sup>
Présidence	3 156
UFR Droit, Economie et Gestion	10 430
UFR Sciences, langues et sciences humaines	14 135
UFR Sciences	30 500
UFR Médecine	12 074
UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé	9 593
I.M.I.S. - E.S.T.H.U.A.	3 495
I.S.T.I.A.	6 580
I.U.T.	14 200
I.U.T.Cholet	2 500
S.C.D.U.	11 621
S.U.A.P.S..	5 244
C.U.F.C.O.	573
Mise à disposition locaux Domaine Universitaire de Cholet	3 750
Mise à disposition locaux Saumur	1 328
Station de Biologie marine île d'Yeu	720
Parkings couverts (St Serge - Rouchy - Félix Faure)	8 958
Appartements loués	38
Mise à disposition de la maison des étudiants d' Angers	1 510
Mise à disposition PFT d'Angers	249
Mise à disposition ARES G 49	120
Mise à disposition Montclair CHU d'Angers	3 812
Mise à disposition IBT d'Angers	1 920
<b>TOTAL</b>	<b>146 506</b>

## Calcul de l'équilibre budgétaire

### COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL AGREGE

DEPENSES	Montants	RECETTES	Montants
Personnel	98 173 212,00	Subventions d'exploitation	107 467 235,00
Fonctionnement autre que les charges de personnel (dont dotation aux amortissements sur ressources propres = 1)	24 258 113,00	Autres ressources (dont neutralisation des amortissements et quote part des subventions d'investissements)	15 414 996,00
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	122 431 325,00	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	122 882 231,00
<i>Résultat prévisionnel</i>	450 906,00	<i>Résultat prévisionnel</i>	-450 906,00
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel</b>	122 882 231,00	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel</b>	122 431 325,00

### TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL AGREGE

EMPLOIS	Montants	RESSOURCES	Montants
Insuffisance d'autofinancement	18 807 282,00	Capacité d'autofinancement	1 539 906,00
Investissement		Subventions d'investissement	17 267 376,00
		Autres ressources	
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	18 807 282,00	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	18 807 282,00
APPORT au FONDS DE ROULEMENT		PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT	

## Calcul de la capacité d'autofinancement (caf)

(pour information du conseil d'administration et de la tutelle)

	Exécution 2008	BP 2009	BP 2010
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	2 051 954,28		450 906,00
+ (C 68) dotations aux amortissements et provisions	6 848 598,48	6 880 000,00	6 900 000,00
- (C 78) reprises sur amortissements et provisions	148 851,13		
- (C 776) neutralisation des amortissements	3 110 386,50	3 500 000,00	3 500 000,00
- (C 777) quote-part des subventions d'investissement rapportées au compte de résultat	3 894 088,20	2 310 500,00	2 311 000,00
+ (C 675) valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	6 663,82		
- (C 775) produits de cession d'éléments d'actifs (C 775)	1 708,19		
= CAF ou IAF*	1 752 182,56	1 069 500,00	1 539 906,00

\* **Capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement**

# Appels à projets

Situation au 20 novembre 2009  
Crédits non utilisés (montant maximum à reporter )

<b>Projets transversaux</b>	
Mission comptabilité analytique	8 000,00
Refonte du site web	29 600,00
Les p'tits dej' de la com	326,58
Boutique en ligne	6 287,00
Formation nouveaux enseignants	11 145,00
C2i	12 592,20
Cerification en langues	13 241,00
Accueil des chercheurs étrangers	21 000,00
Promouvoir l'utilisation du vélo	30 000,00
Shéma directeur de maintenance	60 000,00
Gestion technique des installations	120 000,00
Rénovation thermique et climatique	50 000,00
Climatisation présidence	80 000,00
Informatisation Gestion immobilière	150 000,00
ESTHUA/Présidence	50 000,00
Secours élec. du syst. Information	55 000,00
Téléphonie IP	100 000,00
Nouvelle architecture de sécurité	0,00
Vox campus	8 000,00
Développement pratiques culturelles	39 863,75
Festival international de théâtre	5 800,00
Accueil chercheurs étrangers	19 885,00
Lecteur QCM	0,00
Pod Cast	46 076,94
<b>UFR Droit Economie Gestion</b>	
Plan réussite en L	26 940,89
Remise à niveau et soutien langue	50 000,00
Accueil et réussite des étudiants	7 000,00
Préparation au C2i	50 000,00
Valorisation activités de la faculté	9 543,00
Equipement inform. et audiovisuel	30 000,00
Maintenance développement durable	5 000,00
<b>UFR Lettres Langues et Sciences Humaines</b>	
Plan licence	30 000,00
Intégrer pour réussir	99 865,42
"Qualification en langues"	26 699,00
<b>IUT</b>	
Aide à la réussite en anglais	3 500,00
Soutien math pour bac. Techno.	2 600,00
Aide aux titulaires bac. Techno.	2 400,00
Mobilité carrières sociales	2 470,00
Visite d'ent. et salons professionnels	115,09
Pôle bio-matériaux composites	3 580,69
L'étudiant futur acteur professionnel	5 000,00
Information et orientation lycéens	1 105,44
<b>UFR Médecine</b>	
Normes de sécurité toitures UFR	69 000,00
HugoEurope	38 260,41

<b>UFR des Sciences pharmaceutiques et d'Ingénierie de la Santé</b>	
Equipement pharm. expérimentale	37,83
Insertion professionnelle diplômés	6 000,00
Accompagnement insertion prof.	4 000,00
<b>SUMPPS</b>	
Logiciel de santé	6 000,00
<b>SCDU</b>	
Réussir avec la BU	9 232,69
Rendre l'étudiant autonome	11 000,00
Améliorer les services	4,36
Photothèque Dityvon	10 000,00
<b>SUIO-IP</b>	
Insertion professionnelle étudiants	77 000,00
<b>SUAPS</b>	
Handisport	2 500,00
Sol salle de danse	72 000,00
<b>STIC</b>	
Ressources num. pour étudiants	4 000,00
Aide à la réussite en langue vivante	5 000,00
<b>UFR ITBS IMIS-ESTHUA</b>	
Développement mobilités étudiantes	7 639,93
Amélioration réussite an langue	15 000,00
Restructuration de l'espace doc.	6 400,00
<b>ISTIA</b>	
Année prépa. au cycle Ingénieurs	12 000,00
Renforcer division Ecole/entreprises	7 709,00
Coordination projets mécatroniques	9 543,00
<b>UFR Sciences</b>	
Plan Licence	30 000,00
Travaux peinture	107 000,00
Analyse transversale de la chimie	4 128,00
Modules SPV de la L3 SVG	2 671,00
Progresser en Français	4 240,00
Homework	3 600,00
Excellence académ. en génétique	8 138,00
Cours en Anglais	14 353,58
Mobilité international en master 1	5 000,00
Colles de math. en L1 MPCIE	5 000,00
Compléments form. BGG L3 SVG	3 830,00
Modules approfondissement math.	2 000,00
Pratique technologies innovantes	2 809,00
Concours communs Polytechniques	7 870,00
ALLUA	14 153,58
<b>SAIC</b>	
Billetterie	4 617,50
<b>TOTAL</b>	<b>1 864 375</b>

Appel à projets suivis par la DPI

## Crédits recherche non utilisés au 20/11/2009

		Montants estimés au 20/11/2009 hors titres à émettre hors dépenses à engager	
Ctre financier	Désignation	Université	SAIC
911101	Service général de la recherche	523 300,33	
911102	Contrats thèses	307 702,71	
911103	EGIDE	63 694,04	
911201	Nuit des chercheurs	1 491,18	
911202	ARIANES	39 763,04	
911BQR10	PYVER	119 421,44	-
911BQR11	MYCORHIZES	30,15	4 789,11
911BQR12	LEESA	36 249,26	38 536,67
911BQR13	CONFLUENCE	8 676,75	-
911BQR14	CRC	3 548,34	62 916,68
911EA10	BIAF	47 892,31	113 006,18
911EA101	Eq.LEBIM	104 451,38	-
911EA102	Eq. Microbiogéologie	28 287,61	21,16
911EA11	HIFIH	24 311,88	88 236,15
911EA12	GEIHP	66 882,19	1 148,34
911EA13	PMRM	38 061,87	-
911EA14	LNBT	49 934,78	5 200,75
911EA16	CERIEC	151 255,62	-
911EA17	CRILA	35 891,59	54,70
911EA18	PPI	244 138,30	2 158,84
911EA19	3LAM	44 449,16	563,51
911EA20	Centre J.Bodin	49 999,33	16 843,09
911EA21	GRANEM	91 760,81	1 600,24
911EA22	LERIA	250 711,27	26 469,18
911EA23	LASQUO	81 499,23	40 746,31
911EA24	LISA	237 767,82	64 323,49
911EA25	RCIM	32 466,62	52 145,71
911EA26	SONAS	119 797,13	42 809,90
911EA261	Eq.LASBA	64 828,13	1 622,90
911EA27	LEEST	268 306,68	18 399,27
911IFR10	IFR 132	744 652,91	-
911IFR11	IFR 149	333 695,41	-
911PF10	PFT	44 140,28	32 833,10
911PF11	Plateforme PADAM	179 556,83	4 500,00
911PPF10	Tourisme Mond,	19 796,94	-
911RUA10	CPNI	14,26	19 791,92
911RUA11	GAP	75,84	-
911RUA12	LINA	11 854,87	36 612,49
911RUA13	Pharmacologie	17 069,53	143 811,42
911RUA14	SHS	41 594,90	-
911RUA15	2H2S	1 354,60	
911RUA16	Atlas	47 803,88	
911SCR10	PIAM	227 249,49	-
911SCR11	SCAHU	32 077,29	1 157,59
911SCR12	SCIAM	3 562,06	9 788,79
911SCR13	SCCAN	4 531,25	-
911UMR10	LAREMA	145 218,33	-

911UMR11	POMA	17 502,15	2 818,07
911UMR12	CIMA	21 301,29	-
911UMR13	Cytokines	24 966,32	11 428,27
911UMR14	REMAD	78 231,14	93 025,75
911UMR15	BNVI	156 038,66	23 762,67
911UMR16	IVP	197 403,45	59 664,66
911UMR161	Eq.NeuroChirurgie	944,52	-
911UMR17	Mitochondries	78 958,05	2 634,83
911UMR18	ESO/CARTA	55 166,94	714,94
911UMR19	PMS	82 769,63	761,35
911UMR20	PaVé	178 553,66	-
911UMR21	SAGAH	16 327,13	-
911UMR22	GenHort	27 381,11	-
911UMR23	CERHIO/HIRES	9 892,64	-
911UMR24	CR2C	179 352,53	-
911UMR25	IMMUNOTHERAPIE	42 939,44	3 821,30
911UMR251	Eq. Néphrologie	4 990,80	-
911UMR252	Eq.Neuroimmunologie	5 874,32	-
911UMR253	Eq.Maladie du sang	404,46	-
95510	Mission doctorant conseil		21 779,30
95550	IRIS		250 726,51
<b>TOTAL</b>		<b>6 169 817,86</b>	<b>1 301 225,14</b>

## Plan pluriannuel d'investissement

### Projets d'investissement

Composante	Objet	Montant
<b>IUT</b>	Système de chauffage Etude en cours	300 000,00
	Réhabilitation interne des bâtiments A et B Etude en cours	250 000,00
<b>SCDU</b>	Equipement des nouveaux locaux sous réserve de notification en 2009	350 000,00
<b>ISTIA</b>	Aménagement locaux Equipement informatique - videoprojecteurs	97 500,00
<b>Services centraux</b>	Equipement de la Maison des Services	350 000,00
<b>DPI</b>	Plan de relance	
	Plan sécurité	2 500 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>3 847 500,00</b>

## Liste des destinations

Nomenclature de prévision des programmes P150 et P231 de la mission recherche et enseignement supérieur du budget de l'Etat pour l'exercice 2009	Budget de gestion et université
--	---------------------------------

### PROGRAMME 150 : FORMATIONS SUPERIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE

ACTIONS	DESTINATIONS
Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	1011 formation générales
	1012 formations professionnelles
	1013 1ère année médecine pharmacie
Formation initiale et continue de niveau master	1021 formations professionnalisantes
	1022 formations à la recherche
	1023 2e année à doctorat d'exercice
Formation initiale et continue de niveau doctorat	1031 formation et insertion
	1032 rayonnement et ouverture
Etablissement d'enseignement privé	
Bibliothèque et documentation	105 documentation
Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	106 sciences vie biotechnologies et santé
Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	107 maths stic micro et nano
Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	108 physique chimie sciences ingénieur
Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes technologies	109 physique nucléaire hautes technologies
Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	110 sciences terre univers et environnement
Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	111 sciences homme société
Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	112 recherche interdisciplinaire
Diffusion des savoirs et musées	113 diffusion des savoirs
Immobilier	114 immobilier
Pilotage et animation du programme de l'établissement	115 pilotage

### PROGRAMME 231 : VIE ETUDIANTE

ACTIONS	DESTINATIONS
Aides directes	201 aides directes
Aides indirectes	202 aides indirectes
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	203 santé activités associatives culturelles et sportives
Pilotage et animation du programme	

## Situation des locaux universitaires

Utilisateurs	Surface en m <sup>2</sup>
Présidence	3 156
UFR Droit, Economie et Gestion	10 430
UFR Sciences, langues et sciences humaines	14 135
UFR Sciences	30 500
UFR Sciences médicales	12 074
UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé	9 593
I.M.I.S. - E.S.T.H.U.A.	3 495
I.S.T.I.A.	6 580
I.U.T.	14 200
I.U.T.Cholet	2 500
S.C.D.U.	11 621
S.U.A.P.S..	5 244
C.U.F.C.O.	573
Mise à disposition locaux Domaine Universitaire de Cholet	3 750
Mise à disposition locaux Saumur	1 328
Station de Biologie marine île d'Yeu	720
Parkings couverts (St Serge - Rouchy - Félix Faure)	8 958
Appartements loués	38
Mise à disposition des étudiants d' Angers	1 510
Mise à disposition PFT d'Angers	249
Mise à disposition ARES G 49	120
Mise à disposition Montclair CHU d'Angers	3 812
Mise à disposition IBT d'Angers	1 920
<b>TOTAL</b>	<b>146 506</b>

## FORMATION L

DESTINATIONS DES DEPENSES	AXE STRATEGIQUE	OBJECTIFS	INDICATEURS				
<b>DESTINATION 101 Bac à licence</b>	<b>Des formations professionnelles et générales bien articulées</b>	<b>Objectif 1</b>		2008	2010	2011	
		Informier pour orienter	<i>Part des nouveaux bacheliers technologiques et professionnels à l'IUT parmi les entrants à l'IUT</i>	28,6%	30,0%	31,5%	
			<i>Taux d'étudiants de nationalité étrangère inscrit en L</i>	11%	11%	10%	
			<i>Nombre étudiants licence en mobilité sortante Erasmus</i>	105	120	150	
			<b>Objectif 2</b>		2008	2010	2011
		Accompagner pour réussir	<i>Part des licences obtenues en 3 ans</i>	46%	46%	42%	
			<i>Réussite au DUT en 3 années ou moins Bac général</i>	84,6%	86,0%	88,0%	
			<i>Réussite en DUT en 3 années ou moins Bac technologique</i>	84,7%	85,0%	83,0%	
			<i>Réussite en DUT en 3 années ou moins Total</i>	84,7%	85,5%	85,5%	
			<i>Taux d'abandon en L</i>	12%	10%		
			<i>Effectifs de nouveaux bacheliers en L1</i>	2 667	2 700	3 000	
			<i>Taux d'abandon en S1</i>				
			<i>Taux d'abandon en S2</i>				
			<i>Taux de redoublement en L1</i>	13%	13%	15%	
			<i>Taux de passage en L1</i>	47%	55%	65%	
			<i>Part des mentions à faibles effectifs en fin de cursus L</i>	28%	28%	23%	
			<i>Pourcentage d'inscriptions principales dans ces mentions</i>	9%	9%	6%	
		<i>Réussite comparée des étudiants étrangers et des étudiants français en L</i>	72%	72%	60%		
			<b>Objectif 5</b>		2007/08	2010	2011
		Observer pour évaluer	<i>Part des diplômés de DUT en emploi</i>	83,9%	84,0%	85,0%	
			<i>Part des diplômés du DUT en recherche d'emploi</i>	16,1%	16,0%	15,0%	
			<i>Durée médiane de recherche d'emploi</i>	3 mois	2 mois	2 mois	
			<i>Part des diplômés du LP en recherche d'emploi</i>	8,3%	10,0%	8,0%	
			<i>Part des diplômés de LP en emploi</i>	89,5%	90,0%	92,0%	
			<i>Durée médiane de recherche d'emploi</i>	2 mois	2 mois	2 mois	
			<i>Part des diplômés de licence en recherche d'emploi</i>				
<i>Part des diplômés de licence en emploi</i>							
	<b>Objectif 4</b>		2008	2010	2011		
Revenir à l'université pour évoluer	<i>Pourcentage de diplômés en formation continue</i>	1,7%	2,0%	4,0%			
	<i>Nombre de dossiers de VAE examinés par le jury</i>	26	30	35			
	<i>Nombre d'avis favorables</i>	25	27	30			

## FORMATION M

DESTINATIONS DES DEPENSES	AXE STRATEGIQUE	OBJECTIFS	INDICATEURS	2008	2010	2011
DESTINATION 102 Master	Des formations professionnelles et générales bien articulées	<b>Objectif 1</b>		2008	2010	2011
		Informer pour orienter	Part des étudiants de master non-présents à l'UA en n-1	42%	40%	35%
			Part des étudiants étrangers inscrits en master	21%	23%	14%
			Nombre de double diplôme au niveau Master	3	5	2
			Nombre étudiants master en mobilité sortante Erasmus	86	90	100
		<b>Objectif 2</b>		2008	2010	2011
		Accompagner pour réussir	Part des diplômés du master parmi les inscrits	85%	86%	88%
			Part des mentions à faibles effectifs en fin de cursus M	33%	30%	20%
			Pourcentage d'inscriptions principales dans ces mentions	10,3%	7,5%	6,0%
			Réussite comparée des étudiants étrangers et des étudiants français en M	114%	100%	85%
		<b>Objectif 5</b>		2008	2010	2011
		Observer pour évaluer	Part des étudiants diplômés de master en recherche d'emploi	7%	7%	15%
			Part des étudiants diplômés de master en emploi	93%	93%	85%
			Durée médiane de recherche d'emploi	2 mois	2 mois	2 mois
<b>Objectif 4</b>		2008	2010	2011		
Revenir à l'université pour évoluer	Pourcentage de diplômés en formation continue	1,6%	2,0%	5,0%		

DESTINATION 103 Doctorat	<b>Objectif 1</b>		2008	2010	2011
	Informer pour orienter	Part des étudiants non présents en n-1 dans l'établissement parmi les inscrits pour la 1ère en doctorat	54%	54%	55%
		Part des étudiants étrangers inscrits en doctorat	28%	30%	35%
	<b>Objectif 2</b>		2008	2010	2011
	Accompagner pour réussir	Part des doctorants allocataires ayant soutenu leur thèse jusqu'au 31 décembre suivant la fin de leur 3 <sup>ème</sup> année universitaire	33%	45%	65%
	<b>Objectif 5</b>		2008	2010	2011
Observer pour évaluer	Part des docteurs en emploi après 3 ans	90%	93%	95%	

## RECHERCHE

DESTINATION DES DEPENSES	AXE STRATEGIQUE	OBJECTIFS	INDICATEURS	Situation 2009	2010	2011
DESTINATION 106 à 112	Une recherche lisible et motrice	<b>OBJECTIF 34</b>		Situation 2009	2010	2011
		Renforcer la structuration de la recherche	<i>Part des enseignants-chercheurs dans les unités classées A et A+</i>	48%	/	50%
			<i>Part des financements obtenus par rapport aux financements obtenus par l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur</i>	0,25%	/	0,30%
			<i>Classement parmi les 156 établissements bénéficiaires</i>	77 <sup>e</sup>	/	80 <sup>e</sup>
			<i>Part des publications de référence internationale de l'établissement dans la production scientifique française</i>	0,66%	/	0,77%
			<i>Indice de citation à deux ans de l'établissement</i>	0,84	/	0,90
			<i>Part des publications de référence internationale de l'établissement dans les domaines scientifiques définis comme prioritaires</i>	0,82%	/	0,90%
			<i>Taux de chercheurs et enseignants-chercheurs publiants</i>	89%	/	75-80 %
			<i>Part des recrutements extérieurs de professeurs</i>	41,20%	56%	60%
			<i>Nombre de chaires d'excellence</i>	1	/	2
		<b>OBJECTIF 35</b>		Situation 2009	2010	2011
		Renforcer l'insertion de la recherche dans le monde socio- économique	<i>Part des brevets déposés par l'établissement parmi les brevets français et européens</i>	Europe : 0,017% France : 0,008%	/	Europe : 0,027% France : 0,01%
			<i>Part des ressources apportées par les redevances sur titres de propriété intellectuelle dans les ressources recherche totales de l'établissement</i>	0,69%	0,70%	0,80%
			<i>Part des contrats de recherche passés avec des entreprises publiques ou privées dans les ressources recherche totales de l'établissement</i>	9%	10%	15%
		<b>OBJECTIF 37</b>		Situation 2009	2010	2011
		Renforcer le développement de la recherche européenne et internationale	<i>Part des publications de référence internationale de l'établissement dans la production scientifique - européenne - internationale</i>	0,87% 0,29%	/	1% 0,34%
			<i>Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union Européenne</i>	21%	/	20%
			<i>Proportion d'étrangers (dont UE) parmi les chercheurs, enseignants-chercheurs, post-doctorants et ingénieurs de recherche rémunérés par l'établissement</i>	10,11%	/	/
			<i>Taux de participation de l'établissement dans les projets financés par l'Union européenne</i>	0,009%	/	/
			<i>Taux de coordination de l'établissement dans les projets financés par l'Union européenne</i>	0,000%	/	/

## VIE ETUDIANTE

<i>DESTINATIONS DES DEPENSES</i>	<i>AXE STRATEGIQUE</i>	<i>OBJECTIFS</i>	<i>INDICATEURS</i>			
<b>DESTINATION 202</b>	<b>SOUTENIR LA VIE ETUDIANTE ET DEVELOPPER LA POLITIQUE SOCIALE</b>	<b>Objectif 7</b>		2008	2010	2011
		Développer la prévention dans le domaine de la santé	<i>Pourcentage d'étudiants ayant bénéficié des services de santé</i>	66%	70%	80%
		Agir en faveur des étudiants handicapés	<i>Pourcentage et nombre d'étudiants handicapés</i>	0,40%	0,40%	0,25%
		<b>Objectif 15</b>		2008	2010	2011
		Encourager l'engagement des étudiants	<i>Taux de participation des étudiants aux élections aux conseils centraux</i>	CA : 16,1% CS : 15,4% CEVU : 12,4%	CA ; 15% CS : 10% CEVU : 18%	CA ; 15% CS : 10% CEVU : 18%
<b>DESTINATION 203</b>		<b>Objectif 6</b>		2008	2010	2011
		Encourager les activités sportives et culturelles	<i>Budget de l'établissement consacré aux activités culturelles</i>	98 151 €	213 000 €	150 000 €
			<i>Budget de l'établissement consacré aux activités sportives</i>	187 841 €	293 000 €	210 000 €

## PILOTAGE

DESTINATIONS DES DEPENSES	AXE STRATEGIQUE	OBJECTIFS	INDICATEURS			
DESTINATION 115		<b>Objectif 14</b>		2009	2010	2011
		Implanter un système de pilotage	Qualificatif du dispositif d'auto-évaluation			
			Politique de formation	0	1	2
			Politique scientifique	0	1	2
			Management	0	1	2
				2007	2010	2011
			Pourcentage de recrutement interne d'enseignants chercheurs	58,8%	40,0%	35,0%
			Pourcentage de recrutement interne de maîtres de conférence	11,7%	12,0%	15,0%
			Pourcentage de recrutement interne de professeurs	47%	44%	40%
				2008 constaté	2009 prévu	2010 prévu
			Montant des ressources propres	7 014k€	9 679k€	9 604k€
			Total recettes budget établissement	43 330k€	55 746k€	139 740k€
			Part des ressources propres sur total recettes	16,19%	17,36%	6,88%
			Evolution des ressources propres sur budget établissement	-13,89%	38,00%	-0,77%
			Taux d'exécution du budget			
	Exécution:/Budget primitif	90%	100%	100%		
	Exécution:/Budget primitif+DBM	84%	80%	75%		
DESTINATION 105		<b>Objectif 19</b>		2008	2010	2011
		Améliorer les services à l'utilisateur	Durée maximum de l'ouverture hebdomadaire dans les différents sites du SCD	60h	70h	70h
			Nombre de documents acquis	16 932	13 000	13 000
			Nombre de documents traités	18 385	13 000	13 000
	Part des dépenses documentaires sur les dépenses totales du SCD	69%	69%	69%		
DESTINATION 114		<b>Objectif 21</b>		2008	2010	2011
		Adapter à l'établissement une politique dans les domaines de l'hygiène, de la sécurité et de la protection de	Nombre d'unités de travail ayant rendu le document unique	51%	60%	100%
			Mettre en œuvre une politique de développement durable	1	2	2
		<b>Objectif 33</b>		2008	2010	2011
		Réaliser la maintenance lourde	Pourcentage de surfaces bâties dont l'état qualitatif est correct	2005 A:46% B:27%	A:45% B:28%	A:45% B:29%
			Consolidation des charges d'exploitation et mise en place d'un ratio annuel des coûts de fonctionnement (€/m2)	6,94		

# Passage aux responsabilités et compétences élargies

## PLAFONDS D'EMPLOIS

### Contenu

1. | Plafonds des emplois délégués par l'Etat
2. | Plafonds des emplois ressources propres

## **1. | Plafonds des emplois délégués par l'Etat**

- 1. | Les enseignants**
- 2. | Les BIATOSS**
- 3. | Les Compensations emplois**
- 4. | Détail du Titre 3**

# 1 Les Enseignants et les enseignants chercheurs

ETABLISSEMENTS	PROGRAMME-TITRE	NATURE D'EMPLOIS	NOMBRE de POSTES		ECARTS	
			Ministère	Université		
CHU Angers (UFR Méd.)	0150T2	ASM	Assistant disciplines médicales	58	62	4
		ASMA	Assistant de médecine associé	1	1	0
		MCF	Maitre de conférences 1	1	1	0
		MCPH	Maitre de conférence praticien hospitalier médecine	32	32	0
		PAMG	Professeur associé médecine générale	2	2	0
		PHU	Praticien hospitalier universitaire	8	8	0
		PUPH	Professeur universitaire praticien hospitalier	71	70	0
			Surnombre PUPH	5	6	0
	<b>total UFR Médecine</b>		<b>178</b>	<b>182</b>	<b>4</b>	
U. Angers	0150T2	MCF	Maitre de conférences	305	306	1
		PAST	Personnel associé à temps partiel	19,5	19,5	0
		PLP	Professeur de lycée prof 2ème grade	2	2	0
		PR	Professeur des universités	134	134	0
	0231T2	PRAG	Professeur agrégé du second degré	49	49	0
		PRCE	Professeur certifié	29	28	-1
		SURN	Surnombre PR	3	3	0
		PRAG	Professeur agrégé du second degré	1	2	1
		PRCE	Professeur certifié	4	3	-1
			<b>total U Angers</b>		<b>546,5</b>	<b>546,5</b>
U. Angers (IUT Angers)	0150T2	MCF	Maitre de conférences	43	43	0
		PAST	Personnel associé à temps partiel	3	3	0
		PR	Professeur des universités	7	7	0
		PRAG	Professeur agrégé du second degré	33	31	-2
		PRCE	Professeur certifié	13	13	0
		PREN	Professeur. de l'ENSAM	2	4	2
			<b>total IUT</b>		<b>101</b>	<b>101</b>
<b>TOTAL ENSEIGNANTS</b>			<b>825,5</b>	<b>829,5</b>	<b>4</b>	

(4 à 50 %)

(39 à 50 %)

(6 à 50 %)

Ministère : Document réalisé par la Direction Générale pour l'Enseignement Supérieur et l'Insertion Professionnelle -Département du système d'allocation des moyens. Les données sont extraites de l'application GESUP2 et sont établies au 1er septembre 2009.

Université : source HARPEGE au 23/10/2009

**Arrondi 830**

## 2 | Les BIATOSS

ETABLISSEMENTS	PROGR-TITRE	NATURE D'EMPLOIS	NOMBRE de POSTES				ECART GLOBAL		
			Ministère			Université			
			Postes délégués	Postes gagés	Total Ministère	Total			
			-1	-2	(3=1+2)	-4	(5=4-3)		
U. Angers (IUT Angers)	0150T2	ADA	Attaché d'administration éducation nationale et enseignement supérieur	1		1	1	0	
		ASI	Assistant Ingénieur de Recherche et de Formation	4		4	4	0	
		C-AD	C administratif	6		6	6	0	
		C-TC	C technique	22	1	23	23	0	
		SASU	Secrétaire d'Administration Scolaire et Universitaire 7	7		7	7	0	
		TCH	Technicien de recherche et de formation	8		8	8	0	
			<b>total IUT</b>	<b>48</b>	<b>1</b>	<b>49</b>	<b>49</b>	<b>0</b>	
U. d'Angers	0150T8	ABIB	Assistant de bibliothèques	5		5	5	0	
		ADA	Attaché d'administration éducation nationale et enseignement supérieur	14		14	14	0	
		AGC1	Agent comptable d'établissements publics à caractère S.C.P. (Groupe1)	1		1	1	0	
		ASI	Assistant Ingénieur de Recherche et de Formation	34	1	35	35	0	
		BAS	Bibliothécaire Adjoint Spécialisé	11		11	11	0	
		BIB	Bibliothécaire	3		3	3	0	
		C-AD	C administratif	69	3	72	72	0	
		C-BI	C bibliothèque	21		21	21	0	
		CBIB	Conservateur des bibliothèques	5		5	5	0	
		C-TC	C technique	85	3	88	88	0	
		IGE	Ingénieur d'Etudes	42	3	45	45	0	
		IGR	Ingénieur de Recherche	17	2	19	19	0	
		SASU	Secrétaire d'Administration Scolaire et Universitaire	34	1	35	35	0	
	SGAS	Secrétaire Général d'Administration Scolaire et Universitaire	2		2	2	0		
	SGS1	Secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur(gr1)	1		1	1	0		
	TCH	Technicien de recherche et de formation	44	2	46	46	0		
			Congés de formation	0,75		0,75	0,75	0	
		0231T2	ADA	Attaché d'administration éducation nationale et enseignement supérieur	1		1	1	0
			ASOC	Assistante Sociale	1		1	1	0
			C-AD	C administratif	2		2	2	0
	C-TC		C technique	1		1	1	0	
	INF		Infirmier	3		3	3	0	
		SASU	Secrétaire d'Administration Scolaire et Universitaire	1		1	1	0	
		<b>total U Angers</b>	<b>397,75</b>	<b>15</b>	<b>412,8</b>	<b>412,75</b>	<b>0</b>		
		<b>TOTAL BIATOSS</b>	<b>445,75</b>	<b>16</b>	<b>461,8</b>	<b>461,75</b>	<b>0</b>		

Ministère : Document réalisé par la Direction Générale pour l'Enseignement Supérieur et l'Insertion Professionnelle -Département du système d'allocation des moyens. Les données sont extraites de l'application GESUP2 et sont établies au 1er septembre 2009.

Université : source HARPEGE au 23/10/2009

## 3 | Les Compensations emplois

ETABLISSEMENTS	PROGR-TITRE	NATURE D'EMPLOIS	NOMBRE de POSTES				ECART GLOBAL
			Ministère			Université	
			Postes délégués	Postes gagés	Total Ministère	Total	
			-1	-2	(3=1+2)	-4	(5=4-3)
U. d'Angers		Compensation IATOSS	46,9		46,9	46,9	0
		<b>total U Angers</b>	<b>46,9</b>		<b>46,9</b>	<b>46,9</b>	<b>0</b>
		<b>TOTAL COMPENSATION EMPLOIS</b>	<b>46,9</b>		<b>46,9</b>	<b>46,9</b>	<b>0</b>

Ministère : Document réalisé par la Direction Générale pour l'Enseignement Supérieur et l'Insertion Professionnelle -Département du système d'allocation des moyens. Les données sont extraites de l'application GESUP2 et sont établies au 1er septembre 2009.

Université : source HARPEGE au 23/10/2009

**Arrondi 509**

## 4 | Détail du Titre 3 – ex 3196

ETABLISSEMENTS	PROGR-TITRE	NATURE D'EMPLOIS	NOMBRE de POSTES			ECARTS
			Ministère	Université	Observations	
<b>U. Angers (IUT Angers)</b>	0150T2	ATER	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche	1	1	0
		LECT	Lecteur	1	1	0
	<b>total IUT</b>			<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
<b>U. d'Angers</b>	0150T8	ATER	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche	16	16	0
		ATERM	ATER mi-temps	1	1 (2 à 50 %)	0
		LECT	Lecteur	10	10	0
		ML	Maître de langue	1	1	0
		ALLOC	Allocataires de recherche	42	42	0
		POST-DOC	Post-doctorants	1,8	1,8	0
<b>total U Angers</b>			<b>71,8</b>	<b>71,8</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL TITRE 3 (EX 3196)</b>			<b>73,8</b>	<b>73,8</b>	<b>0</b>	

*Ministère : Document réalisé par la Direction Générale pour l'Enseignement Supérieur et l'Insertion Professionnelle -Département du système d'allocation des moyens. Les données sont extraites de l'application GESUP2 et sont établies au 1er septembre 2009.*

*Université : source HARPEGE au 23/10/2009*

**Arrondi 74**

**TOTAL GENERAL EMPLOIS DELEGUES PAR L'ETAT : 1 413**

## **2. | Plafonds des Emplois sur ressources propres**

- 1. | Recherche**
- 2. | BIATOSS**
- 3. | Appels à projets**
- 4. | Formation continue**
- 5. | SUMPPS**

### DECOMPTE DES EMPLOIS FINANCES SUR BUDGET PROPRE

	NOMBRE DE POSTES	
FC	FORMATION INITIALE & CONTINUE	16
S	SUMPPS	21
R	RECHERCHE	111
B	BIATOSS	81
AP	APPELS A PROJETS	96
	TOTAL	325

**Arrondi 330**

**TOTAL GENERAL EMPLOIS RESSOURCES PROPRES : 330**

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

10 décembre 2009

## Point 4 RESSOURCES HUMAINES

- 4.1. Intégration de personnels de l'ARES
- 4.2. Convention de prestation d'enseignement
- 4.3. Extention du dispositif d'aide d'urgence

**4.1. INTEGRATION DES PERSONNELS DE L'ARES (L'ASSOCIATION "ANJOU RECHERCHE SEMENCES")**

**CONVENTION DE PARTENARIAT  
UNIVERSITE D'ANGERS/DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE**

ENTRE :

Le Département de Maine-et-Loire, représenté par Christophe Béchu, Président du Conseil général, agissant en vertu de la délibération du Conseil général en date du .....,

*d'une part*

ET :

L'Université d'Angers, dont le siège est 40, rue de Rennes, à Angers, représentée par Monsieur Daniel MARTINA, Président, agissant en vertu des pouvoirs conférés par une décision du Conseil d'administration,

*d'autre part,*

Vu le règlement général d'attribution des subventions aux tiers approuvé par la délibération du Conseil général du 18 décembre 2006.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

***Préambule***

Le Département de Maine-et-Loire soutient le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche, et, pour ce faire, mène des actions qui permettent d'accroître le potentiel de recherche des laboratoires angevins, de renforcer les grands pôles de compétitivité scientifiques du territoire ou de favoriser l'émergence de nouvelles thématiques susceptibles de devenir pôles d'excellence pour le développement économique de l'Anjou.

Dans ce cadre, le Département de Maine-et-Loire a initié une politique originale dans le domaine du végétal et a ainsi permis à l'Anjou de devenir leader national dans de nombreux domaines de production. Après la constitution du pôle végétal, reconnu pôle de compétitivité à vocation mondiale en 2005, la labellisation récente de l'Institut fédératif de recherche Qualité et Santé du Végétal (IFR QUASAV) conduit le Département à poursuivre les efforts qu'il déploie depuis de nombreuses années en faveur de la recherche sur le végétal.

L'Université d'Angers entend poursuivre le développement d'une recherche de qualité, en tenant compte du contexte local et régional. Cette politique a pour objectifs de renforcer les pôles d'excellence de l'établissement, de structurer les équipes émergentes autour de projets innovants, de s'ouvrir encore plus largement, non seulement au niveau local (rôle fédérateur sur le site angevin), mais aussi au niveau régional (mise en place du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur – PRES), interrégional, national et international. Afin de mener à bien cette politique ambitieuse et volontariste, l'Université d'Angers s'est fixée des orientations stratégiques :

- poursuivre et renforcer le développement et la structuration d'une recherche scientifique d'excellence, notamment dans le domaine végétal, dans lequel l'Université d'Angers est particulièrement impliquée, du fait de sa contribution à une large offre de formation, via Valcampus, et une recherche dynamique qui associe également le Centre INRA Angers-Nantes et Agrocampus Ouest INH-P, notamment au travers de quatre UMR et

de l'IFR QUASAV (Qualité et Santé du végétal). Impliquée dans le contrat de projets Etat/Région 2007-2013, l'Université est également étroitement associée aux travaux préparatoires à la construction du "Campus du Végétal", qui vise à regrouper géographiquement l'ensemble des acteurs du végétal du site angevin.

- accroître l'implication de la recherche dans le monde socio-économique et culturel ;
- inscrire le développement de la recherche dans une perspective européenne et internationale ;

*Pour conduire cette politique, l'université d'Angers renforcera les dispositifs en place d'accompagnement du développement de la recherche et des équipes, et se dotera d'outils nouveaux pour mieux évaluer, suivre et infléchir, si besoin, les évolutions, et impulser de nouvelles dynamiques.*

### **Article 1 : *Objet de la convention***

Le Département de Maine-et-Loire a souhaité apporter son soutien à l'Université d'Angers au titre des années 2010, 2011 et 2012, afin de conforter la politique qu'elle mène en faveur de la recherche sur le végétal.

A cet effet, la présente convention a pour objet de définir les modalités d'attribution et le montant de la subvention annuelle accordée à l'Université d'Angers par le Département de Maine-et-Loire ainsi que de définir le contrôle de son emploi.

### **Article 2 : *Montant de la subvention***

Le montant de la subvention est fixé annuellement à **409 900 €** par an, sous réserve de l'inscription des crédits à chaque exercice budgétaire concerné.

Le montant de la subvention est fixé par le Département de Maine-et-Loire sur présentation, par l'Université d'Angers, de documents de gestion prévisionnelle et d'un budget intégrant l'ensemble des charges engendrées par la participation de l'établissement aux programmes scientifiques de recherche développés par les Unités Mixtes de Recherche "Physiologie moléculaire des semences" et "Génétique et horticulture" (dénommées ci-après UMR PMS et UMR GenHort).

### **Article 3 : *Utilisation de la subvention***

Le Département de Maine-et-Loire apporte son soutien financier à l'Université d'Angers pour lui permettre de contribuer à la réalisation des programmes scientifiques de recherche présentés en annexe et développés au sein des Unités Mixtes de Recherche **Physiologie moléculaire des semences** et **Génétique et horticulture** (dénommées ci-après UMR PMS et UMR GenHort).

### **Article 4 : *Comité de suivi***

Les travaux des programmes scientifiques de recherche développés au sein des UMR PMS et GenHort auxquels participe l'Université d'Angers sont présentés à un comité de suivi.

Le comité de suivi est composé d'un représentant de l'Université d'Angers, d'un représentant du Département de Maine-et-Loire, du Président de l'association ARES ou son représentant, et des directeurs des UMR PMS et GenHort.

Le comité de suivi se réunit chaque année, au plus tard le 30 juin, sur demande du Département de Maine-et-Loire.

Le comité de suivi a pour attribution :

## Point 4 – RESSOURCES HUMAINES

- d'effectuer un état des lieux des travaux réalisés, au regard des objectifs fixés, tels que présentés en annexe,
- d'ajuster le montant de la subvention en fonction des besoins exprimés par l'Université d'Angers, dûment justifiés par la réalisation de la présente convention,
- de donner un avis sur les sommes versées à titre de subvention,
  - de valider la poursuite des travaux et le renouvellement des moyens nécessaires à leur réalisation,
  - d'aborder toute question relative à l'application et à l'objet de la convention.

### **Article 5 : Modalités de versement de la subvention**

La subvention attribuée par le Département de Maine-et-Loire sera sur le compte de l'Université d'Angers dont les coordonnées sont les suivantes :

- Etablissement bancaire : Trésorerie générale de Maine-et-Loire
- Code banque : 10071
- Code guichet : 49000
- Numéro de compte : 00001000184
- Clé : 73

La subvention attribuée annuellement par le Département de Maine-et-Loire sera versée à concurrence de 50% au cours du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année civile et à concurrence de 50% après rencontre du comité de suivi.

### **Article 6 : Engagements de l'Université d'Angers**

L'Université s'engage à :

- mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs de recherche présentés en annexe,
- à faciliter le contrôle, par le Département de Maine-et-Loire, de la réalisation des objectifs de recherche, notamment par l'accès aux documents administratifs et comptables,
- fournir un rapport d'activités précis rendant compte de l'évolution des travaux, y compris sur le plan financier, au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre.

### **Article 7 : Durée de la convention**

La présente convention prend effet à compter de sa signature et prendra fin le 31 décembre 2012.

### **Article 8 : Modifications de la convention**

Toute modification relative à l'objet de la convention, aux conditions d'octroi ou, le cas échéant, aux autres conditions prévues dans la convention, nécessiteront une nouvelle délibération, et si nécessaire, la conclusion d'un avenant à la présente convention ou la refonte totale de la convention.

### **Article 9 : Résiliation de la convention à l'initiative du Département**

En cas de non-respect de l'une des clauses de la convention par l'Université d'Angers, le Département de Maine-et-Loire pourra procéder à sa résiliation par lettre recommandée avec accusé de

réception moyennant le respect d'un préavis de 15 jours, sans préjudice de la demande de remboursement des sommes versées qu'il pourrait être amené à formuler.

Si dans un délai de trois mois suivant l'expiration de la convention l'affectation des sommes versées à titre de subvention n'a pas été conforme aux dispositions de l'article 3 de la présente convention ou qu'il y'a eu redistribution au profit de tiers, le Département de Maine-et-Loire pourra demander également le remboursement des sommes versées.

**Article 10 : Résiliation de la convention à l'initiative de l'Université d'Angers**

En cas de non-respect de l'une des clauses de la convention par le Département de Maine-et-Loire, l'Université d'Angers sera en droit de résilier la présente convention, par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception moyennant le respect d'un préavis de 15 jours.

**Article 11 : Litige**

En cas de difficultés sur l'exécution de la présente convention les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable. En cas de désaccord persistant, les litiges seront soumis à la juridiction compétente.

A Angers, le

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur général des services départementaux,

Laurent LE SAGER

Le Président de l'Université d'Angers,

Daniel MARTINA

**DEPENSES PREVISIONNELLES PRISES EN CHARGE PAR L'UNIVERSITE D'ANGERS**

Charges	Montants €
- Eau	1 700
- Electricité	24 000
- Gaz	14 000
- Fournitures administratives/informatiques (consommables)	2 000
<b>Total Achats</b>	<b>41 700</b>
- Location immobilière	80 200
<b>Total Services extérieurs</b>	<b>80 200</b>
- Charges de personnels	288 000
<b>Total Charges de personnels</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>409 900</b>

**UMR Physiologie Moléculaire des Semences (PMS)**

**OBJECTIF GENERAL – Approfondir les connaissances sur les facteurs intrinsèques de la semence et leurs interactions avec les facteurs de stress abiotiques qui permettent la germination et la levée homogène dans des conditions d'environnement variables.**

Objectifs spécifiques	Durée	Actions
I-/ Expliquer les liens entre composition des graines, survie à l'état sec, tolérance au stress, germination et levée	2010-2012	Etude des mécanismes de protection et de régulation impliqués dans la survie à l'état sec : - Caractérisation moléculaire des stades tardifs de la maturation des graines en lien avec l'élaboration de la qualité physiologique - Préciser le rôle des gènes impliqués dans la tolérance aux stress (protéines LEA, HSP) au niveau de la germination/levée
II-/ Etude des liens existant entre vigueur germinative composition et mobilisation des réserves et le devenir de N/C en conditions optimales et pénalisantes	2010-2012	Etude des voies métaboliques azotées en conditions optimales et et structure, pénalisantes chez les légumineuses Etude de la respiration au cours de la germination/levée
III-/ Présenter un cadre de description pour le phénotypage et l'analyse de la variabilité génétique et écophysologique relative à la germination/levée	2010-2012	Etude des variables déterminantes pour la germination et la levée à partir d'une hiérarchisation des variations d'origine génétique et environnementales établie en fonction du modèle SIMPLE

---

**UMR Génétique et Horticulture (UMR GenHort)**
**OBJECTIF GENERAL – Poursuivre une activité de recherche sur la génétique d'espèces horticoles appartenant aux trois filières : fruits, ornement et légumes**


---

Objectifs spécifiques	Durée	Actions
I-/ Connaissance et gestion des ressources génétiques d'espèces horticoles	2010-2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion et caractérisation de la diversité, en lien avec les missions de conservation de collection et d'animation de réseaux de ressources génétiques de l'UMR et les missions d'expertise (DHS)</li> <li>- Etude de l'impact de la sélection sur l'étendue et la structuration de la diversité à différents niveaux : phénotypique, cytologique, génétique sur <i>Daucus</i>, <i>Rosa</i> et <i>Malus Pyrus</i></li> <li>- Etude de l'organisation des complexes d'espèces centrée sur l'étude des barrières de reproduction et la caractérisation moléculaire et cytogénétique au sein des <i>Genistae</i> et des <i>Hydrangea</i>, pour préciser les relations phylogénétiques dans ces deux groupes</li> </ul>
II-/ Etablissement des bases génétiques des caractères horticoles	2010-2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude de la résistance aux maladies en relation étroite avec l'UMR d'intérêt PaVé sur les trois pathosystèmes tavelure pommier/poirier, feu bactérien pommier/poirier, <i>Alternaria</i>/carotte</li> <li>- Elaboration de l'architecture du rosier en relation étroite avec l'équipe d'écophysiologie de l'UMR SAGAH</li> <li>- Etude de la qualité de la pomme en relation avec l'UR BIA de Nantes</li> </ul>
III-/ Mise au point d'une méthodologie de la sélection et de l'innovation variétale	2010-2012	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement d'outils et de méthodes pour la sélection (sélection assistée par marqueurs mutagenèse, méthodologie de la transgénèse)</li> <li>- programmes de création variétale en partenariat, centrés sur les espèces fruitières.</li> </ul>

#### 4.2. CONVENTION DE PRESTATION D'ENSEIGNEMENT

Par courrier en date du 7 septembre 2009 (ci-dessous), le ministère de l'enseignement supérieur indique en réponse à une demande de l'agent comptable de Nantes que «les missions confiées au service public de l'enseignement supérieur ne sauraient être déléguées à un organisme qui ne serait pas un établissement d'enseignement et de recherche et ne peuvent être assurées que par des enseignants visés par les articles L.952-1 et L.954- 3 du code de l'éducation».

L'article L.719-10 du code de l'éducation qui prévoit que les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel peuvent conclure des conventions de coopération avec des établissements publics ou privés doit être interprété de manière stricte et impose que ces établissements soient des établissements d'enseignement et de recherche (CAA, Bordeaux 08.06.1999)

Il convient donc de recruter et de rémunérer les intervenants :

- selon les modalités du décret N°87-889 du 29 octobre 1987 modifié relatifs aux conditions de recrutement et d'emploi des vacataires de l'enseignement supérieur.

Ou

- à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, selon les conditions de l'article L.954-3 du code de l'éducation en qualité d'enseignants contractuels.

L'université a recours aux conventions de prestation d'enseignement malgré la réglementation en vigueur : 84 en 2008/2009 soit 2318 heures d'enseignement.

##### Préconisations :

- Les prestataires d'enseignement pour les conventions 2008-2009 seront réglés durant cette année universitaire selon la procédure habituelle.
- Les prestataires d'enseignement pour les conventions 2009-2010 déjà signées ou mises à la signature après réalisation de la prestation seront également réglés selon la procédure habituelle.
- Les conventions de prestation d'enseignement doivent disparaître au profit de recrutements de vacataires ou d'enseignants contractuels à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010

##### Conclusion :

La réglementation en vigueur empêchant dorénavant la signature d'autres conventions de prestation d'enseignement, il ne sera plus en mesure d'accepter leur règlement.

##### Modalités transitoires :

Les modalités de mise en œuvre de ces dispositions seront déclinées sur l'année universitaire 2010-2011. Compte tenu des engagements déjà pris et dans un souci de continuité du service public, elles ne peuvent être appliquées sur l'année universitaire 2009-2010.



N° 01414

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

ministère  
Éducation  
nationale

Secrétariat général

Direction des  
affaires juridiques

Sous-direction des  
affaires juridiques de  
l'enseignement  
supérieur et de la  
recherche

Bureau des  
consultations et de  
l'assistance juridique

DAJ/B1/DD/n° 09-281  
Conventions\_prestations  
enseignement\_UNantes.  
dgc

Affaire suivie par  
Monsieur  
Dominique Dumont  
Téléphone :  
01 55 55 02 56  
Télécopie :  
01 55 55 02 70  
Mél  
dominique.dumont  
@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle  
75357 Paris SP 07



Paris le 7 SEP. 2009

La ministre de l'enseignement supérieur  
et de la recherche

à

Monsieur le président de l'université  
de Nantes

s/c de Monsieur le recteur de l'académie  
de Nantes

**Objet :** Conventions de prestations d'enseignement

**Ref. :** Courrier électronique de l'agent comptable de l'université de Nantes, en date du 27 août 2009

Aux termes d'un courrier en date du 27 août 2009, l'agent comptable de votre établissement me demande de lui confirmer qu'un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ne saurait passer une convention avec une entreprise du secteur privé prévoyant la mise à la disposition dudit établissement du personnel de celle-ci en vue d'assurer des prestations d'enseignement.

L'agent comptable fait référence à un courrier, en ce sens, en date du 18 décembre 2008, que j'ai adressé au président d'une université qui m'avait interrogée sur la légalité de différentes conventions de cette nature qu'il envisageait de passer avec des organismes privés.

Ma réponse s'appuyait sur le fait que les missions confiées au service public de l'enseignement supérieur, telles qu'elles sont énumérées par l'article L.123-3 du code de l'éducation, ne sauraient (en application des dispositions de l'article L.719-10) être déléguées à un organisme qui ne serait pas un établissement d'enseignement et de recherche et qu'elles ne peuvent être assurées que par des enseignants relevant de l'une des catégories de personnels visées à l'article L.952-1 du code de l'éducation ou, si l'université dispose des compétences élargies prévues par l'article L.712-8, par des enseignants contractuels recrutés dans les conditions prévues par l'article L.954-3 de ce même code.



2/2

L'agent comptable de votre établissement expose, toutefois, que le responsable de l'« Université permanente », service commun de votre établissement, lui a objecté que cette argumentation serait inopérante dans la mesure où les formations que ce service assure ne présentent pas le caractère de « formations diplômantes ».

Ainsi que l'agent comptable le souligne, une telle objection n'est pas recevable et ne saurait faire échec au principe selon lequel les missions du service public de l'enseignement supérieur ne sauraient être déléguées à un prestataire de services.

En effet, les dispositions de l'article L.123-3 précité du code de l'éducation ne prévoient pas que la réalisation des missions du service public de l'enseignement supérieur doive se traduire par la mise en œuvre de formations conduisant obligatoirement à la délivrance d'un diplôme.

Dans ces conditions, dès lors qu'une formation est offerte à ses usagers par une université, elle doit être assurée par les personnels visés par les articles L.952-1 ou L.954-3 précités du code de l'éducation, qu'elle soit, ou non, sanctionnée par un diplôme.

Pour la ministre et par délégation  
La directrice des affaires juridiques



Claire LANDAIS

### 4.3. EXTENSION DU DISPOSITIF D'AIDE D'URGENCE REMUNERATION

Le conseil d'administration du 04 juin 2009 a approuvé un dispositif d'aide d'urgence sous la forme d'une aide remboursable pour les personnels contractuels 10 mois financés sur budget Etat et bénéficiant d'un contrat de travail sur l'année universitaire suivante dès le mois de septembre.

**Rappel :**

Cette aide remboursable est intégrée à la politique d'action sociale de l'Université d'Angers à compter de l'année 2009.

D'un montant de 650 € net par mois, elle est financée par le budget de l'Action sociale.

Les personnels concernés par ce dispositif doivent répondre aux conditions cumulatives suivantes :

- 1) contractuel 10 mois payé sur le budget Etat,
- 2) contractuel bénéficiant d'un contrat de travail sur l'année universitaire suivante dès le mois de septembre,
- 3) contractuel bénéficiant d'un contrat C ou B prévu au cadre général.

La démarche mise en place sera la suivante :

- 1) demande à adresser à la Directrice des Ressources Humaines, cellule action sociale, selon un formulaire type,
- 2) le demandeur a le choix entre un ou deux mois d'aide,
- 3) l'aide est remboursable en une fois, toutefois, le demandeur qui opte pour une aide de deux mois pourra procéder au remboursement en une ou deux fois,
- 4) le remboursement se fait fin septembre et fin octobre.

**Ce dispositif est étendu à l'ensemble des personnels contractuels. L'aide accordée ne pourra alors excéder 90% de la rémunération mensuelle des mois concernés.**

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

10 décembre 2009

## Point 5 AFFAIRES STATUTAIRES

- 5.1. Délégations d'attributions du CA au président
- 5.2. Elections : section disciplinaire, commission des statuts et conseil du CUFCo

### 5.1. DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CA AU PRESIDENT

Proposition du groupe de travail relative aux délégations d'attributions du CA au président valable jusqu'à la désignation d'un nouveau conseil d'administration :

#### ▪ Missions du conseil d'administration

##### Article L712-3 du code de l'éducation

IV.-Le conseil d'administration détermine la politique de l'établissement. A ce titre :

- 1° Il approuve le contrat d'établissement de l'université ;
- 2° Il vote le budget et approuve les comptes ;
- 3° Il approuve les accords et les conventions signés par le président de l'établissement et, sous réserve des conditions particulières fixées par décret, les emprunts, les prises de participation, les créations de filiales et de fondations prévues à l'article [L. 719-12](#), l'acceptation de dons et legs et les acquisitions et cessions immobilières ;
- 4° Il adopte le règlement intérieur de l'université ;
- 5° Il fixe, sur proposition du président et dans le respect des priorités nationales, la répartition des emplois qui lui sont alloués par les ministres compétents ;
- 6° Il autorise le président à engager toute action en justice ;
- 7° Il adopte les règles relatives aux examens ;
- 8° Il approuve le rapport annuel d'activité, qui comprend un bilan et un projet, présenté par le président.

#### ▪ Délégations possibles

##### Article L712-3 du code de l'éducation

Il peut déléguer certaines de ses attributions au président à l'exception de celles mentionnées aux 1°, 2°, 4° et 8°. Celui-ci rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de cette délégation.

Toutefois, le conseil d'administration peut, dans des conditions qu'il détermine, déléguer au président le pouvoir d'adopter les décisions modificatives du budget.

LES DELEGATIONS POSSIBLES SONT DONC :

- 3° les accords et les conventions signés par le président de l'établissement et, sous réserve des conditions particulières fixées par décret, les emprunts, les prises de participation, les créations de filiales et de fondations prévues à l'article [L. 719-12](#), l'acceptation de dons et legs et les acquisitions et cessions immobilières ;
- 5° la répartition des emplois qui lui sont alloués par les ministres compétents ;
- 6° l'autorisation d'engager toute action en justice ;
- 7° le pouvoir d'adopter les règles relatives aux examens ;
- le pouvoir d'adopter les décisions modificatives du budget

#### ▪ Délégations pratiquées à l'Université d'Angers

1. Approuver les accords et les conventions signés par le président de l'établissement :
  - conventions de bourses,
  - conventions pour les stagiaires de la formation continue,
  - conventions de stage,
  - conventions de prestation de service (formations qui ne sont pas assurées par l'Université),
  - conventions d'utilisation de locaux ou de documentations universitaires,
  - contrats de valorisation de la recherche,
  - autres conventions dont la participation financière ne dépasse pas 5 000 €.
  - déclarations d'intention de coopération dans le cadre des relations internationales
2. Adopter les règles relatives aux examens, après avis du CEVU.

▪ **Propositions du groupe de travail**

Conformément à l'article L712-3 du code de l'Education, le conseil d'administration délègue les attributions suivantes au président jusqu'à la fin de son mandat :

Délégations prévues par la loi	Délégations proposées par le groupe de travail
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ les accords et les conventions signés par le président de l'établissement et, sous réserve des conditions particulières fixées par décret, les emprunts, les prises de participation, les créations de filiales et de fondations prévues à l'article <a href="#">L. 719-12</a>, l'acceptation de dons et legs et les acquisitions et cessions immobilières ;</li> </ul>	<p><u>Contrats, conventions et accords de partenariat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ conventions liées à l'attribution de subventions d'équipement et de fonctionnement avec les collectivités territoriales,</li> <li>▪ convention de concessions de logement,</li> <li>▪ domiciliation des associations, après avis des directeurs pour les composantes.</li> </ul> <p><u>Financières :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ prises de participation inférieures à 3 000 €,</li> <li>▪ acceptation de dons et legs,</li> <li>▪ tarifs et droits à prestations spécifiques inférieurs à 3 000 €,</li> <li>▪ projets FSDIE, après avis favorable du CEVU,</li> <li>▪ convention d'attribution de subventions FSDIE, après avis favorable du CEVU,</li> <li>▪ accords de subventions attribuées par l'université, les composantes ou les services communs inférieures à 3 000 €, après avis favorable du conseil de gestion pour les composantes ou services,</li> <li>▪ accords d'adhésions attribuées par l'université, les composantes ou les services communs à 3 000 €, après avis favorable du conseil de gestion pour les composantes ou services,</li> <li>▪ admissions en non valeur et remises gracieuses inférieures à 3 000 €,</li> <li>▪ cessions, réformes des biens mobiliers, sorties d'inventaires et dons de matériels informatiques de plus de cinq ans inférieurs à 3 000 € (aucun plafond pour les véhicules automobiles),</li> <li>▪ baux et locations d'immeubles.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ l'autorisation d'engager toute action en justice ;</li> </ul>	<p><u>Contentieux :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ autorisation d'engager toute action en justice devant toutes les juridictions.</li> </ul>

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de cette délégation.

## 5.2. ELECTIONS : SECTION DISCIPLINAIRE, COMMISSION DES STATUTS, CONSEIL DU CUFCO

### Élection de la Section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

(Décret n°92-657 du 13 juillet 1992 relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur)

#### 1) Composition de la section disciplinaire

Lorsque le nombre des usagers, membres du conseil d'administration, est inférieur à dix, la section disciplinaire comprend :

- 1° Un professeur des universités ;
- 2° Un membre mentionné au 2° du premier alinéa du présent article ;
- 3° Un membre mentionné au 3° du premier alinéa du présent article ;
- 4° Six usagers, soit trois membres titulaires et trois membres suppléants.

#### 2) Modalités d'élection (article 7 du décret)

L'élection des membres a lieu au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours ou, lorsqu'un seul siège est à pourvoir, au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. Le vote est secret.

#### 3) Composition de l'actuelle section disciplinaire

- **M. FRÈRE Pierre** est membre au titre de professeur des universités (élu par et parmi les PU)
  - **M. CLEDY** est membre au titre de maîtres de conférences (élu par et parmi les MCF)
  - **Mme REY Anne** est membre au titre de représentant des personnels, titulaires, exerçant des fonctions d'enseignement appartenant à un autre corps de fonctionnaires (membre d'office)
  - **M. DRONNE William**
  - **M. BENOITON François**
  - **M. Pierre-Yves OLIVIER**
  - **Mlle Marie-Loup LELIAS** est membre d'office, désigné suppléant après tirage au sort\*
  - **M. Steve DENGOUÉ** est membre d'office, désigné suppléant
- } Sont membres d'office, désignés titulaires après tirage au sort \*

- Siège vacant : membre suppléant au titre d'étudiants inscrits à l'Université d'Angers (élu par les étudiants du CA)

\* **Article 10** du décret n°92-657 du 13 juillet 1992 relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministre chargé de l'Enseignement supérieur.

Quand les membres du conseil d'administration appartenant à un ou plusieurs des collèges définis à l'article 5 ci-dessus sont **en nombre inférieur ou égal à celui qui est prévu audit article pour représenter ces collèges à la section disciplinaire, ils sont d'office membres de cette section** ; l'ordre dans lequel ils sont appelés à siéger dans les formations de jugement est déterminé par tirage au sort effectué lors de leur désignation.

Lorsque, après application des dispositions de l'alinéa précédent, l'effectif de la section disciplinaire est incomplet, les membres du conseil d'administration appartenant au collège électoral correspondant, défini à l'article 5 ci-dessus, élisent au scrutin majoritaire à deux tours parmi les personnels relevant du même collège et exerçant dans l'établissement ceux qui sont appelés à compléter la section disciplinaire.

**Article 13** : Les usagers membres de la section disciplinaire, **qui cessent d'être inscrits dans l'établissement ou d'appartenir au conseil d'administration, sont remplacés**, pour la durée du mandat restant à courir, par un suppléant dans l'ordre déterminé par le nombre de voix recueillies aux élections à la section disciplinaire : en cas d'égalité des voix le membre le plus âgé est désigné ; il y a lieu ensuite à la désignation d'un nouveau suppléant qui prend rang après ceux précédemment élus.

## Commission des statuts

### COMMISSION DES STATUTS

La commission des statuts se compose de 14 membres :

- parmi les membres du Conseil d'administration
  - 5 enseignants-chercheurs : M. Christophe BOUJON, M. Gérard MOGUEDET, M. Pascal NICOLAS, Mme Anne REY, M. Antony TAILLEFAIT
  - 2 étudiants : M. François BENOITON, M. William DRONNE
  - 1 personnel BIATOSS : M. Patrick HAMARD
- parmi les membres du Conseil Scientifique ou du CEVU
  - 3 enseignants-chercheurs : M. Jean-René MORICE, M. Didier LE GALL, Mme Sabine MALLET
  - 2 étudiants : - M. Mathieu CHALOPIN, - M. Guillaume IFRAH
  - 1 personnel BIATOSS : M. Thierry OGER

## Conseil du CUFCo

### CONSEIL DU CUFCO

Le conseil de gestion du CUFCo est composé de 12 membres :

- 1 représentant élu par chacune des 8 composantes,
- 1 représentant élu du conseil d'administration désigné parmi ses membres : M. Hervé CHRISTOFOL
- 1 représentant élu du CEVU désigné parmi ses membres,
- 1 représentant des usagers de la formation continue désigné par le président de l'université sur proposition du CUFCo,
- 1 représentant élu du personnel administratif du CUFCo.

Siègent en qualité d'invités :

- 2 représentants des collectivités territoriales (Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole, département du Maine-et-Loire, ou région des Pays de la Loire),
- 2 représentants des organisations syndicales (un au titre des employeurs, un au titre des salariés),
- 1 représentant des services de l'emploi,
- le directeur du Service Universitaire d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (S.U.I.O.-I.P) ou son représentant,
- le directeur du Service des Technologies de l'Information et de la Communication (STIC) ou son représentant.

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

10 décembre 2009

## Point 6 DISPOSITIONS BUDGETAIRES ET CONVENTIONS

- 6.1. Cotisation au PRES UNAM
- 6.2. Cotisation Anjou inter-langues
- 6.3. Demande d'adhésion UNICIEL
- 6.4. Demande de subvention de l'Apersu
- 6.5. Tarifs C2i
- 6.6. Conditions générales de vente pour prestations de service
- 6.7. Déclassement de matériels : services centraux
- 6.8. Convention pour concession de logement par nécessité absolue de service
- 6.9. Convention pour la réalisation d'Études de faisabilité de projets innovants et événementiels au sein du patrimoine départemental (UFR ITBS)

### 6.1. COTISATION AU PRES UNAM

#### **Appel à cotisation du PRES UNAM de 28 000 € pour l'année 2009 (CF 900101)**

L'établissement public de coopération scientifique « Université Nantes Angers Le Mans » est officiellement créé par le décret n° 2008-1561 du 31 décembre 2008.

L'article 3 dispose des missions de cet établissement :

- l'attribution du label Université Nantes Angers Le Mans aux doctorats délivrés par les établissements membres habilités ;
- la gestion coordonnée de la formation doctorale et le suivi de l'insertion professionnelle des docteurs ;
- la signature sous l'appellation Université Nantes Angers Le Mans de la production scientifique réalisée dans les unités de recherche des membres ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action stratégique des recherches communes ;
- la politique concertée d'acquisition des grands équipements de recherche et d'optimisation et mutualisation de leurs usages ;
- la valorisation des recherches communes ;
- la conduite de projets communs à l'international et dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche, notamment la création de masters internationaux et l'ouverture à l'international de la formation doctorale ;
- la définition de politiques cohérentes en matière de formation continue et de validation des acquis et de l'expérience ;
- la promotion des activités de culture scientifique et technique ;
- l'établissement de politiques documentaires coordonnées et la mutualisation des ressources documentaires numériques ;
- l'application et le développement de l'université numérique en région ;
- l'élaboration d'une politique de médecine préventive ;
- les études et l'ingénierie de l'insertion professionnelle.

Plus généralement, l'établissement aura vocation à assurer la mise en œuvre de projets communs, à tout ou partie de ses membres, entrant dans les domaines des missions qui lui seraient confiées.

**La contribution de l'université d'Angers est de 28 000€ pour l'année 2009 : 7 000€ multipliés par le nombre de siège au conseil d'administration du PRES.**

## 6.2. COTISATION ANJOU INTER-LANGUES

Une convention en date du 26 mai 2000 fixe les rapports entre l'association Anjou Inter Langues et ses membres fondateurs (l'ESSCA, la Ville d'Angers pour l'institut Municipal, l'Université d'Angers et l'UCO).

L'article 8 de la convention précise les modalités financières : pour chaque année universitaire, l'Université d'Angers verse un forfait appelé « part fixe » et une cotisation variable dite « part variable ». Le montant de la part fixe, était fixé à 16 101 € en 2008-2009. La cotisation correspondant à la part variable est calculée par rapport au nombre d'étudiants inscrits à Anjou Inter Langues.

L'Association Anjou Inter Langues propose des enseignements en langues dites « rares » :

- Allemand
- Arabe
- Chinois
- Hongrois
- Néerlandais
- Japonais
- Portugais
- Russe

**Pour l'année 2009-2010 la part fixe est de 16 420 €.**

### 6.3. DEMANDE D'ADHESION UNISCIEL

UNISCIEL (UNiversité des SCIences En Ligne) est une Université Numérique Thématique (UNT) qui concerne les Sciences Fondamentales (Mathématiques, Informatique, Physique, Chimie, Sciences de la Vie, Sciences de la Terre et de l'Univers) ;

L'Université d'Angers a adhéré au Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) UNISCIEL en décembre 2007.

Le GIS a pour objectif

- de mutualiser la production de ressources pédagogiques numériques sur la base de référentiels partagés;
- de procéder à leur diffusion en libre accès, s'inscrivant ainsi dans le mouvement mondial de l'accès ouvert au savoir.

UNISCIEL a pour missions :

- de renforcer l'attrait pour les études et filières scientifiques d'un plus grand nombre d'étudiants
- de favoriser leur réussite;
- de contribuer au rayonnement de l'enseignement scientifique francophone.

Dans l'organisation actuelle des UNT, les cotisations sont annuelles. Les montants sont fixés au sein de chaque UNT. Pour UNISCIEL, la cotisation est fixée en fonction du nombre d'étudiants concernés (1€ / étudiant) soit **2025 € pour l'année 2010 sur le budget du STIC.**

**6.4. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'APERSU**

Demande de subvention de l'Apersu de 9 705,00 €.

L'Amicale des Personnels de l'Université d'Angers s'est réunie en Assemblée Générale le mardi 20 octobre 2009 pour valider ses projets 2010. La demande de subvention 2010 comprend les demandes des sections sportives. Cette demande tient compte du non versement de la subvention annuelle du rectorat pour l'année 2010 et d'une augmentation croissante du nombre de participants aux fêtes de Noël.

Pour information, l'Apersu souhaite annoncer aux administrateurs que la date du vendredi 18 juin 2010 après midi a été retenue pour l'organisation de la prochaine fête de l'Université.

**APERSU - BILAN FINANCIER du 01/01/2009 au 12/10/2009**

RECETTES		DEPENSES		SOLDE
APERSU - Solde 2008	3 279,21			
		Assurance MAIF 2009	281,39	
APERSU - SUBV. 2009 Université	6 000,00	SUAPS - Location Salles Sport	100,00	
APERSU - SUBV. 2009 Action Sociale	1 000,00	Frais Secrétariat	122,36	
		Frais Réunions / As.Générale	469,25	
		DACC Adhésions 2009		
Participation Adhérents - Cartes Cézam	1 466,00	DACC Cartes Cézam	1 744,00	
		Club Rando		
Avoir s/ Factures Noël 2008	260,00	Fête Noël 2008 (Solde des factures)		
Participation Adhérents	162,00	Soirée Cabaret	588,15	
Participation Adhérents	2 060,00	Week-End Sportif	3 594,71	
Participation Adhérents	931,37	Fête Université	3 578,50	
Participation Adhérents		Fête Noël 2009		
			<b>Solde au 12/10/09</b>	<b>4 680,22</b>
SQUASH - SOLDE EXERCICE 2008	302,02	FACTURES Licences 2009/2010		
SUBV. 2009 Université - SQUASH	1 113,00	FACTURES Squash Lac de Maine	2 017,00	
Participation Adhérents	1 393,00	FRAIS Chèques Vacances	2,00	
			<b>Solde au 12/10/09</b>	<b>789,02</b>
TENNIS - SOLDE EXERCICE 2008	113,83	FACTURES Inscriptions Compétitions	100,00	
SUBV. 2009 Université - TENNIS	492,00	FACTURES Diverses	119,18	
		FACTURES Déplacements		
			<b>Solde au 12/10/09</b>	<b>386,65</b>
VOLLEY - SOLDE EXERCICE 2008	108,55	FACTURES Licences-Engag.Championnat	32,45	
SUBV. 2009 Université - VOLLEY	100,00	FACTURES Maillots + Trousse Médicale	115,00	
		FACTURES Boissons+ Timbres	24,95	
			<b>Solde au 12/10/09</b>	<b>36,15</b>
	18 780,98		12 888,94	
		5892,04		

Point 6 – DISPOSITIONS BUDGETAIRES ET CONVENTIONS

APERSU - Budget prévisionnel 2010 RECETTES		DEPENSES	
<b>Solde au 12/10/09 -Section animation</b>	<b>4 680,22</b>		
<b>Gestion de l'Amicale</b>		Assurance MAIF	277,27
		Frais de secrétariat, changement multimédia	384,95
		Maillots sections sportives	900,00
		Adhésion DACC	200,00
Cotisations cartes CEZAM (219 personnes)	1 466,00	Cotisations cartes CEZAM (219)	1 744,00
<b>Sections Animations</b>			
Participation Adhérents (50 personnes)	500,00	Fête cabaret	900,00
Participation Adhérents (100 familles)	510,00	Arbre de Noël 2009	4 000,00
Participation Adhérents (250 personnes)	1 250,00	Fête Université 2010	4 000,00
Participation Adhérents (50 personnes)	1 000,00	Sortie culturelle (musée du Louvre)	1 500,00
Participation Adhérents (50 personnes)	1 500,00	Sortie Familiale	1 500,00
Participation Adhérents (100 familles)	500,00	Arbre de Noël 2010	4 000,00
<b>SUBV. 2009 Université</b>	<b>8 000,00</b>		
<b>Sous total Section animation</b>	<b>19 406,22</b>		<b>19 406,22</b>
<b>Solde au 12/10/09 -Section tennis</b>	<b>386,65</b>		
<b>SUBV. 2010 Université</b>	<b>492,00</b>	Compétitions fin année 2009	386,65
		Compétitions	67,00
		Affiliation FFT	40,00
		Déplacements régionaux	160,00
		Balles	105,00
		Boissons	120,00
<b>Sous total Section tennis</b>	<b>878,65</b>		<b>878,65</b>
<b>Solde au 12/10/09 -Section squash</b>	<b>789,02</b>		
Tournoi	150,00	Compétitions	1 306,80
Cartes locations salles	2 170,00	Carte location salles	2 413,00
Licences joueurs (12)	120,00	Boissons	200,00
<b>SUBV. 2009 Université</b>	<b>1 113,00</b>	Cartes locations salles fin année 2008	422,22
<b>Sous total Section squash</b>	<b>4 342,02</b>		<b>4 342,02</b>
<b>Solde au 12/10/09 -Section volley</b>	<b>36,15</b>		
Licences joueurs (12)	403,20	Licence joueurs (12)	403,20
<b>SUBV. 2009 Université</b>	<b>100,00</b>	Adhésion championnat	40,00
		Trousses de secours/ Equipements	36,15
		Boissons	60,00
<b>Sous total Section volley</b>	<b>539,35</b>		<b>539,35</b>
	<b>25 166,24</b>		<b>25 166,24</b>
<b>SUBV. 2010 Sections Animations</b>	<b>8 000,00</b>		
<b>SUBV. 2010 Section Tennis</b>	<b>492,00</b>		
<b>SUBV. 2010 Section squash</b>	<b>1 113,00</b>		
<b>SUBV. 2010 Section Volley</b>	<b>100,00</b>		
<b>Demande de subvention APERSU 2010</b>	<b>9 705,00</b>		

## 6.5. TARIFS DU C2I

## PASSATION CERTIFICATION C2I NIVEAU 1

## I RAPPEL

La certification C2i – niveau 1 est partie intégrante de la formation en Licence au point qu'elle fait partie de la grille d'évaluation des Licences de l'AERES. Le projet d'établissement prévoit que tous les étudiants de niveau Licence soient formés au C2i – niveau 1 et puissent passer cette certification.

Afin de gérer la passation du C2i-1, une cellule C2i est créée. Elle est composée en particulier du chargé de mission C2i et des correspondants C2i dans les composantes et certains services communs concernés (STIC, CUFCo).

Rôle de la cellule C2i :

1. harmonisation du C2i (enseignement, certification)
2. gestion des intervenants (recrutement, formation)
3. **gestion des examens de certification**
4. gestion du suivi des étudiants (validation des compétences, délivrance des certificats)
5. participation au projet C2i dans l'UNR
6. proposition pour la gestion des étudiants (redoublement, extérieurs, etc)

Rôle des correspondants C2i :

- gestion de la mise en place dans les emplois du temps
- responsables du bon déroulement des enseignements et de la certification dans leur composante

A compter de la rentrée 2009 la cellule C2i dispose d'un budget de fonctionnement : un budget spécifique de fonctionnement pour l'organisation de la formation à l'ENT et la gestion des examens de certification; un secrétariat dédié (partagé avec la certification langues)

## II MODALITES DE PASSATION 2009-2010

Étant donné le nouveau mode de passation (cf. BO du 4 septembre 2008) , avec 18 éléments à évaluer (9 points du référentiel avec épreuves théorique et pratique pour chacun), l'obtention à la première passation paraît très complexe (4% des candidats selon les statistiques de certaines universités ayant mis en place la nouvelle certification ou sur la base de l'ancienne), il apparaît donc nécessaire de permettre plusieurs inscriptions gratuites pour un candidat de Licence.

PUBLIC CONCERNEE	TARIF PASSATION du C2i-1
Étudiant(e) inscrit(e) en FI en 1ère, 2ème ou 3ème année d'université (Licence, DUT, etc ...) avec enseignement intégré à la maquette	- Gratuit pour les première et deuxième passations - 10 Euros pour toute passation supplémentaire
Étudiant(e) inscrit(e) en FI en 1ère, 2ème ou 3ème année d'université (Licence, DUT, etc ...) sans enseignement intégré à la maquette	- Gratuit pour la première passation uniquement - 10 Euros dans les autres cas de figure
Étudiant(e) inscrit(e) en FI, autres cas de figure (étudiants en cours de cursus venant d'université extérieure ou de l'étranger) avec enseignement intégré à la maquette	- Gratuit pour la première passation uniquement - 10 Euros pour les autres passations
Étudiant(e) inscrit(e) en FI, autres cas de figure (masters, étudiants en cours de cursus venant d'université extérieure ou de l'étranger) sans enseignement intégré à la maquette	- 10 euros dès la première passation
Personnel de l'Université	Gratuit
Formation continue	CA du 17/03/09 : Financement individuel - Financement par un organisme tiers
C2i : Test positionnement	20€
Examen	90€
Formation + examen	700€
	20€
	120€
	950€

Formations concernées : Licences générales L1, L2, L3 / L1, L2, L3 Santé, Prépa intégrée ISTIA et DUT

## 6.6. CONDITIONS GENERALES DE VENTE POUR PRESTATIONS DE SERVICE

*Avis favorable du Bureau du SAIC le 6 novembre 2009*

Les articles L441-1 du Code du commerce et L 111-3 du Code de la consommation disposent que « tout vendeur de produits ou tout prestataire de service doit par voie de marquage, d'étiquetage, d'affichage ou par tout autre procédé approprié, informer le consommateur sur les prix, les limitations éventuelles de la responsabilité contractuelle et les conditions particulières de la vente, selon des modalités fixées par arrêtés du ministre chargé de l'économie, après consultation du Conseil national de la consommation ».

Par ailleurs, l'article 441-6 du Code du commerce précise que "tout prestataire de services est tenu de communiquer ses conditions générales de vente à tout (...) demandeur de prestations de services qui en fait la demande pour une activité professionnelle".

Au vu de ces éléments légaux, il est demandé au conseil d'administration de statuer sur nos propres "Conditions générales de vente" pour les remettre à tout demandeur de services lors de l'envoi d'un devis ou d'un contrat de prestations de services. Les conventions de type collaboration de recherche ne sont pas concernées par ce document.

### Conditions Générales de Vente Pour les prestations de service

#### Préambule :

Le présent document fixe les modalités et conditions conformément auxquelles les laboratoires et composantes de l'Université d'Angers s'engagent à réaliser des Prestations de services à des partenaires extérieurs à l'Université.

Toute commande de Prestations de quelques natures qu'elles soient implique de la part du client l'acceptation sans réserve des conditions générales de vente ci-dessous et la renonciation à ses propres conditions générales d'achat, sauf convention spéciale contraire écrite.

#### Article 1 : Définitions

- Le terme PRESTATION désigne tout service fourni au client par un des laboratoires ou composantes de l'Université d'Angers

- Le terme CLIENT désigne toute personne physique ou morale ayant contracté avec l'Université d'Angers pour que celle-ci réalise pour lui une PRESTATION.

- L'université d'ANGERS est un Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) qui agit au nom et pour le compte de ses laboratoires et composantes.

- Le terme INFORMATION désigne toute information scientifique ou technique transmise par le CLIENT pour faciliter le travail du prestataire y compris le Savoir-Faire.

- Le terme CONTRAT désigne la convention signée entre les PARTIES mettant en place les objectifs et les modalités de la PRESTATION.

- Le terme MATERIEL désigne tout échantillon, produit et matière fournis par le CLIENT.

- Le terme RESULTAT désigne l'ensemble des résultats obtenus directement ou indirectement au cours de la PRESTATION menée par l'Université d'Angers.

- Le terme PARTIES désigne à la fois le CLIENT et l'Université d'Angers.

#### Article 2 : Conditions d'utilisation du MATERIEL

## Point 6 – DISPOSITIONS BUDGETAIRES ET CONVENTIONS

L'Université d'Angers s'engage à utiliser le MATERIEL qui lui aura été remis uniquement aux fins de la PRESTATION commandée. L'Université d'Angers s'engage à ne pas transmettre, communiquer ou exploiter commercialement le MATERIEL, les INFORMATIONS ou les RESULTATS de la PRESTATION auprès de tiers, quels qu'ils soient, sauf accord écrit et préalable du CLIENT.

Le CLIENT s'engage lors de toutes communications à citer l'Université d'Angers comme acteur du projet.

### **Article 3 : Propriété**

Le MATERIEL est la propriété exclusive du CLIENT et le restera après que celui-ci ait été transmis à l'Université d'Angers. Les RESULTATS seront la propriété exclusive du CLIENT. Les savoir-faire mis en place durant la PRESTATION seront la propriété exclusive de l'Université d'Angers sauf convention spéciale contraire écrite.

L'existence d'un contrat entre l'Université d'Angers et le CLIENT n'entraîne aucun transfert de propriété et/ou de propriété intellectuelle entre les PARTIES.

### **Article 4 : Confidentialité**

Chaque partie s'engage à ne publier, ni divulguer de quelque façon que ce soit les informations scientifiques ou techniques appartenant à l'autre partie dont elle pourrait avoir connaissance à l'occasion de l'exécution du présent contrat et ce, tant que ces informations ne seront pas du domaine public.

### **Article 5 : Devis**

Le CLIENT pourra obtenir gratuitement, un devis détaillé de la PRESTATION souhaitée. L'Université d'Angers ne sera pas tenue par ce devis en cas d'erreur ou d'omission du CLIENT lors de sa demande.

### **Article 6 : Prix – Paiement – Délai**

Le prix de la PRESTATION est global et forfaitaire. Il est exprimé en euros hors taxes et en euros toutes taxes comprises.

Les règlements sont exigibles conformément à l'échéancier défini dans le CONTRAT.

Le versement de la SOCIETE sera effectué au nom de : l'AGENT comptable de l'Université d'Angers Compte TRESOR PUBLIC ANGERS : N° 10071 49000 00001000184 73

Sauf stipulation contraire exprimée clairement sur le CONTRAT aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé.

### **Article 7 : Résultat de la prestation**

L'Université d'Angers s'engage à communiquer au CLIENT les RESULTATS de la PRESTATION, sous la forme d'un rapport d'analyse par courrier postal ou courriel selon le souhait du CLIENT.

En cas de force majeure ou d'événements particuliers, l'Université d'Angers se réserve le droit, après en avoir averti le CLIENT, de repousser les dates de livraison indiquées dans le CONTRAT. L'Université d'Angers se réserve également le droit d'annuler partiellement ou totalement la PRESTATION sans pour autant que le CLIENT puisse prétendre à un dédommagement quelconque en cas de force majeure.

### **Article 8 : Clauses pénales**

En cas d'annulation du CONTRAT, imputable au CLIENT, avant la réalisation de la PRESTATION commandée, si un acompte a été versé à la commande il sera conservé à titre d'indemnisation forfaitaire. A cette somme s'ajoutera le montant des fournitures et du matériel déjà commandé.

En cas d'annulation du CONTRAT, imputable au CLIENT, en cours de réalisation de la PRESTATION, s'ajoutera à la facturation des PRESTATIONS déjà réalisées une somme forfaitaire égale à 15% du montant TTC du CONTRAT.

### **Article 9 : Pénalités de retard**

Conformément à l'article L441-6 du Code de Commerce, des pénalités de retard pourront être appliquées dans le cas où les sommes dues seraient versées après la date de paiement figurant sur la facture.

Tout montant non acquitté à sa date d'échéance, pourra entraîner l'application d'un intérêt de retard. En application de l'article L441-6 du Code de Commerce, cet intérêt de retard ne pourra être inférieur à trois fois le taux d'intérêt légal. Ce taux étant égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale Européenne, à son opération de refinancement la plus récente, majoré de 10 points de pourcentage.

Les pénalités sont exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire. Elles courent de plein droit, dès le jour suivant la date de règlement portée sur la facture ou, à défaut, à quarante-cinq jours fin de mois, suivant la date de facturation.

**Article 10 : Règlements des différends**

Tout litige relatif à la réalisation de la PRESTATION sera résolu, dans la mesure du possible, à l'amiable. A défaut, le litige éventuel sera soumis à l'appréciation du tribunal compétent.

## 6.7. DEMANDE DE DECLASSEMENT DE MATERIELS

Matériel inutilisé à réformer de la Présidence au 18 Février 2009

Matériel	N° de Série	Etat	N°Inventaire ou Date d'achat	N° bon commande
UC ATD P133	011067	?	14/10/97	900023970050
UC ATD AMD K6-400	960424	?	1997	
UC Compaq P2-233	8813BP220045	Ex serveur novell	1997	
UC NEC AMD XP1700+	2541287035	HD20Mo, Ram 2*128Mo 3COM, fonctionne	2002	
UC NEC AMD	3344178702	HD20Mo, Ram 2*128Mo 3COM, fonctionne	2002	
UC NEC AMD	2946887052	HD20Mo, Ram 2*128Mo 3COM, fonctionne	2002	
Boitier Elonex prosentia	F304CQ61	Alim, CD, FD :OK	13/03/03	
Grand Boitier vide		(2)	1997	
Imp HP 4plus	JPXT117280	(1) usagé	1997	
Imp HP 4plus	JPXT117278	(1) usagé	1997	
Imp HP4Mplus	JPXS142469	(1) usagé	1997	
Imp HP 5N	NL1W008892	(1) usagé	1997	
Imp HP 4000N	NLEV123151	(1) Problème Bac	19/06/98	90002398027
Imp HP couleur 4550N	JPPF102385	(1) HS	2000	
Fax canon L300	FLZ08939	(2) Ok	????	
Minitel 2	0305883	(2)	????	
Ecran COMPAQ 14"	41405277M582	OK	1997	
Ecran TARGA 14"	6016H001S02386	Ok	1997	
Ecran AST 14"	332G7000F21383	OK	01/02/97	Pas trouvé
Ecran SAMTRON 17"	PN17HMCT704058X	OK bouton on/off bloqué	2002	
Ecran SAMTRON 17"	PN17HMCT70421E	OK	2002	
Ecran DIGITAL 17"	5Z84106208	OK	2002	
Ecran DIGITAL 17"	7M63708155	OK	2002	
Ecran PHILIPS 14"	021776	OK	2002	
Ecran PHILIPS 15"	TY669511111702	OK	13/07/98	
Ecran PHILIPS 107T5 17"	CX000352953041	OK	14/10/97	900023970050
Ecran PHILIPS 107S 17"	BZ009930068621	OK	28/09/1999	9002399038
Ecran PHILIPS 107S 17"	BZ009930068566	OK	28/09/99	9002399038
Ecran PHILIPS 107S 17"	TY009734000120	OK	1999	
Ecran Elonex 17"	019FCMA2000040	OK	11/12/00	900230051
Ecran Elonex 17"	040FCMA2000442	OK	11/12/00	900230051
Ecran Elonex 17"	040FCMA2000444	OK	11/12/00	900230051
Ecran Elonex 17"	102FCMA2002023	OK	23/03/01	900230114
Ecran Elonex 17"	102FCMA2002031	HS – Couleurs défectueuses	23/03/01	900230114
Ecran Elonex 17"	102FCMA2002030	OK	23/03/01	900230114
Ecran Elonex 17"	134FPHL2001084	OK	09/10/01	900230130
Ecran Elonex 17"	143FPHL2000855	OK		

Point 6 – DISPOSITIONS BUDGETAIRES ET CONVENTIONS

Ecran Elonex 17"	202FPHL2000263	OK	22/03/02	9002302
Ecran Elonex 17"	250FYAA2100053	OK	13/01/03	9002303
Ecran Elonex 17"	250FYAA2100058	OK	13/01/03	9002303
Ecran Elonex 17"	303FYKA2000610	OK	13/03/03	900230324
Ecran Elonex 17"	314FYKL2000135	OK	18/07/03	900230316
Ecran Elonex 17"	314FYKL2000136	OK	18/07/03	900230316
Ecran Elonex 17"	314FYKL2000140	OK	18/07/03	900230316
Ecran Elonex 17"	314FYKL2000142	OK	18/07/03	900230316
Ecran Elonex 17"	314FYKL2000144	OK	18/07/03	900230316
Ecran Elonex 17"	314FYKL2000146	OK	18/07/03	900230316
Ecran Elonex 17"	314FYKL2000148	OK	18/07/03	900230316
Ecran Elonex 17"	314FYKL2000150	OK	18/07/03	900230316
Ecran Elonex 17"	328FYKA2000617	OK	2003	
Ecran Elonex 17"	329FYKA2000616	OK	2003	
Ecran LCD Elonex 15"	612031000249	Pb à chaud	2004	
Ecran LCD LG	605UXAY14184	HS	2006	
Ecran Sony 17"	4581453	OK	2003	

(1) matériel non testé, déposé en salle machines, non étiqueté.

(2) matériel déposé en salle machines.

12 sièges de bureau dont 3 avec accoudoirs	Hors service
--	--------------

### POINT 6.7 BIS - MATERIELS INFORMATIQUES REFORMES

▪ **NOTE DE LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES- MARS 2009 :**

Il n'est plus obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 de remettre au Domaine les matériels informatiques acquis depuis plus de cinq ans et totalement amortis.

Il est désormais possible soit de céder gratuitement ces matériels à des associations, soit de les céder à des personnels, soit de procéder à leur destruction (en les faisant retraiter par des opérateurs agréés).

▪ **PROCEDURE**

1 - Les matériels à réformer devront être listés.

Pour chacun des matériels devra être précisé son numéro d'inventaire (à défaut pour les matériels très anciens ou non immobilisés leur date d'acquisition).

La liste sera accompagnée des éventuelles propositions de dons à des associations ou à des personnels de l'Université d'Angers.

La liste devra également comporter une colonne « Etat du matériel » et une colonne « Observations » (destination finale du matériel).

2 – Après accord du Conseil de gestion de la composante, du service commun ou du Secrétaire Général pour les services centraux, cette liste devra être adressée au Service Environnement de Travail de la DSI pour proposition aux autres composantes et services.

3 – Après traitement, le Service Environnement de Travail de la DSI adressera la liste complétée au Secrétaire Général de l'Université.

Les propositions de dons devront être validées par le Secrétaire Général.

Un acte administratif sera pris pour acter le don ou la destruction.

4 – La liste validée est retournée à la composante ou au service concerné.

La destruction des matériels restants sera effectuée conformément au décret n°2005-828 du 20 juillet 2005 ; le coût du retraitement est à la charge de la composante ou du service d'origine.

5 - La liste complète des matériels réformés sera ensuite adressée à la DAF avec précision pour chacun  
du nom du service l'ayant repris  
ou de l'association l'ayant acquis  
ou du nom du personnel de l'Université d'Angers l'ayant acquis  
ou de la mention A DETRUIRE

▪ **CRITERES**

Les dons de matériels informatiques pourront se réaliser au profit :

1 – D'associations non liées à des établissements d'enseignement privé ;

2 – D'associations poursuivant un objectif éducatif, culturel, social et sportif ;

3 – D'associations participant à la vie étudiante de l'Université d'Angers ;

4 – De personnels de l'Université d'Angers à raison d'un ordinateur par agent et par an.

### 6.8. CONVENTION POUR CONCESSIONS DE LOGEMENT PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE

Il est demandé au conseil d'administration de statuer sur la convention pour concession de logement par nécessité absolue de service.

## Convention pour concession de logement par nécessité absolue de service

Vu l'article L762-2 du code de l'éducation

Vu le décret n°70-1161 du 11 décembre 1970 fixant le régime d'occupation de logement par les personnels civils et militaires de l'Etat dans les immeubles appartenant aux établissements publics nationaux ou détenus par eux à un titre quelconque

Vu l'arrêté du 10 décembre 2002 relatif à l'évaluation des avantages en nature en vue du calcul des cotisations de sécurité sociale

Vu l'avis favorable émis par le Conseil de Gestion de l'UFR des Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé le 22 septembre 2009.

Vu l'avis conforme émis le ..... par le Conseil d'Administration de l'Université d'Angers

Entre :

Le président de l'Université d'Angers

Et

M<sup>me</sup> YCRELEF Yamina

Il a été convenu ce qui suit :

**Article 1er** : sont concédés par nécessité absolue de service à M<sup>me</sup> YCRELEF Yamina, Adjoint Technique de Recherche et de Formation 2<sup>ème</sup> classe, les locaux ci-après désignés : une maison située 16 boulevard Daviers 49045 ANGERS Cedex 01.

Composition du logement : au rez-de-chaussée : salon, salle à manger, salle de bain, cuisine, WC, à l'étage : 3 chambres

**Article 2** : cette concession prend effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009 et est conclue pour une période de 5 ans à compter de cette date.

Elle est révoquée de plein droit à tout moment et prendra fin en tout état de cause à la date où le bénéficiaire cessera d'occuper son emploi actuel, lorsque l'emploi sera supprimé ou en cas de désaffectation de l'immeuble.

Si, à l'expiration du délai de cinq années le bénéficiaire continue à occuper l'emploi qui justifie la présente concession, celle-ci devra obligatoirement faire l'objet d'une décision de renouvellement dans les mêmes formes.

**Article 3** : Cette concession comporte la prestation de la gratuité du logement nu et des avantages accessoires (chauffage, eau, gaz, électricité).

Celle-ci, équivalant à un avantage en nature d'un montant forfaitaire annuel est calculée en fonction du niveau de rémunération brute annuelle de M<sup>me</sup> YCRELEF Yamina rapporté au plafond de sécurité sociale et au nombre de pièces de son logement.

Ce montant annuel forfaitaire pourra être révisé au vu des évolutions réglementaires.

**Article 4** : La concession est exclusive de toute rémunération forfaitaire ou horaire pour travaux supplémentaires de quelque nature que ce soit.

Point 6 – DISPOSITIONS BUDGETAIRES ET CONVENTIONS

**Article 5** : La bénéficiaire de la présente concession devra souscrire auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable, un contrat d'assurance personnelle couvrant la détérioration ou la destruction de tous ses biens mobiliers, le recours locatif et le recours des tiers. Elle devra chaque année fournir une copie de sa police d'assurance.

**Article 6** : Cette concession est assortie des charges suivantes :

- Ouverture et fermeture des portes
- Gardiennage
- Rondes de sécurité
- Surveillance des alarmes

**Article 7** : Le président de l'université fera connaître régulièrement au directeur du centre des impôts fonciers compétent tout changement intervenu dans l'occupation des locaux concédés.

Fait à Angers le

Le Président de l'Université

La bénéficiaire

Daniel MARTINA

Yamina YCRELEF

### **6.9. CONVENTION POUR LA REALISATION D'ÉTUDES DE FAISABILITE DE PROJETS INNOVANTS ET EVENEMENTIELS AU SEIN DU PATRIMOINE DEPARTEMENTAL (UFR ITBS)**

Il est demandé au conseil d'administration de statuer sur la convention entre le conseil général et l'université (UFR ITBS) relative à la réalisation d'études de faisabilité de projets innovants et événementiels au sein du patrimoine départemental telle qu'elle a été approuvée par le Conseil Général.

Cette convention a été approuvée au CA du 4 juin 2009, mais une version différente de celle votée en commission permanente du conseil général a été transmise par erreur à l'Université.

L'erreur porte sur l'article 6 concernant la durée. Dans la version votée par le Conseil Général, il est indiquée " La présente convention prendra effet à la date de signature et est conclue pour une durée d'un an. Ses termes pourront être modifiés d'un commun accord par voie d'avenant. Elle tacitement reconductible chaque année pour une même période d'un an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties notifiée dans un délai minimum de 4 mois avant le début de l'année universitaire suivante." Dans la version qui a été approuvée par le conseil d'administration de l'université, l'article 6 est ainsi rédigé: " La présente convention prendra effet à la date de signature et est conclue pour la durée du contrat quadriennal 2008-2011. Les termes de la convention en cours pourront être modifiés d'un commun accord par voie d'avenant. Toute dénonciation par l'une ou l'autre des parties devra être notifiée par écrit dans un délai minimum de 6 mois avant le début de l'année universitaire suivante". Le conseil général s'est aperçu dernièrement de cette erreur à l'occasion de la mise en oeuvre de la convention.

#### **Convention**

#### **Pour la réalisation d'Études de faisabilité de projets innovants et événementiels au sein du patrimoine départemental**

#### **Entre**

**L'UNIVERSITÉ D'ANGERS,**  
40 rue de Rennes - BP 73532 - 49035 Angers Cedex 01  
représentée par son Président,  
**Monsieur Daniel MARTINA**

#### **Et**

**Le CONSEIL GÉNÉRAL de MAINE-ET-LOIRE**  
Place Michel Debré - BP 94104 - 49941 Angers Cedex 9  
représenté par son Président,  
**Monsieur Christophe BÉCHU**

#### **Préambule**

Dans le cadre d'une politique volontariste de développement dynamique et harmonieux du territoire départemental, le Conseil général de Maine et Loire souhaite amplifier le rayonnement du patrimoine et des infrastructures dont il a la charge en soutenant des projets novateurs susceptibles de générer des retombées économiques, sociales et/ou en terme d'image significatives.

Le Département Imis-Esthua de l'Université d'Angers, via différents cursus qu'il propose et notamment avec des spécialisations en développement de projets et mise en place d'opérations événementielles, est en recherche permanente de partenariats avec des entreprises et collectivités pour permettre aux étudiants et enseignants de traiter des cas concrets.

Les deux parties ont décidé de mettre en place un partenariat qui permette de bâtir des projets susceptibles de répondre à leurs attentes respectives et dont les modalités sont précisées dans la présente convention.

**Article 1 : organisation - constitution d'un comité de pilotage**

Chaque partenaire désigne ses représentants au sein d'un comité de pilotage, chargé d'élaborer la liste des projets à étudier, de suivre les travaux menés et de valider les différentes phases d'études des projets. Le comité de pilotage est constitué de 3 représentants du conseil général et 3 représentants de l'Imis-Esthua.

**Article 2 : définition des projets, des ressources et du financement**

Chaque année, une liste de projets devant être traités lors de la prochaine année universitaire est élaborée par le comité de pilotage. Chaque projet fait l'objet d'une description quant à sa nature, aux objectifs visés et aux études à mener. Les partenaires définissent les moyens humains et financiers nécessaires, le planning prévisionnel et arrêtent le plan de financement de chaque projet.

**Article 3 : développement des projets**

L'étude des projets est assurée par l'Imis-Esthua : des équipes-projets sont constituées, composées d'étudiants et d'au moins un enseignant par équipe. Le rôle de cet enseignant est d'encadrer les étudiants au cours de leur réflexion et de veiller au bon déroulement des travaux. D'autres enseignants pourront être sollicités en tant que personnes ressources, qui pourront alors illustrer leurs cours en s'appuyant sur les travaux des équipes-projets.

**Article 4 : collaborations éventuelles**

Selon la nature des projets et leur dimension opérationnelle, le comité de pilotage peut solliciter des études complémentaires, qui seront réalisées par les mêmes équipes ou de nouvelles constituées à cet effet.

**Article 5 : comptes-rendus d'études et suite à donner**

Une fois la dernière phase d'étude validée par le comité de pilotage, chaque projet fait l'objet d'un rapport d'études remis aux deux partenaires. Ces rapports et les productions intermédiaires restent propriété des deux partenaires qui s'engagent formellement à ne pas les diffuser à d'autres organismes sauf accord préalable des deux parties.

**Article 6 : durée de la convention, modifications, dénonciation**

La présente convention prendra effet à la date de signature et est conclue pour une durée d'un an. Ses termes pourront être modifiés d'un commun accord par voie d'avenant. Elle est tacitement reconductible chaque année pour une même période d'un an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties notifiée par écrit dans un délai minimum de 4 mois avant le début de l'année universitaire suivante.

Fait à Angers, le ..... en deux exemplaires originaux.

Le Président du Conseil général de Maine-et-Loire,  
Monsieur Christophe BÉCHU

Le Président de l'Université d'Angers,  
Monsieur Daniel MARTINA

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

**10 décembre 2009**

## **Point 7 ENSEIGNEMENTS ET VIE ETUDIANTE**

*Sous réserve de l'avis du CEVU du 25 novembre 2009 : points 1, 2, 3, 5, 6.*

- 7.1. Demandes de subvention au titre du FSDIE**
- 7.2. Demandes de créations de DIU dans le domaine du développement durable**
- 7.3. Demande d'habilitation de la Licence professionnelle « animateur de projets en économie sociale et solidaire.**
- 7.4. DU Gestion du patrimoine : demande d'exonération**
- 7.5. Convention entre ESA et l'Université d'Angers relative à la licence professionnelle Production végétales**
- 7.6. Convention entre l'Institut St Yves (UCO) et l'Université d'Angers relative à la licence de psychologie**
- 7.7. Vox campus : annulation de la décision du CA du 29 janvier 2009**

### 7.1. DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DU FSDIE

*Avis favorable du CEVU du 25 novembre 2009.*

## Association ANCR EUROBOT 2010 12 au 15 mai 2010

**Descriptif du projet :** Le club robotique est une activité extra scolaire visant au développement et à la fabrication d'un robot dans le cadre de la coupe de France de robotique. L'association a pour ambition de relever le déficit technologique et humain qu'est cette compétition.

**Etudiants de l'UA participant au projet :** 14 étudiants (ISTIA et IUT)

**Valorisation de l'Université :** La participation à la coupe de France de robotique ainsi qu'aux événements connexes permet à l'université de s'affirmer en tant que pôle technologique actif. Cela permet aussi de susciter des vocations dans le jeune public et attirer de nouveaux étudiants vers l'université.

**Action de communication :**

Différents organismes de presse viennent nous voir avant la compétition puis après (courrier de l'ouest, nouvelle république). Des équipes de télévision locales, régionales, et nationales viennent durant la compétition (Le mans TV, FR3 Région...) Nous faisons aussi des apparitions sur certains événements culturels locaux.

**Lieu de la manifestation et public visé:** La Ferté – Bernard du 12 au 15 mai 2010 Compétition réunissant plus de 200 équipes (écoles et associations) françaises. Les matchs et préparatifs sont ouverts à tous, petits et grands.

**Coût total du projet :** 8100 euros

**Montant de l'aide demandée :** 3000 euros

AVIS DE LA COMMISSION	AVIS DU CEVU	AVIS DU CA
DATE : 12 et 13 novembre 2009 <b>Favorable pour 3000 euros</b>	Date : 25 novembre 2009 <b>Favorable pour 3000 euros</b>	Date : 10 décembre 2009 <b>Favorable pour 3000 euros</b>

## **BUDGET PREVISIONNEL**

(Ce budget prévisionnel s'appuie sur les années précédentes)

<b>Description</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Matériel informatique	500 €	
Matériel électronique	2 000 €	
Matériel mécanique	3 000 €	
Communication	500 €	
Transport	700 €	
Hébergement	700 €	
Nourriture	700 €	
Valorisation des techniciens		500 €
Subvention ISTIA		500 €
Subvention Leroy Merlin		500 €
Subvention IUT GEII		1 600 €
Subvention Mairie		500 €
Subvention CRT Informatique		1 500 €
<b>Total</b>	<b>8 100 €</b>	<b>5 100 €</b>
reste à financer	<b>3 000 €</b>	

*Avis favorable du CEVU du 25 novembre 2009.*

## **Association Fé2A SEA, WEF and FUN**

**Descriptif du projet :** Cet événement de formation associatif est une première avec une organisation conjointe de plusieurs fédérations de l'Ouest. En plus des missions habituelles de formation sur la gestion des associations, la trésorerie le rôle des élus..il va permettre aux associations angevines de rencontrer des homologues d'autres villes et de débattre sur les idées, les pratiques entre associations comparables, de même filière ayant les mêmes problématiques. Et ainsi les associations angevines pourront mettre en application sur les campus le savoir faire théorique et pratique acquis à cet évènement.

**Etudiants de l'UA participant au projet :** 7 étudiants

**Valorisation de l'Université :** la valorisation se situe à 2 niveaux :  
Pour les associations qui ont un rôle majeur dans l'animation des campus, d'autant plus que de nombreux bureaux ont été renouvelés en début d'année.  
Pour l'image de l'UA et son tissu associatif, son dynamisme et ses projets.

**Action de communication :** réseaux d'associations, mailing listes  
Réseaux sociaux, courrier aux associations.

**Lieux de la manifestation et public visé:** 6, 7, 8 novembre au Pouliguen

**Coût total du projet :** 14600 euros

**Montant de l'aide demandée :** 2000 euros

<b>AVIS DE LA COMMISSION</b>	<b>AVIS DU CEVU</b>	<b>AVIS DU CA</b>
DATE : 12 et 13 novembre 2009 <b>Favorable pour 2000 euros</b>	Date : 25 novembre 2009 <b>Favorable pour 2000 euros</b>	Date : 10 décembre 2009 <b>Favorable pour 2000 euros</b>

Point 7 – ENSEIGNEMENTS ET VIE ETUDIANTE

CHARGES			PRODUITS	
<b>Hébergement (pension complète)</b>	<b>9 800,00 €</b>		<b>Recettes inscriptions</b>	<b>2 800,00 €</b>
Les Korrigans	9 800,00 €		participants	2 800,00 €
<b>Transport</b>	<b>1 300,00 €</b>		<b>Subventions publiques</b>	<b>6 000,00 €</b>
remboursement voitures	1 100,00 €		FSDIE Université de Bretagne Occidentale	2 000,00 €
voiture organisateur	200,00 €		FSDIE Université d'Angers	2 000,00 €
			FSDIE Université de Poitiers	2 000,00 €
<b>Communication</b>	<b>480,00 €</b>		<b>Subventions privées</b>	<b>3 880,00 €</b>
Affiches et plaquettes	200,00 €		FAGE	1 500,00 €
badge	280,00 €		Fé2A	793,34 €
			FédéB	793,33 €
<b>Autres frais</b>	<b>1 100,00 €</b>		AFEP	793,33 €
Polycopiés de formation	800,00 €			
petit matériel	100,00 €		<b>Aide en nature</b>	
			Transport des formateurs	
<b>Total</b>	<b>12 680,00 €</b>		<b>Total</b>	<b>12 680,00 €</b>

*Avis défavorable du CEVU du 25 novembre 2009.*

## Association GEST'IA Gala de fin d'année 3 décembre 2009

**Descriptif du projet :** Gala annuel de section pour 65 étudiants : dîner au restaurant la Péniche, soirée en boîte de nuit, jeux et activités pendant la soirée.

**Etudiants de l'UA participant au projet :** 2 étudiants

**Valorisation de l'Université :** Mise en avant de l'esprit d'appartenance des étudiants à leur section et à leur université.  
Expérience à partager par les étudiants de l'Université se rapprochant de ce qui se fait dans les écoles de commerce.

**Action de communication :**  
Communication interne au sein de l'UFR Droit via des flyers, et mails.

**Public visé :** 65 étudiants de la filière management international (L3, M1 et M2)

**Coût total du projet :** 1755 euros

**Montant de l'aide demandée :** 812,50 euros

<b>AVIS DE LA COMMISSION</b>	<b>AVIS DU CEVU</b>	<b>AVIS DU CA</b>
DATE : 12 et 13 novembre 2009 <b>Favorable pour 815 euros</b>	Date : 25 novembre 2009 <b>Défavorable</b>	Date : 10 décembre 2009 <b>Défavorable</b>

Point 7 - ENSEIGNEMENTS ET VIE ETUDIANTE

BUDGET POUR L'ASSOCIATION	
DEPENSES	RECETTES
<b>Rémunération (1)</b>	
Artistes	
Technicien	
Autre	
<b>Total</b>	
<b>Achat de matériel, équipement, autres</b>	
<b>Total</b>	
<b>Communication</b>	
Publicité, promotion (affiches, tracts)	
Téléphone, fax	
Affranchissement	
Photocopies/impression autres	
Autres (à préciser)	
<b>Total</b>	
<b>Locations</b>	
Matériel	
Salle	
Transport	
<b>Total</b>	
<b>Droit d'auteurs</b>	
SACEM	
SDRM	
SACD	
<b>Total</b>	
<b>Assurances</b>	
<b>Total</b>	
<b>Fournitures (1)</b>	
Réception	
Autre	
<b>Total</b>	
<b>Divers</b>	
Installation Total selon devis	1755€
<b>Total</b>	1755€
<b>Total des dépenses (2)</b>	<b>1755€</b>
<b>Recettes propres</b>	
Recettes manifestation	
Prix des places	(12,5€ x 65) 812,5€
Tarif 1	
Tarif 2	
<b>Total</b>	812,5€
<b>Aides directes et indirectes (valorisation obtenue) (soutien d'association, prêt de salle...)</b>	
Versement et fosse en charge de SDE Gest'IA	130€
<b>Total</b>	130€
<b>Subventions demandées</b>	
DRAC	
Conseil régional	
Conseil général	
Communauté d'agglomération	
Municipalités	
CROUS (Culture ActionS)	
Organismes professionnels (public ou privé)	
Autres	
<b>Total</b>	
<b>Subventions obtenues</b> (attestations à fournir)	
<b>Total</b>	
<b>Aide demandée au FSDIE</b>	
	812,5€
<b>% du budget total (3)</b>	
	46,29%
<b>Total des recettes (2)</b>	<b>1755€</b>

1) l'aide attribuée par le FSDIE ne peut être utilisée pour la prise en charge de rémunérations ou de frais de réception  
 2) le total des recettes et des dépenses (même prévisionnelles) doivent être égaux afin que le budget soit en équilibre  
 3) Sauf exception l'aide demandée au FSDIE ne doit pas dépasser 50 % du budget

## Association GEST'IA Simulation boursière Du 13/01 au 17/02/09

**Descriptif du projet :** ABC Bourse.com organise avec l'Université d'Angers un jeu de simulation boursière du 13 janvier au 17 février 2010. Le jeu est ouvert à tous les étudiants de l'université d'Angers. Chaque joueur dispose d'un capital de 100 000 euros au départ du jeu, il doit le faire fructifier au mieux. Tout au long du jeu, un classement sera effectué, les premiers recevront des cadeaux remis par l'UA.

**Etudiants de l'UA participant au projet :** 4 étudiants du master 1 MI

**Valorisation de l'Université :** ABC bourse est un partenaire de longue date du monde étudiant. De nombreuses écoles, universités et associations étudiantes ont déjà fait appel à leurs services. C'est une très bonne promotion pour l'UA mais également fédérateur et éducatif.

**Action de communication :** Nous effectuerons une campagne de publicité par distribution de tracts, affichage mailing via les listes d'étudiants. Nous allons organiser une conférence de presse et inviter un professionnel pour former brièvement les futurs étudiants traders.

**Lieux de la manifestation et public visé :** du 13 janvier au 17 février 2010 à l'université.

**Coût total du projet :** 3000 euros

**Montant de l'aide demandée :** 1500 euros

<b>AVIS DE LA COMMISSION</b>	<b>AVIS DU CEVU</b>	<b>AVIS DU CA</b>
DATE : 12 et 13 novembre 2009 <b>Favorable pour 1000 euros</b>	Date : 25 novembre 2009 <b>Favorable pour 1000 euros</b>	Date : 10 décembre 2009 <b>Favorable pour 1000 euros</b>

BUDGET POUR L'ASSOCIATION			
DEPENSES		RECETTES	
<b>Rémunération (1)</b>		<b>Recettes propres</b>	
Artistes	0	Recettes manifestation	0
Technicien	0	Prix des places	0
Autre	0	Tarif 1	0
		Tarif 2	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>Total</b>	<b>0</b>
<b>Achat de matériel, équipement, autres</b>		<b>Aides directes et indirectes (valorisation obtenue) (soutien d'association, prêt de salle...)</b>	
	0		0
	0		0
	0		0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>Total</b>	<b>0</b>
<b>Communication</b>		<b>Subventions demandées</b>	
Publicité, promotion (affiches, tracts)	1000	DRAC	0
Téléphone, fax	0	Conseil régional	0
Affranchissement	0	Conseil général	0
Photocopies/impression autres	500	Communauté d'agglomération	0
Autres (à préciser)	0	Municipalités	0
		CROUS (Culture ActionS)	0
		Organismes professionnels (public ou privé)	1500
		Autres	0
<b>Total</b>	<b>1500</b>	<b>Total</b>	<b>1500</b>
<b>Locations</b>		<b>Subventions obtenues</b>	
Matériel	0	(attestations à fournir)	
Salle	0		
Transport	0		
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>Total</b>	
<b>Droit d'auteurs</b>		<b>Aide demandée au FSDIE</b>	
SACEM	0	1500	
SDRM	0		
SACD	0		
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>% du budget total (3)</b>	
		50	
<b>Assurances</b>			
	0		
<b>Total</b>	<b>0</b>		
<b>Fournitures (1)</b>			
Réception	0		
Autre	0		
<b>Total</b>	<b>0</b>		
<b>Divers</b>			
Lots pour récompenses	1500		
	0		
<b>Total</b>	<b>1500</b>		
<b>Total des dépenses (2)</b>		<b>Total des recettes (2)</b>	
<b>3000</b>		<b>3000</b>	

1) l'aide attribuée par le FSDIE ne peut être utilisée pour la prise en charge de rémunérations ou de frais de réception

2) le total des recettes et des dépenses (même prévisionnelles) doivent être égaux afin que le budget soit en équilibre

3) Sauf exception l'aide demandée au FSDIE ne doit pas dépasser 50 % du budget

A Angers, le

Le Président/La Présidente de l'Association :

Avis favorable du CEVU du 25 novembre 2009.

## Association La dissonante « Web radio »

### Descriptif du projet :

#### 1/Organisation d'un festival du 18 au 21 janvier 2010.

Improvisation théâtrale/opéra ou théâtre musical, soirée musicale avec un groupe local, musique classique, projection vidéo avec musiciens en live. La programmation est actuellement en cours. Via ce festival, nous proposons un évènement complet sur 4 jours et dans différents lieux (marché Montplaisir, extérieur centre ville, amphi ESTHUA, jardin de la ville). L'idée est de permettre aux spectateurs de découvrir quelque chose qu'ils ne connaissent pas et de se laisser guider à travers la ville.

Réalisation des enregistrements des concerts, des interviews, des reportages sur tous les artistes présents et partenaires associés.

**2/Soirées Eté et Hiver** : 2 soirées visant à fêter l'arrivée de l'été et l'hiver : animer la vie culturelle locale en organisant des soirées de concerts gratuits dans des bars avec des artistes amateurs et semi professionnels pour se faire connaître plus amplement. Ces concerts s'accompagnent de la diffusion de vidéos et de courts métrages en partenariat avec des structures comme premiers plans ou cinéma d'Afrique.

**Etudiants de l'UA participant au projet** : 15 étudiants

### Valorisation de l'Université :

Le lancement de la web radio a permis de lier de nombreux contacts avec des structures comme le Quai, le Chabada et le Festival premiers plans.

Interventions sur différents festivals d'ampleur nationale (Printemps de Bourges... )

Couverture médiatique des projets étudiants.

### Action de communication :

- Attachée de presse depuis janvier 2009 permettant de disposer d'une bonne visibilité au niveau local et d'apparaître également dans les médias nationaux comme Télérama.

- Une conférence de presse sera organisée 2 semaines en amont du Festival afin de présenter précisément aux médias le festival, sa programmation et l'ensemble de ses partenaires.

- Diffusion de flyers, d'affiches, presse locale, le scéno, vivre à Angers, radio locales, TV7, France 3, site internet de la Dissonante, Myspace la dissonante, facebook, article sur les sites spécialisés

- Diffusion via la WEB Radio la Dissonante.

**Public visé**: ensemble des étudiants angevins, plus globalement la population angevine.

Echo auprès de tout internaute disposant d'un accès au web ...

**Coût total du projet** : 48580 euros **Montant de l'aide demandée** : 6000 euros

AVIS DE LA COMMISSION	AVIS DU CEVU	AVIS DU CA
DATE : 12 et 13 novembre 2009 <b>Favorable pour 6000 euros</b>	Date : 25 novembre 2009 <b>Favorable pour 6000 euros</b>	Date : 10 décembre 2009 <b>Favorable pour 6000 euros</b>

BUDGET POUR L'ASSOCIATION			
DEPENSES		RECETTES	
<b>Rémunération (1)</b>		<b>Recettes propres</b>	
Artistes - Festival	5750	Recettes manifestation	600
Artistes - soirée été/hiver	2000	Produits dérivés	1200
		Apport de l'association	500
<b>Total</b>	<b>7750</b>	<b>Total</b>	<b>2300</b>
<b>Achat de matériel, équipement, autres</b>		<b>Aides directes et indirectes (valorisation obtenue) (soutien d'association, prêt de salle...)</b>	
Achat de matériel	2000	ESTHUA (prêt de matériel son)	1800
		La Dissonante (personnel et formations)	21600
<b>Total</b>	<b>2000</b>	<b>Total</b>	<b>23400</b>
<b>Communication</b>		<b>Subventions demandées</b>	
Publicité, promotion	2000	Mairie d'Angers	6000
Téléphone, Internet...	720	CROUS (Culture Actions)	5000
Hébergement site web	110	Défi Jeune	4000
		ESTHUA	1680
Consommables	750		
produits dérivés	700	Les Courants Numériques	200
<b>Total</b>	<b>4280</b>	<b>Total</b>	<b>16880</b>
<b>Locations</b>		<b>Subventions obtenues</b> (attestations à fournir)	
Matériel	1000		
Sécurité	500		
<b>Total</b>	<b>1500</b>	<b>Total</b>	<b>0</b>
<b>Droit d'auteurs</b>		<b>Aide demandée au FSDIE</b>	
SACEM	2000		6000
<b>Total</b>	<b>2000</b>	<b>% du budget total (3)</b>	<b>12,35%</b>
<b>Assurances</b>			
Assurance	200		
<b>Total</b>	<b>200</b>		
<b>Fournitures (1)</b>			
<b>Total</b>	<b>0</b>		
<b>Divers</b>			
Stagiaire	2400		
Local	2400		
Fluides	600		
Taxes	200		
Restauration / Hébergement	800		
Défraiments	750		
Divers	300		
Location de matériel son (valorisation)	1800		
Personnel de La Dissonante (valorisation)	21600		
<b>Total</b>	<b>30850</b>		
<b>Total des dépenses (2)</b>	<b>48580</b>	<b>Total des recettes (2)</b>	<b>48580</b>

1) l'aide attribuée par le FSDIE ne peut être utilisée pour la prise en charge de rémunérations ou de frais de réception  
 2) le total des recettes et des dépenses (même prévisionnelles) doivent être égaux afin que le budget soit en équilibre  
 3) le montant de l'aide demandée au FSDIE ne doit pas dépasser 50 % du budget

*Avis favorable du CEVU du 25 novembre 2009.*

## **Association Master PSI Réalisation de thermogrammes pour l'habitation - Janvier - Février 2010**

### **Descriptif du projet :**

Il s'agit de montrer comment il est possible au moyen d'une caméra de thermographie infrarouge de détecter la présence de défauts d'isolation thermique dans les habitations. Dans le cadre d'une première action, nous nous proposons de réaliser des thermogrammes des habitations avoisinant le CAMPUS (ces maisons datent des années 1950 pour la plupart et l'on s'attend à y trouver des défauts d'isolation) et de les présenter au public. Une deuxième manifestation consistera en une démonstration du principe de la thermographie destinée à des élèves de seconde du Lycée Europe de Cholet dans le cadre d'un projet qu'ils mènent actuellement avec leurs professeurs de sciences sur les déperditions énergétiques dans les habitations.

**Etudiants de l'UA participant au projet :** 8 étudiants

**Valorisation de l'Université :** Il s'agit d'un projet qui prétend développer une conscience envers les enjeux environnementaux chez les citoyens situés sur le quartier de Belle-Beille et à Cholet. Le projet permet un rayonnement des activités du CAMPUS de l'Université dans sa dimension élargie (hors des murs de l'Université et hors d'Angers).

### **Action de communication :**

Nous avons déjà convenu de l'intervention dans la classe de seconde du Lycée Europe de Cholet avec les enseignants : M. Khanous Abdallah professeur de sciences physiques, Mme Heron Juliette professeur d'histoire géographie, Mme Cullens Pascale professeur d'anglais, Mme Mousset Sophie professeur d'anglais, M PoiraudEAU Eric professeur SVT. Nous avons l'accord de Jean-Pierre JANDOT à Terre des Sciences qui accepte de relayer notre projet auprès de la maison de quartier de Belle-Beille Jacques Tati afin d'exposer les thermogrammes réalisés.

**Public visé :** Classes de seconde du lycée Europe à Cholet, habitant du quartier Belle Beille.

**Coût total du projet :** 1000 euros

**Montant de l'aide demandée :** 1000 euros

<b>AVIS DE LA COMMISSION</b>	<b>AVIS DU CEVU</b>	<b>AVIS DU CA</b>
DATE : 12 et 13 novembre 2009 <b>Favorable pour 500 euros</b>	Date : 25 novembre 2009 <b>Favorable pour 500 euros</b>	Date : 10 décembre 2009 <b>Favorable pour 500 euros</b>

Point 7 – ENSEIGNEMENTS ET VIE ETUDIANTE

BUDGET POUR L'ASSOCIATION			
DEPENSES		RECETTES	
<b>Rémunération (1)</b>		<b>Recettes propres</b>	
Artistes		<b>Recettes manifestation</b>	
Technicien		<b>Prix des places</b>	
Autre		Tarif 1	
		Tarif 2	
<b>Total</b>		<b>Total</b>	
<b>Achat de matériel, équipement, autres</b>		<b>Aides directes et indirectes (valorisation obtenue) (soutien d'association, prêt de salle...)</b>	
Un Kit pédagogique pour l'initiation à la thermographie infrarouge pour la maintenance immobilière		* Communication Terre des sciences	Gratuit
		* Véhicule de l'université d'Angers pour un aller-retour à Cholet	Gratuit
<b>Total</b>	<b>1000 €</b>	<b>Total</b>	<b>0 €</b>
<b>Communication</b>		<b>Subventions demandées</b>	
Publicité, promotion (affiches, tracts)		DRAC	
Téléphone, fax		Conseil régional	
Affranchissement		Conseil général	
Photocopies/impression autres		Communauté d'agglomération	
Autres (à préciser)		Municipalités	
		CROUS (Culture ActionS)	
		Organismes professionnels (public ou privé)	
		Autres	
<b>Total</b>		<b>Total</b>	
<b>Locations</b>		<b>Subventions obtenues (attestations à fournir)</b>	
Matériel			
Salle			
Transport			
<b>Total</b>		<b>Total</b>	
<b>Droit d'auteurs</b>		<b>Aide demandée au FSDIE</b>	
SACEM			<b>1000 €</b>
SDRM		<b>% du budget total (3)</b>	
SACD			<b>1000 €</b>
<b>Total</b>			
<b>Assurances</b>			
<b>Total</b>			
<b>Fournitures (1)</b>			
Réception			
Autre			
<b>Total</b>			
<b>Divers</b>			
<b>Total</b>			
<b>Total des dépenses (2)</b>		<b>Total des recettes (2)</b>	
<b>1000 €</b>		<b>1000 €</b>	

1) l'aide attribuée par le FSDIE ne peut être utilisée pour la prise en charge de rémunérations ou de frais de réception

2) le total des recettes et des dépenses (même prévisionnelles) doivent être égaux afin que le budget soit en équilibre

3) Sauf exception l'aide demandée au FSDIE ne doit pas dépasser 50 % du budget

A Angers, le

Le Président/La Présidente de l'Association :

*Avis favorable du CEVU du 25 novembre 2009.*

## **Association Pegazh** **Organisation des journées mondiales des zones humides** **29, 30, 31 janvier 2010**

**Descriptif du projet :** L'association Pegazh est chargée d'organiser les journées mondiales des zones humides. Le thème de cette année est « biodiversité et changement climatique ». Autour de ce thème, nous organisons des conférences, sorties naturalistes et expositions dans le but notamment de sensibiliser le grand public au fonctionnement et à l'intérêt que représentent les zones humides. Ces JMZH permettent également de provoquer la rencontre entre les habitants d'Angers et les acteurs de l'écologie.

**Etudiants de l'UA participant au projet :** 22 étudiants du master 2 pro EIZH

**Valorisation de l'Université :** L'organisation de ce colloque permettra de faire connaître le rôle des universités dans l'étude de l'écologie des zones humides. Cela contribuera à faire connaître la formation éco ingénierie des zones humides et plus généralement la filière écologie environnement.

**Action de communication :**  
En faisant des annonces dans les journaux locaux, les radios et télévisions locales. En faisant appel à l'entreprise LIGLOO pour mettre des affiches en ville et pour finir en faisant une publicité sur internet à l'aide des sites de Pegazh et de l'Université.

**Lieux de la manifestation et public visé :** Tout public, 300 participants en 2009, objectif 2010 : 400 participants.  
La manifestation aura lieu le 29, 30 et 31 janvier 2010.

**Coût total du projet :** 8650 euros

**Montant de l'aide demandée :** 3080 euros

<b>AVIS DE LA COMMISSION</b>	<b>AVIS DU CEVU</b>	<b>AVIS DU CA</b>
DATE : 12 et 13 novembre 2009 <b>FAVORABLE POUR 3100 EUROS</b>	Date : 25 novembre 2009 <b>FAVORABLE POUR 3100 EUROS</b>	Date : 10 décembre 2009 <b>FAVORABLE POUR 3100 EUROS</b>

Point 7 – ENSEIGNEMENTS ET VIE ETUDIANTE

BUDGET POUR L'ASSOCIATION.....PEGAZH.....			
DEPENSES		RECETTES	
<b>Rémunération (1)</b>		<b>Recettes propres</b>	
Artistes	0	Recettes manifestation	0
Technicien	0	Prix des places	0
Autre	0	Tarif 1	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	Tarif 2	0
<b>Achat de matériel, équipement, autres</b>		<b>Aides directes et indirectes (valorisation obtenue) (soutien d'association, prêt de salle...)</b>	
vidéos scientifiques et pédagogiques	250	Prêt salle	900
matériel pédagogique	750	Bioparc Doué la Fontaine + Zoo La Flèche	120
cadeaux concours photo et école	1500		
Boissons, rafraichissements	500	<b>Total</b>	<b>1020</b>
<b>Total</b>	<b>3000</b>	<b>Subventions demandées</b>	
<b>Communication</b>		Agence de l'Eau	2500
Publicité, promotion (affiches, tracts)	1400	Conseil régional	1000
Téléphone, fax	0	Conseil général	300
Affranchissement	50	DREAL	500
Photocopies/impression autres	1000	Association de Protection de la Faune Sauvage	150
Autres (à préciser)		Fond du Master 2	100
		Autres	
<b>Total</b>	<b>2450</b>	<b>Total</b>	<b>4550</b>
<b>Locations</b>		<b>Subventions obtenues (attestations à fournir)</b>	
Matériel	0		
Salle (300/jours)	900		
Transport	0		
<b>Total</b>	<b>900</b>	<b>Total</b>	<b>5570</b>
<b>Droit d'auteurs</b>		<b>Aide demandée au FSDIE</b>	
SACEM	0		<b>3080</b>
SDRM	0	<b>% du budget total (3)</b>	
SACD	0		<b>~ 36%</b>
<b>Total</b>	<b>0</b>		
<b>Assurances</b>			
<b>Total</b>	<b>0</b>		
<b>Fournitures (1)</b>			
Réception	0		
Autre	0		
<b>Total</b>	<b>0</b>		
<b>Divers</b>			
Remboursement frais des intervenants	2300		
<b>Total</b>	<b>2300</b>		
<b>Total des dépenses (2)</b>		<b>Total des recettes (2)</b>	
<b>8650</b>		<b>8650</b>	

- 1) l'aide attribuée par le FSDIE ne peut être utilisée pour la prise en charge de rémunérations ou de frais de réception  
 2) le total des recettes et des dépenses (même prévisionnelles) doivent être égaux afin que le budget soit en équilibre  
 3) Sauf exception l'aide demandée au FSDIE ne doit pas dépasser 50 % du budget

A Angers, le 30 octobre 2009

Le Président/La Présidente de l'Association :



*Avis favorable du CEVU du 25 novembre 2009.*

## **Association “une culture, une aventure” 19 au 21 décembre 2009**

**Descriptif du projet :** Partir 3 jours (du samedi 19 décembre au lundi 21 décembre) sur un chantier de volontaires internationaux, en partenariat avec l'association solidarités jeunesse (association qui organise des chantiers internationaux à court et long terme). Le chantier proposé se déroulera à la « Maison des Bateleurs » à Montendre (17)

**Etudiants de l'UA participant au projet :** 4 étudiants

**Valorisation de l'Université :** Des étudiants de L3 animation de Cholet mettent en place, organisent, gèrent et animent le séjour du début jusqu'à la fin pour des jeunes. Il s'agit d'une valorisation de cette filière à l'échelle de Cholet et de ses communes alentours. Cela permet de montrer la diversité et le professionnalisme acquis dans cette licence.

**Action de communication :** Animations ponctuelles (soirées belote, vente de brioches...), affiches, éventuellement grâce aux parutions dans les journaux locaux.

**Lieux de la manifestation et public visé :** pour 14 jeunes de 14 à 17 ans issus des foyers des jeunes de la Séguinière, Saint Christophe du Bois et la Romagne. Du samedi 19 décembre au lundi 21 décembre.

**Coût total du projet :** 1968 euros

**Montant de l'aide demandée :** 314 euros

<b>AVIS DE LA COMMISSION</b>	<b>AVIS DU CEVU</b>	<b>AVIS DU CA</b>
DATE : 12 et 13 novembre 2009 <b>Favorable pour 500 euros</b>	Date : 25 novembre 2009 <b>Favorable pour 500 euros</b>	Date : 10 décembre 2009 <b>Favorable pour 500 euros</b>

BUDGET POUR L'ASSOCIATION	
DEPENSES	RECETTES
<b>Rémunération (1)</b>	
Artistes	
Technicien	
Autre	
<b>Total</b>	
<b>Achat de matériel, équipement, autres</b>	
Transport (essence, péage)	400,00
Nourriture + hébergement 12€ par personne par jour	648,00
Matériel	100,00
<b>Total</b>	<b>1148,00</b>
<b>Communication</b>	
Publicité, promotion (affiches, tracts)	
Téléphone, fax	
Affranchissement	
Photocopies/impression autres	
Autres (à préciser)	
<b>Total</b>	
<b>Locations</b>	
Matériel	
Salle	
Transport	
<b>Total</b>	
<b>Droit d'auteurs</b>	
SACEM	
SDRM	
SACD	
<b>Total</b>	
<b>Assurances</b>	
Assurances	100,00
<b>Total</b>	<b>100,00</b>
<b>Fournitures (1)</b>	
Réception	
Autre	
<b>Total</b>	
<b>Divers</b>	
Visites	180,00
<b>Total</b>	<b>180,00</b>
<b>Recettes propres</b>	
Recettes manifestation	400,00
Prix des places	31,00
Tarif 1	
Tarif 2	
<b>Total</b>	<b>834,00</b>
<b>Aides directes et indirectes (valorisation obtenue) (soutien d'association, prêt de salle...)</b>	
valorisation bénévolat (4 animatrices)	
Prêt de 2 mini bus	
prêt de salles	
dons d'enveloppes, photocopies...	
<b>Total</b>	
<b>Subventions demandées</b>	
DRAC	
Conseil régional	
Conseil général	
Communauté d'agglomération	280,00
Municipalités	
CROUS (Culture ActionS)	
Organismes professionnels (public ou privé)	
Autres	
<b>Total</b>	<b>280,00</b>
<b>Subventions obtenues</b>	
(attestations à fournir)	
<b>Total</b>	
<b>Aide demandée au FSDIE</b>	
	<b>314,00</b>
<b>% du budget total (3)</b>	
	<b>22%</b>

## 7.2. DEMANDE DE CREATIONS DE DIU DANS LE DOMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

*Avis favorable du CEVU du 25 novembre 2009.*

HABILITATION DES DIPLOMES D'UNIVERSITE

CAMPAGNE 2009

### 1 - Fiche d'identité

**Intitulé : Conduite de projet de management durable des organisations  
Conduite d'Agenda 21**

DU x DIU

**Domaine de formation au sein de l'Université d'Angers : Lettres, Langues et Sciences Humaines**

**Composante de rattachement à l'Université de Nantes :**

**UFR Droit et sciences politiques**

#### **Si DIU, université(s) associée(s) :**

*Il est proposé de créer une offre commune et collaborative de formation continue dans le domaine du développement durable entre les universités de Nantes et Angers. Outre la réponse apportée aux besoins de formation des salariés et des entreprises, ce positionnement renforce la lisibilité régionale des universités, notamment auprès des instances territoriales qui ont inscrit le développement durable dans leur priorité.*

*Cette offre commune concrétise aujourd'hui la transformation du DU de l'Université de Nantes en DIU avec l'Université d'Angers. A titre transitoire, le DIU sera piloté au niveau régional par l'Université de Nantes.*

#### **Composante ou Service d'ingénierie et de gestion :**

Service formation continue

Philippe BURBAN, responsable de l'action de formation - [philippe.burban@univ-nantes.fr](mailto:philippe.burban@univ-nantes.fr) - 02 51 25 07 45

CUFCo

Evelyne SOULARD, chargée de mission - [evelyne.soulard@univ-angers.fr](mailto:evelyne.soulard@univ-angers.fr) - 02 41 96 23 71

**Responsable de la formation pour Nantes:**

Raphaël ROMI Professeur UFR Droit et sciences politiques

Tel : **06 32 12 01 61**

Fax : **02 40 14 16 44**

E-mail : [Raphael.Romi@univ-nantes.fr](mailto:Raphael.Romi@univ-nantes.fr)

**Responsable de la formation pour Angers :**

Gérard Moguedet, Professeur UFR Lettres Langues et Sciences humaines

Tel : **02 41 96 22 73**

Fax : **02 41 73 53 52**

E-mail : [gerard.moguedet@univ-angers.fr](mailto:gerard.moguedet@univ-angers.fr)

**Localisation des enseignements :**

**Ateliers et chantiers de Nantes** - service formation continue – **CUFCo** Service formation continue d'Angers

**Date de la 1<sup>ère</sup> habilitation de la formation (en cas de renouvellement):**

**2008 et sous forme de DIU : 2010**

**2 – Objectifs pédagogiques et professionnels de la formation**

**2.1 - Contexte/Environnement/Offre existante nationale et/ou locale :**

Dans le cadre des principes du développement durable définis depuis le Sommet de la Terre, à Rio en 1972, les politiques publiques conduites par La Communauté Européenne, l'Etat français, les collectivités territoriales accordent une attention croissante à l'introduction des critères environnementaux, sociaux et éthiques au sein de l'ensemble des projets, des modalités de management et de gestion des organisations. L'éco-conditionnalité des financements publics est en forte progression.

La mise en place de ces nouvelles procédures demande des compétences précises. Un besoin de professionnaliser les pratiques encore très expérimentales est ressenti par les acteurs en particulier institutionnels. La multiplicité et la diversité des parties prenantes engendrent une grande dispersion des interlocuteurs et compétences à mobiliser au sein des processus de décision.

Il n'existe pas ou très peu de formation spécifique accessible aux professionnels en exercice.

A titre expérimental, la formation accompagne la mise en place de la démarche d'Agenda 21 de l'Université de Nantes et de l'Université d'Angers. Une priorité sera donnée aux candidatures des personnels de l'université de Nantes et d'Angers. Son caractère transversal représente une possibilité de mobilisation des différentes composantes des Universités.

Elle est susceptible d'évoluer vers une dimension inter-universitaire en intégrant les secteurs institutionnels et économiques de l'agglomération d'Angers et Nantes.

**2.2 - Objectifs du diplôme**

*Le lien doit pouvoir être fait avec la structure des enseignements (Unités, Modules) – une numérotation en facilitera la lecture (cf 6)*

La formation s'adresse prioritairement aux salariés exerçant des fonctions relatives au management des organisations (fonctions de direction), des ressources humaines, des achats, de la gestion des équipements..., et ceci dans les services des administrations, des collectivités territoriales, des organisations à vocation sociale. Elle a pour objectif d'améliorer chez les salariés les connaissances et compétences nécessaires à la conduite des projets de développement durable et en particulier les procédures d'Agenda 21 et de certification ISO ou EMAS (certification environnementale européenne).

### 2.3 - Capacités, compétences et savoir-faire visés par la formation

*Le lien doit pouvoir être fait avec la structure des enseignements (Unités, Modules) – une numérotation en facilitera la lecture (cf 6) et avec une activité professionnelle le cas échéant*

#### Compétences et savoir-faire que la formation entend donner aux stagiaires

1. Maîtrise des principes de développement durable selon une approche pluridisciplinaire
2. Connaissance des enjeux (changement climatique, eau, déchets, énergies, bâtiments, déplacements, biodiversité, responsabilité sociétale et sociale, commerce, filières économiques...)
3. Appropriation des sources et règles de droit, des normes et réglementations (environnement, travail, commerce)
4. Connaissance approfondie des acteurs du développement durable (institutionnels, société civile,..)
5. Connaissances en psychosociologie (environnement, comportements..)
6. Maîtrise des principes de la conduite des projets complexes

### 2.4 - Créneaux ou secteurs professionnels visés

Les créneaux professionnels visés sont les responsables des secrétariats généraux, services achats des collectivités territoriales, des établissements scolaires et des autres administrations, des ressources humaines, de la gestion des patrimoines, des services de restauration collective... Les professionnels du management environnemental, de la qualité sont également concernés. Les services de conseil, de communication qui accompagnent les collectivités et organisations dans leurs démarches de développement durable  
Les personnels de l'université de Nantes et de l'université d'Angers pourraient être concernés à titre expérimental.

### 5 - Partenariats :

(Cocher)

x Partenaires

Soutiens ..)(Une collaboration précise avec la Communauté urbaine de Nantes Métropole et du Conseil régional des pays de la Loire est en cours de construction afin de prendre en considération la dimension territoriale des démarches de développement durable.

AFNOR, Chambre régionale d'économie sociale, Ademe, agence de l'eau, collectivités territoriales, services de l'Etat, ONG concernés.

Institutions les plus concernées sur le territoire par la formation  
collectivités territoriales

### 2.6 - Préciser quel dispositif de suivi des diplômés sera mis en place :

Enquête de suivi des stagiaires, organisation de journées professionnelles et mise en réseau des stagiaires.

**2.7 - Une inscription au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) est-elle envisagée, en cours d'instruction ?**

*(3 promotions doivent avoir été diplômées pour en demander son instruction, mais recommandé de prévoir dès la rédaction du projet, les critères qui rendront possible l'inscription au RNCP, même si pas immédiat)*

Oui, envisagée

**3- Modalités d'accès et niveau des enseignements du diplôme:**

*Un DU ou DIU se caractérise autant par son niveau d'accès que par son niveau de sortie.*

**3.1 – Accès**

**Diplômes exigés** pour un accès de droit :L3 validé, dans une des disciplines enseignées dans le DU, notamment : gestion des entreprises et administrations, droit, économie, géographie, sociologie,communication, AES..

**Conditions supplémentaires éventuelles :**  
Motivations écrites et dossier examiné par une commission composée d'intervenants dans la formation (commission pédagogique).

Modalités particulières : pour ceux n'ayant pas les titres d'accès de droit, validation des acquis (professionnels, associatifs, électifs...) : procédure spécifique propre à l'Université.

*Les Unités d'Enseignements, regroupées au sein des modules, pourront être suivis indépendamment, sans inscription au diplôme et dans la limite des places disponibles*

**3.2 - Niveau des enseignements suivis :**

- niv Bac
- niv L1
- niv L2
- niv L3
- niv M1
- niv M2
- niv 3<sup>e</sup> cycle santé

**3.3 – Si le DU ou DIU est inscrit au RNCP :**

niveau de qualification (I à V) retenu : ...II.....

**3.4 - Procédures de recrutement**

**Procédures de recrutement et de validation des acquis :**  
Sur dossier pour l'entrée de droit et sur dossier avec un entretien en cas de VAP 85

**3.5 - Commission de recrutement et de validation d'acquis : ( à titre transitoire par l'Université de Nantes)**

Président de la commission:

M. Raphaël Romi professeur,

Membres

M. Luc Bodiguel, Chargé de recherches CNRS,

M. Pierre Bahette, MCF associé

Mme Maryse Souchard

**3.6 Conseil de perfectionnement ( à titre transitoire par l'Université de Nantes)**

**Cette commission de recrutement et de VAP85 est-elle instituée comme Conseil de perfectionnement sur le diplôme ?**                      **OUI X**                      **NON ?**

**Le jury (§ 7.2) est-il institué comme Conseil de perfectionnement ?**

**OUI**

**NON ? x**

**Si réponse non dans les deux cas, Composition du Conseil de perfectionnement :**

**3.7 Capacité d'accueil :**

. Effectif d'équilibre : 15

. Effectif maximal : 25

**4- Organisation de la formation :**

**4.1 - Volume horaire total à l'Université : 170 h**

170 heures par tranches d'une à deux journées bloquées, soit de 7h à 14 heures par mois, sur 18 mois.

Un stage peut être proposé au candidat en fonction de son expérience et du besoin.

- Durée totale de la formation 170H

**4.4 - Calendrier de la formation :**

*(amplitude de la formation, en mois, en année(s) universitaire(s), rythme des sessions de formation)*

Dans toute la mesure du possible, la formation est organisée dans le cadre de l'année universitaire et les dates limites d'inscription sont les mêmes que pour les diplômes nationaux.

Un droit universitaire supplémentaire si s'étend au-delà de fin Octobre.

Date de début des cours : janvier

**Amplitude et organisation de la formation :**

la formation est organisée sur une durée 18mois de janvier à octobre n+1 donc 2 années universitaires.

**Date de début des cours :** janvier (année n)

Dates de stage (le cas échéant) : si besoin dans les 2 années

**Période des sessions d'examen :** oraux et écrits en septembre n+1, soutenance du mémoire en octobre N+1.

**4.5 - Organisation par Unités capitalisables :**

NON

**4.6 - Modalité d'enseignement à distance :**

NON

**5 - Bilan (en cas de renouvellements)**

**formation ouverte en janvier 2009 en DU**

**5.1 - Indiquez les effectifs inscrits et taux de réussite des 4 dernières années :**

*(les statistiques sont disponibles auprès des bureaux de scolarité notamment)*

Effectifs	2008-2009		2009-2010		2010-2011		2011-2012	
	Ins par Unités	Ins sur totalité						
Inscrits		15						
Présents								
Admis								

**5.2 - Evolution professionnelle des diplômés, incidence de la formation :**

*(joindre toutes synthèses d'évaluation, bilans et/ou enquêtes post-diplôme pouvant éclairer)*

1<sup>ère</sup> promotion va ouvrir en 2010 pour le DIU

**6 – Organisation des enseignements**

*indiquer le nom des principaux responsables dans l'équipe pédagogique, universitaires ou non*

**Pour Nantes**

**Raphaël Romi  
Luc Bodiguel  
Pierre Vacher**

**Pour Angers**

**Gérard Moguedet  
Jean-Claude Thiery  
Patrick Perraut**

**6.1 - Maquette des enseignements :****- Organisation des enseignements****Equipe pédagogique****Maquette des enseignements**

N° Unité	Enseignements	Volume horaire			Nom et qualité des intervenants
		CM	TD	TP	
<b>1</b>	<b>les enjeux et les concepts</b>  les enjeux l'histoire les principes les acteurs les politiques publiques (ONU, CE, SNDD, A21 locaux)	20			Pierre Legal MCF UFR Droit et sciences politiques Nantes  Romi Raphaël Pr UFR Droit et sciences politiques Nantes Philippe Burban chargé de cours SFC Nantes  Patrick Perraut, chargé de mission développement durable
<b>2</b>	les sources, les règles, les normes et réglementations, (approches croisées par thème et et par Niveaux) international, européen, national, local Droit de l'environnement Droit de l'économie sociale et solidaire Droit de l'urbanisme Droit de la santé Droit social	20			Luc Bodiguel (CDR CNRS) : environnement Jacques Fialaire (Prof.) : économie sociale et solidaire Emmanuel Cadeau (MCF) : santé Céline Boissineau (Juriste FNSEA) : droit social
<b>3</b>	<b>Le Développement durable</b> L'économie du développement durable Complexité et DD Globalisation, mondialisation Economies sociale, solidaire, équitable RSE, Ethique les questions socio-scientifiques sensibles les territoires du DD (acteurs, responsabilités)	20			Walter Bouvais (professionnel, revue Terra Economica) Pierre Bahette (MCF associé IUT, professionnel) Philippe Burban (chargé de cours°  P. Vacher (MCF Sciences : le climat) J.P. Beurier (Professeur : la diversité biologique)
<b>4</b>	<b>Communication et management</b> Conduite de projets complexes Approche de la complexité psychosociologie des comportements le management des organisations les procédures de participations/co-construction procédures de coopération conduire le changement la confiance la gestion des temps différents/synchronisation amélioration/évaluation	10	10		Maryse Souchard (VP Communication Univ. de Nantes) Luc Bodiguel (CDR CNRS) Jean-François Struillou (CDR CNRS)  Gérard Moguedet, Professeur

<p>5</p>	<p><b>Conduite d'Agenda 21 et/ou projet de DD pour collectivités territoriales et établissements publics accompagnement des porteurs de projet.</b></p> <p>le cadre du projet la décision de faire, le portage politique le(s) territoire(s) qui est concerné, le choix des publics impulser la démarche l'organisation du pilotage( transversalité l'information, sensibilisation, formation, communication réalisation du diagnostic initial partagé , les outils de diagnostic( bilan CO2, analyse env choisir les cibles ( déchets, eau ,énergie, santé, déplacements, bâtiments, éco- conception, espaces naturels.....),les indicateurs, les modes d'organisation de la participation, l'expertise extérieure, la mobilisation, la gestion les partenaires extérieurs, les relations avec les politiques publiques, la co- construction avec les partenaires, clients, fournisseurs, usagers (gestion des temps, économie des projets, éco-conception ) élaboration de l'A21 la mise en oeuvre les plans d'actions le choix des modes d'évaluation.</p>		<p>80</p>	<p>. Ronan Dantec (adjoint env. ville de Nantes) Yann Héлары (Vice Président Région, Président du PNR Marais Poitevin)</p> <p>Cadres A fonction publique territoriale responsables d'Agendas 21</p> <p>Philippe Burban chargé de cours SFC Nantes</p> <p>Patrick Perrault, chargée mission développement durable de l'Université d'Angers</p> <p>Gérard Moguedet, Professeur</p> <p><b>Intervenants qualifiés de en provenance des organisations suivantes: Ong 4D, Comité 21, coll, Ademe, agence de l'eau.....</b></p>
<p>6</p>	<p><b>Mémoire et soutenance <i>Portant sur le Projet (d'Agenda 21)</i></b></p> <p><b>TOTAL</b></p>	<p>10</p>	<p>170</p>	<p><i>Equipe enseignants</i></p>

**7 – Validation**

**7.1 - Contrôle des connaissances**

Un oral, portant sur l'ensemble des unités, noté sur 20 points.

Une présentation orale d'un travail écrit, portant sur un thème choisi en relation avec l'actualité et en rapport avec les enseignements. La présentation orale est notée sur 20 points et le travail écrit sur 20 points

Un mémoire de 50 à 60 pages noté sur 20 points + sa soutenance orale notée sur 20 points = module 4 (UE6) (celui-ci est suivi par un intervenant, et est soutenu devant deux personnes au moins dont un professionnel non universitaire).

Nous avons donc une note finale sur 100, le candidat devant obtenir une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 pour obtenir le diplôme qui est donc validé par compensation des notes . Le jury délivre des mentions (AB à partir et au-dessus de 12/20, B à partir et au dessus de 14/20 et TB à partir au-dessus de 16/20).

## 7.2 – Jury

Le jury de validation du diplôme est arrêté par le Président de l'Université. Il comprend un minimum de trois membres.

## 8 – Tarification du diplôme & Droits d'inscription annuel

1. Tarif du DU ou DIU : ...- 2600 € : salariés/demandeurs d'emplois bénéficiant d'une prise en charge financière  
- 1300 €: salariés/demandeurs d'emplois ne bénéficiant pas d'une prise en charge financière

- 650 € : personnes allocataires des minima sociaux

Incluant le(s) droits(s) d'inscription réglementaire(s) annuel(s) : oui

2. Tarif(s) en formation initiale (en double inscription) du DIU : 500€

Incluant le(s) droits(s) d'inscription réglementaire(s) annuel(s) : Non

*Le montant total encaissé, pour l'année de formation est de 2600 € (y compris les droits annuels d'inscription que le service formation continue reverse à la scolarité sur facture). Le montant reversé variera chaque année, mais les droits encaissés dans le cadre de la formation restent fixe.*

3. Tarif(s) par Unité(s) ou par Module(s) : 15€ de l'heure sans inscription au diplôme

Incluant le(s) droits(s) d'inscription réglementaire(s) annuel(s) : Non

4. Tarif(s) de réinscription :..... €

Pour la seule validation d'un mémoire : ...350 €

Incluant le(s) droits(s) d'inscription réglementaire(s) annuel(s) : Oui

### **Encaissements :**

*Préciser comment sont encaissés les paiements : tarif(s) ci-dessus et droit(s) d'inscription*

Les droits d'inscription sont compris dans le coût de la formation qui donne lieu à une convention de formation professionnelle.

Les Unités suivies sans inscription au diplôme feront l'objet d'une facturation et d'une convention de formation si prise en charge par l'employeur. Le coût est fixé à 15 € de l'heure.

## 9- Gestion & Budget

### 9.1 – Répartition

**Service enregistrant les inscriptions et la gestion du diplôme : le service formation continue**

**9.2 - Budget prévisionnel simplifié du service gestionnaire du DIU, pour la formation :**

*Le budget prévisionnel permet le calcul du tarif et le suivi ultérieur de l'action.*

<b>Charges</b>		<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>		<b>Montant</b>
Enseignements, pédagogie		17 061.34		Nb x Tarif 1	39 000.00
Frais de déplacement, restauration		1 500.00			
Communication, promotion		1 552.28			
Locaux		2 020.00			
Equipement, matériel, amortissements		842.25			
Droits d'inscription annuels Univ (scol+UFR)		5 207.10			
Reversemt à Composante rattachment					
Reversemt Sces Centrx		5 430.86			
Service gestionnaire DIU		5 386.17			
		<b>39 000.00</b>	=	Nb total (effectif d'équilibre)	<b>39000.00</b>

HABILITATION DES DIPLOMES D'UNIVERS  
CAMPAGNE 2009

**1 - Fiche d'identité**

**Intitulé : Environnement et aménagement durable des territoires et du patrimoine**

**EADTP**

DU

XDIU

**Domaine de formation au sein de l'Université : droit, économie gestion**

**Composante de rattachement à l'Université de Nantes :**

**U.F.R Droit et sciences politiques**

**Si DIU, université(s) associée(s) : Nantes**

*Il est proposé de créer une offre commune et collaborative de formation continue dans le domaine du développement durable entre les universités de Nantes et d'Angers. Outre la réponse apportée aux besoins de formation des salariés et des entreprises, ce positionnement renforce la lisibilité régionale des universités, notamment auprès des instances territoriales qui ont inscrit le développement durable dans leur priorité.*

Cette offre commune se concrétise aujourd'hui par la transformation du DU de l'Université de Nantes en DIU avec l'Université d'Angers. A titre transitoire, le DIU sera piloté au niveau régional par l'Université de Nantes.

**Composante ou Service d'ingénierie et de gestion :**

*(si différent de la composante de rattachement - ex Service Formation Continue – préciser coordonnées)*

**Service formation continue pour Nantes**

**Philippe BURBAN, responsable de l'action de formation**

[philippe.burban@univ-nantes.fr](mailto:philippe.burban@univ-nantes.fr)

**Service formation continue CUFCo pour Angers**

**Evelyne SOULARD, chargée de mission**

[Evelyne.soulard@univ-angers.fr](mailto:Evelyne.soulard@univ-angers.fr)

**Responsables pédagogiques de la formation :**

**Pour Nantes**

**Luc Bodiguel, enseignant chercheur**

Chargé de recherche au CNRS, CERP3E (ex. CRUARAP)

Chargé d'enseignement à la Faculté de Droit de Nantes

Chargé d'enseignement à la Faculté de Droit d'Angers

Tel : 02 40 14 16 44

Fax : 02 40 14 15 00

E-Mail : [luc.bodiguel@univ-nantes](mailto:luc.bodiguel@univ-nantes).

**Pour Angers**

**Arnaud Bernard de la Jartre, enseignant chercheur**

Chargé d'enseignement en droit public à l'UFR de Droit, Economie et Gestion d'Angers

Tel : 02 41 96 21 57

Fax : 02 41 96 21 96

E-Mail : [arnaud.delajartre@univ-angers.fr](mailto:arnaud.delajartre@univ-angers.fr)

**Localisation des enseignements :**

**Ateliers et chantiers de Nantes** service formation continue – **CUFCo** Service formation continue d'Angers

**Date de la 1<sup>ère</sup> habilitation de la formation (en cas de renouvellement): 2004 et sous forme de DIU : 2010**

**2 – Objectifs pédagogiques et professionnels de la formation**

**2.1 - Contexte/Environnement/Offre existante nationale et/ou locale :**

La montée en puissance des enjeux du développement durable et des impacts sur les territoires demande des connaissances et savoirs faire complémentaires à de nombreux métiers dans le domaine de l'aménagement du territoire. Il existe peu de formations continues accessibles aux professionnels au niveau local et régional et le besoin de professionnalisation des pratiques est attendu par les professionnels.

**2.2 - Objectifs du diplôme**

Moins lourd qu'une formation universitaire classique le diplôme d'université doit permettre une bonne formation sur les questions de gestion et de développement durable des territoires et du patrimoine. Cette formation est conçue comme interdisciplinaire, mais axée sur les politiques publiques, sur les institutions publiques et privées concernées, et la prise de décisions complexes. Elle doit permettre de suivre les évolutions nationales européennes et éventuellement internationales et comparées dans ces domaines.

**2.3 - Capacités, compétences et savoir-faire visés par la formation**

Destinée aux agents publics, aux élus, aux responsables associatifs, aux industriels, voire aux magistrats, commissaires enquêteurs, et animateurs divers de débats publics, elle entend développer les connaissances et compétences historiques, réglementaires, sociologiques, de pratiques des outils de participation, nécessaires aux interventions de ces personnes dans un contexte de concertation, de contestation, et de prise de décisions complexes.

#### **2.4 - Créneaux ou secteurs professionnels visés**

Les créneaux professionnels visés sont les catégories citées ci-dessus, les agents publics des administrations de l'Etat, des collectivités locales, des bureaux d'études, des entreprises, les architectes, urbanistes, paysagistes... ainsi que les étudiants à la recherche d'un complément de formation plus professionnalisant, avec une première expérience de terrain, pour enrichir les cursus initiaux par une ouverture pluridisciplinaire.

#### **2.5 - Partenariats :**

X Partenaires: Nantes métropole, convention depuis 2004 pour le développement d'une offre de formation développement durable

X Soutiens DREAL, Associations protection environnement, bureaux d'études, entreprises, ADEME, Agence de l'eau, EDF, Chambre d'Agriculture, DRIRE, Collectivités Territoriales, Nantes Métropole, élus...

X Institutions les plus concernées sur le territoire par la formation  
Collectivités territoriales, services de l'Etat,

#### **2.6 - Préciser quel dispositif de suivi des diplômés est/sera mis en place :**

Enquête de suivi des stagiaires, organisation de journées professionnelles et mise en réseau des stagiaires.

#### **2.7 - Une inscription au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) est-elle envisagée, en cours d'instruction ?**

*(3 promotions doivent avoir été diplômées pour en demander son instruction, mais recommandé de prévoir dès la rédaction du projet, les critères qui rendront possible l'inscription au RNCP, même si pas immédiat)*

**Oui, envisagée**

### **3- Modalités d'accès et niveau des enseignements du diplôme:**

#### **3.1 - Accès**

##### **Diplômes exigés pour un accès de droit :**

L2 validé ou diplôme professionnel Bac+2, dans une des disciplines enseignées dans le DU ,  
(notamment DEUG : Droit, AES, Economie, Sciences de la nature, Géographie, Aménagement, BTSA...)

##### **Conditions supplémentaires éventuelles :**

Motivations écrites et dossier examiné par une commission composée d'intervenants dans la formation (commission pédagogique).

Modalités particulières : pour ceux n'ayant pas les titres d'accès de droit, validation des acquis (professionnels, associatifs, électifs...) : procédure spécifique propre à l'Université.

*Les Unités d'Enseignements, regroupées au sein des modules, pourront être suivies indépendamment, sans inscription au diplôme et dans la limite des places disponibles.*



**4.4 - Calendrier de la formation :**

**Date de début des cours :** Janvier  
 160 heures, par tranches de deux à trois journées bloquées, soit 17 à 18 heures par mois, sur 10 mois.  
**Dates de stage :** (non obligatoire) de Janvier à octobre. Il peut servir de cadre à la rédaction du mémoire. Dans ce cas, il est suivi par un directeur de mémoire. Il ne donne pas lieu à validation spécifique.  
**Période des sessions d'examen :** examens fin septembre ; Jury final fin octobre.  
 Une seconde session de rattrapage en décembre

**4.5 - Organisation par Unités capitalisables :**

NON

**4.6 - Modalité d'enseignement à distance :**

NON

**5 - Bilan (en cas de renouvellements)**

**5.1 - Indiquez les effectifs inscrits et taux de réussite des 4 dernières années :**

Effectifs	2008-2009		2009-2010					
	Ins par Unités	Ins sur totalité						
Inscrits		12						
Présents								
Admis								

**5.2 - Evolution professionnelle des diplômés, incidence de la formation :**

Nous ne possédons pas encore d'enquête précise. Cette formation s'adresse en priorité aux professionnels. Nous avons constitué un réseau des anciens stagiaires qui interviennent dans la formation en venant présenter leurs pratiques professionnelles. A Nantes, Plusieurs stagiaires ont prolongé leur étude par un Master. L'obtention du DU a facilité l'entrée en Master par la procédure de validation des acquis. Pour les fonctionnaires territoriaux, la formation ne rentre pas en considération dans l'évolution de la carrière. Nous avons constaté néanmoins, une évolution positive des stagiaires salariés. Il s'agit d'une formation apportant une compétence supplémentaire à un métier préexistant.

**6 – Organisation des enseignements**

*indiquer le nom des principaux responsables dans l'équipe pédagogique, universitaires ou non*

**Luc Bodiguel**  
**Antoine Delblond**  
**Thierry Guinberteau.**  
**Arnaud de la Jartre**

**6.1 - Maquette des enseignements :**

N° Unité	Enseignements	Volume horaire			Nom et qualité des intervenants
		CM	TD	TP	
<b>1</b>	<b>Le cadre historique français</b> : histoire de la législation et des politiques publiques de l'environnement et évolution des autres législations liées à l'environnement (urbanisme, santé, agriculture, culture...).	10			P.Y. LEGAL - Maître de conférences - UFR Droit
<b>2</b>	<b>Le cadre international</b> (Stockholm, Rio, Johannesburg, Kyoto, Porto Alegre...) et continental (Méditerranée, mer du nord...) et protection internationale des écosystèmes.	10			Sandrine ROUSSEAU Maître de conférence chargée de recherche au CNRS UFRDroit
<b>3</b>	<b>Le droit européen de l'environnement.</b>	6	4		R. ROMI - Professeur - UFR Droit
<b>4</b>	<b>Acteurs publics et privés</b>	10	4		A. DELBLOND - Professeur - UFR Droit associations de protection de l'environnement
<b>5</b>	<b>La protection du patrimoine culturel</b> (sites, monuments, abords, paysages...).	6	4		A.H. MESNARD - Professeur émérite- J. DABRETEAU Architecte Nantes Renaissance.
<b>6</b>	La protection du patrimoine naturel (réserves, parcs, biotopes, natura 2000...).	6	4		C. Cadenas maître de conférences IGARUN
<b>7</b>	<b>Les règles</b> : Schémas, plans, directives, chartes : leur agencement – Règles sectorielles et documents intégrés.	10			Y LE CORRE Architecte
<b>8</b>	<b>Dimensions économiques et sociologiques des politiques publiques</b>	10			L. LEMIALE maître de conférence directeur LEA D PECAUD Enseignant-chercheur Coordinateur du pôle Risques, vulnérabilité de l'IHT
<b>9</b>	<b>Les politiques spécifiques</b> : littoral, parcs, transports...	6	4		T. GUINEBERTEAU - Maître de conférences – IGARUN FRITSCH Bernard maître de conférences IGARUN
<b>10</b>	<b>Le développement durable et la gestion de la complexité. Démocratie participative</b>	18	4		J.C. DEMAURE responsable associatif P. BURBAN Chargé de cours SFC
<b>11</b>	<b>Concertation, enquêtes, études d'impact, débats publics...</b>	12	4		R. HOSTIOU - Professeur N. ERVITI - Communauté Urbaine P. DARD Cadre territorial C. BEDU Doctorante
<b>12</b>	<b>Le traitement des risques naturels et technologiques</b> (établissements classés, plans de prévention, plans de secours...).	10			B. COMMENTALE Maître de conférence IGARUN Mme GORAGUER ingénieur DDASS
<b>13</b>	<b>Rapports agriculture/environnement : connaissance et rôle des acteurs.</b>	6	4		L. BODIGUEL - CNRS
<b>14</b>	<b>Méthodologie des mémoires</b>		8		Divers enseignants cités ci-dessus
	TOTAL	120	40		

## Point 7 – ENSEIGNEMENTS ET VIE ETUDIANTE

Module 1 : Unités 1, 2, 3 et 7				
Module 2 : Unités 4, 5, 6 et 8				
Module 3 : Unités 9, 10, 11, 12 et 13				
Les enseignements comprennent éventuellement des études de cas, et à l'occasion, des sorties de terrain. Mais au moins la moitié du temps de chaque module se passe en conférence ou cours.				

### 7 – Validation

#### 7.1 - Contrôle des connaissances

Le contrôle des connaissances est organisé comme suit:

- un oral, portant sur l'ensemble des modules, abordé de manière transversale, d'une durée de vingt minutes, noté sur 30 points
- une présentation orale d'un travail écrit, portant sur un thème choisi en relation avec l'actualité et en rapport avec les enseignements. La durée du travail écrit est d'une heure, suivi d'une présentation d'une durée de 10 minutes. L'écrit est noté sur 15 points, l'oral sur 15 points.
- une soutenance orale du mémoire de 50 à 60 pages, suivi par un intervenant, noté sur 40 points. La soutenance se fait devant un jury de deux personnes au moins, comprenant un professionnel. Les notes se compensent.

Il est possible de garder le bénéfice des enseignements de l'ensemble des modules et des notes de l'oral, de la présentation orale du travail écrit, pour une période d'une année, pour permettre aux étudiants de soutenir le mémoire l'année suivante sous réserve d'une réinscription.

Nous avons donc une note finale sur 100, le candidat devant obtenir une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 pour obtenir le diplôme.

Le jury délivre des mentions (AB à partir et au-dessus de 12/20, B à partir et au-dessus de 14/20 et TB à partir de et au-dessus de 16/20)

Dans le cas où le candidat décide d'organiser sa formation sur deux ans, les notes sont conservées l'année suivante en attendant l'évaluation du mémoire. Elles peuvent faire l'objet d'un relevé distinct, à la demande du candidat.

#### 7.2 - Jury

Le jury de validation du diplôme est arrêté par le Président de l'Université. Il comprend un minimum de trois membres.

### 8 – Tarification du diplôme & Droits d'inscription annuel

1. Tarif du DU ou DIU : ...- 2400 € : salariés/demandeurs d'emplois bénéficiant d'une prise en charge financière  
- 1200 €: salariés/demandeurs d'emplois ne bénéficiant pas d'une prise en charge financière  
- 600 € : personnes allocataires des minima sociaux

Incluant le(s) droit(s) d'inscription réglementaire(s) annuel(s) : oui

2. Tarif(s) en formation initiale (en double inscription) du DIU : 350€  
 Incluant le(s) droits(s) d'inscription réglementaire(s) annuel(s) : Non

*Le montant total encaissé, pour l'année de formation est de 2400 € (y compris les droits annuels d'inscription que le service formation continue reverse à la scolarité sur facture). Le montant reversé variera chaque année, mais les droits encaissés dans le cadre de la formation restent fixe.*

3. Tarif(s) par Unité(s) ou par Module(s) : 15€ de l'heure sans inscription au diplôme  
 Incluant le(s) droits(s) d'inscription réglementaire(s) annuel(s) : Non

4. Tarif(s) de réinscription : ..... €  
 Pour la seule validation d'un mémoire : ...350 €  
 Incluant le(s) droits(s) d'inscription réglementaire(s) annuel(s) : Oui

**Encaissements :**

*Préciser comment sont encaissés les paiements : tarif(s) ci-dessus et droit(s) d'inscription*

Les droits d'inscription ne sont pas compris dans le coût de la formation qui donne lieu à une convention de formation professionnelle.

Les Unités d'Enseignements suivies sans inscription au diplôme feront l'objet d'une facturation et d'une convention de formation si prise en charge par l'employeur. Le coût est fixé à 15 € de l'heure.

**9- Gestion & Budget**

**9.1 – Répartition**

**Service enregistrant les inscriptions et la gestion du diplôme : par le service formation continue**

**9.2 - Budget prévisionnel simplifié du service gestionnaire du DIU, pour la formation :**

*Le budget prévisionnel permet le calcul du tarif et le suivi ultérieur de l'action.*

Charges		Montant	Recettes		Montant
			Nb x Tarif 1		36 000.00
	Enseignements, pédagogie	12 610.80			
	Frais de déplacement, restauration	1 000.00			
	Communication, promotion	974.35			
	Locaux	1			
	Equipement, matériel, amortissements	004.08			
	Droits d'inscription annuels Univ				
	Reversement à Composante rattachement	750.41			
	Reversement Services Centraux	2			
	Service gestionnaire du DIU	633.55			
		4			
		259.91			
		3			
		766.90			
		<b>36 000.00</b>			
		=			
			Nb total		<b>36 000.00</b>
			(effectif d'équilibre)		

### 7.3. DEMANDE D'HABILITATION DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE « ANIMATEUR DE PROJETS EN ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE »

*Avis défavorable du CEVU du 25 novembre 2009.*

***Avis défavorable du CA du 10 décembre 2009.***

#### CAMPAGNE 2010

#### Dossier de demande d'habilitation à délivrer la licence professionnelle

#### I – Fiche récapitulative

**UNIVERSITE responsable du projet :** Université Catholique de l'Ouest, Angers

**Vague contractuelle** (entourer la lettre correspondante) : A B C D

**Intitulé proposé de la licence professionnelle :** Intervention sociale

**Spécialité** (cf. notice) : Animateur de projets en économie sociale et solidaire.

Parcours Déficience sensorielle et rupture socio-économique

Parcours Solidarité internationale

**Code CNIS** (cf. notice) : 341t (Services à la collectivité – développement – réalisation du service)

**Existait-il une formation visant ce secteur d'activités dans l'établissement universitaire ou dans le ou les établissements partenaires : DNTS, DEUST, DU, ...?**

Oui, pour le parcours Solidarité internationale qui reprend et aménage le DU niveau bac + 3 de l'Institut de Formation Fondacio Europe (IFFEUROPE) et Institut des Sciences de l'Education et de la Communication Appliquées (ISCEA) : Conception et conduite de projet dans le champ de l'action interculturelle et humanitaire.

**Composante(s) assurant**

- **la responsabilité pédagogique de la formation** : Institut de Psychologie et de Sociologie Appliquées (IPSA) de l'Université Catholique de l'Ouest (UCO), Angers

- **la responsabilité administrative (inscription des étudiants)** : IPSA-UCO Angers

**Composante(s) associée(s)** : filières de psychologie et de sociologie, qui sont rassemblées au sein de l'IPSA avec gestion administrative et pédagogique, parcours secondaires et politique de stages communs

**Autre(s) établissement(s) concerné(s) :**

- l'Institut Rural d'Education et d'Orientation (IREO) Le cèdre, Saint Barthélémy d'Anjou,
- la Mutualité française Anjou Mayenne (MFAM), avec ses établissements spécialisés dans les handicaps sensoriels : Institut Montclair et Centre Charlotte Blouin, Angers,
- l'Institut de Formation Fondacio Europe (IFFEUROPE), Angers,
- la Chaire Economie Sociale et Solidaire de l'Ecole Supérieure des Sciences Commerciales d'Angers (ESSCA),
- l'Inter Réseau de l'Economie Sociale Angevine (IRESA).

**Localisation de la formation**

**Etablissement :** Université Catholique de l'Ouest (UCO)

**Commune :** Angers:

**Les autres sites de formation seront :**

**Code département :** 49

- l'Institut Rural d'Éducation et d'Orientation (IREO) Le cèdre, Saint Barthélémy d'Anjou,
- l'Institut Montéclair, Angers,
- le Centre Charlotte Blouin, Angers,
- l'Institut de Formation Fondacio Europe (IFFEUROPE), Angers,

#### **Responsable de la formation**

**Nom, grade, fonctions :** CARTERON Benoît, maître de conférences, IPSA-UCO

- discipline principale enseignée : ethnologie
- autres formations dont il assure la responsabilité : responsable de la licence de sociologie et ethnologie-anthropologie à l'IPSA-UCO

**Tél. :** 02 41 45 20 59 **Fax :** 02 41 24 08 91

**mél. :** benoit.carteron@uco.fr

**Url de la composante assurant la responsabilité administrative de la licence professionnelle au sein de l'université habilitée :** <http://ipsa.uco.fr>

## **II – Résumé du projet**

### **▪ Objectifs généraux**

L'objectif est de former des professionnels capables d'animer et de coordonner des projets dans leur mise en œuvre, et ce dans l'esprit de l'économie sociale et solidaire (ESS). Ils agiront en tant qu'intermédiaires entre les responsables de projets et les différents partenaires.

Dans le parcours Déficience sensorielle et rupture socio économique, la formation met l'accent sur la conduite de projets d'accompagnement de publics à besoins spécifiques : personnes en situation de déficience sensorielle ou en rupture socio-économique, qui seront les deux options proposées.

La formation proposée au sein du parcours Solidarité internationale prépare à la conduite de projets dans le champs de l'action interculturelle et humanitaire.

On constate un besoin de spécialisations des jeunes professionnels formés aux sciences humaines et à l'intervention sociale, concernant aussi bien la capacité à animer et coordonner des projets multi-partenariats qu'en ce qui concerne une connaissance approfondie des situations et publics visés par la formation : déficiences sensorielles, difficultés socio-économiques importantes, situations nécessitant des interventions de solidarités.

Il s'agit donc de développer des compétences mobilisant à la fois des éléments de connaissance des secteurs concernés, des capacités techniques, des aptitudes réflexives et relationnelles.

### **▪ Besoins professionnels**

Les professionnels seront affectés à des postes de gestion technique de projets : mise en œuvre, suivi, évaluation.

Ils occuperont une position intermédiaire entre les instances de décision (directions, conseils d'administration) et les publics en situation de déficience sensorielle, en rupture socio-économique ou destinataires des projets de solidarité internationale.

Leurs fonctions se situeront en deçà de celles des professionnels formés à bac + 5 (conception de projets, orientations stratégiques, développement des partenariats, management organisationnel...), et au-delà du service à la personne par la capacité à gérer des projets collectifs dans un environnement pluri-partenarial.

## **III – Description générale du projet**

### **III.1 – OBJECTIFS DE LA FORMATION**

**Métiers actuels et futurs visés** (Niveau II) en regard, en particulier, de la nomenclature INSEE :

Les métiers visés sont ceux de :

- Animateur-coordonateur de projets
- Chargé, gestionnaire de mission
- Assistant, chargé de développement

Les employeurs sont des structures associatives et fédérations d'associations, entreprises d'insertion, ONG, entreprises intermédiaires, organismes sociaux, collectivités territoriales...

**Compétences visées :**

1. Connaissance de l'économie sociale et solidaire (ESS)
  - fonctionnement institutionnel, juridique, économique de l'ESS
  - histoire, sociologie, éthique de la solidarité
2. Animation et coordination de projets :
  - mettre en œuvre des projets
  - communication et valorisation des projets
  - recherche de financement, gestion administrative et comptable
  - animer et coordonner des équipes pluri-partenariales
3. Pour le parcours Déficience sensorielle et rupture socio-économique :
  - appréhender les problèmes et contextes des handicaps et situations socio-économiques difficiles
  - penser et concevoir des modalités d'action auprès de deux types de publics :
    - Les personnes en situation de handicap sensoriel (visuel et auditif)
    - Les personnes en rupture socio-économique

Pour le parcours Solidarité internationale :

- appréhender les problèmes et contextes de la solidarité internationale
- penser et concevoir des stratégies d'intervention dans des environnements incertains

### **III.2 – PARTENARIAT AVEC LES MILIEUX PROFESSIONNELS**

#### **Participation des professionnels dans la mise en place du parcours Déficience sensorielle et rupture socio-économique**

Des professionnels qualifiés s'impliqueront dans la formation en assurant des enseignements. Ces professionnels font partie du réseau des établissements partenaires du projet et enseignent déjà pour la plupart au sein des formations existantes.

Les structures partenaires du projet sont de deux types : structures de formation disposant de domaines de compétences et d'une expérience complémentaires, structures professionnelles ou interprofessionnelles. Pour ces dernières, deux structures de référence à Angers sont présentes dans le montage du projet avec un représentant dans le comité de pilotage de la licence professionnelle. Il s'agit de :

- l'Inter Réseau de l'Economie Sociale Angevine (IRESA), structure représentée également à la Chambre Régionale de l'Economie Sociale (CRES) (voir présentation de l'IRESA en annexe 1),
- la Mutualité française Anjou-Mayenne, pôle Handicap, qui gère deux établissements d'accueil des déficients visuels et auditifs à Angers (Montclair et Charlotte Blouin) (voir présentation en annexe 1)

Ces deux structures ont un rôle de fédération des organisations partageant le même souci de l'économie sociale et solidaire d'une part, de l'accueil, du suivi, du traitement et de la formation des déficiences sensorielles d'autre part. Elles sont par conséquent au centre d'un réseau de professionnels et structures concernées par ces problématiques.

Depuis la mise en place du Comité de pilotage de la licence professionnelle (février 2008), des professionnels du handicap, élus territoriaux, gestionnaires du secteur associatif, ont été rencontrés au cours des réunions du Comité de pilotage ou lors d'entretiens, afin de définir les besoins et les compétences attendues de futurs professionnels animateurs de projets en économie sociale et solidaire : Crédit Mutuel de l'Anjou, Matmut, chargés de la vie associative au Pays d'Angers, IRESA, Comité de Liaison des Handicapés de la ville d'Angers, Association d'insertion, Institut Montclair, cinq maires de communes de la périphérie angevine, Conseiller général en charge des questions sociales, Fédération régionale des Associations Familiales Rurales.

Le projet de licence professionnelle reprend les attentes exprimées par les interlocuteurs et qui ont été rassemblées dans les trois axes de compétences de la formation :

- connaissance des valeurs et des spécificités de l'économie sociale et solidaire,
- intervention à un niveau intermédiaire, mais autonome et polyvalent, de la conduite de projets,
- appréhension des réalités liées aux publics et situations spécifiques : déficiences sensorielles, déficiences socio-économiques, solidarité internationale.

#### **Expérience et réseau professionnel du parcours Solidarité internationale**

Le parcours Solidarité internationale sera spécifiquement pris en charge par l'IFFEUROPE (voir présentation en annexe 1), entité de formation reliée à Fondacio, organisme gérant des actions de développement économique, social et de santé en Europe et dans le monde. De par les liens de Fondacio avec tout un ensemble d'ONG et de réseaux internationaux, de par également l'expérience du Diplôme d'Université

Conception et conduite de projet dans le champ de l'action interculturelle et humanitaire, l'IFFEUROPE est en lien avec des professionnels de la solidarité et des responsables associatifs, tant au niveau de l'enseignement que pour la conduite de la mission collective de solidarité internationale et pour les stages.

### III.3 – PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ETABLISSEMENTS DE FORMATION

#### Partenaires institutionnels

La formation concerne **six partenaires** (voir présentations en annexe 1) :

- *l'Institut de Psychologie et de Sociologie Appliquées (IPSA) de l'Université Catholique de l'Ouest (UCO),*
- *l'Institut Rural d'Education et d'Orientation (IREO) Le cèdre, Saint Barthélémy d'Anjou,*
- *la Mutualité française Anjou Mayenne (MFAM), avec ses établissements spécialisés dans le handicap sensoriel : Institut Montclair et Centre Charlotte Blouin,*
- *l'Institut de Formation Fondacio Europe (IFFEUROPE), hébergé à l'UCO, gestionnaire de l'actuel Diplôme d'Université Conception et conduite de projet dans le champ de l'action interculturelle et humanitaire (bac + 3),*
- *la Chaire Economie Sociale et Solidaire de l'Ecole Supérieure des Sciences Commerciales d'Angers (ESSCA),*
- *l'Inter Réseau de l'Economie Sociale Angevine (IRESA).*

Lesquels apportent leurs compétences (expertise, intervenants universitaires et professionnels), leurs réseaux institutionnels et moyens matériels (locaux, centres de documentation...).

◦ *Gestion universitaire et répartition des compétences*

S'agissant d'un diplôme universitaire, l'IPSA-UCO assurera la gestion administrative et un rôle central dans l'organisation et la validation de la formation.

Une répartition des enseignements est cependant prévue entre les établissements en fonction des compétences. Chaque établissement partenaire apporte son expertise, son expérience et ses réseaux spécifiques, particulièrement pour les enseignements spécifiques aux parcours et options.

Les enseignements seront dispensés sur 4 sites : l'UCO, l'IREO Le Cèdre, l'Institut Montclair et le centre Charlotte Blouin. L'UCO est le lieu principal de formation, la répartition dans les autres lieux se fera en fonction des domaines d'expertise et de la prise en charge des spécialités dispensées. Chaque site est desservi par le réseau des bus angevins.

### III.4 – PUBLICS VISES

Effectifs attendus	2010	2011	2012	2013
Formation initiale hors apprentissage et hors contrats de professionnalisation <sup>1</sup>	20	25	27	32
Formation par apprentissage <sup>2</sup>				
Contrats de professionnalisation	2	2	3	5
Formation continue	3	3	5	8

Le nombre d'étudiants sera limité à 46 sur l'ensemble de la formation : 12 maximum par option du parcours Déficience sensorielle et rupture socio-économique, 24 maximum pour le parcours Solidarité internationale avec dédoublement des cours à partir de 20 étudiants.

**Formation initiale** (y compris apprentissage et contrats de professionnalisation). **A quels publics d'étudiants la licence professionnelle s'adresse-t-elle ?** (DEUG, BTS, DUT, DEUST... Préciser lesquels (spécialité).

L'entrée en formation nécessite un niveau bac + 2

Ont accès de plein droit à la licence professionnelle les titulaires des :

<sup>1</sup> Les deux parcours confondus.

<sup>2</sup> Une démarche est entreprise pour faire reconnaître l'Université Catholique de l'Ouest comme centre de formation par apprentissage.

- Licence 2 sciences humaines et sociales (psychologie, sociologie, sciences de l'éducation, géographie...)
- BTS ESF (Economie Sociale et Familiale)
- BTS SP3S (Services et Prestations de Services dans le Sanitaire et Social)
- BTS SER (Services en Espace Rural)
- DUT carrières sanitaires et sociales

Dans les autres cas, la validation des études sera effectuée par une commission de validation des acquis.

**Formation continue. Quelles sont les catégories de salariés susceptibles d'être intéressés ?**

La formation est destinée aux professionnels, salariés ou demandeurs d'emploi, souhaitant approfondir leurs connaissances dans le domaine des handicaps et des solidarités internationales, ou acquérir des compétences en matière de conduite de projets multi-partenariaux. Sont particulièrement concernés :

- les travailleurs sociaux (éducateurs spécialisés, assistants de service social, conseillers en économie sociale et familiale, éducateurs de jeunes enfants, animateurs socio-culturels),
- les professionnels de la santé (AMP, aides-soignants, infirmiers),
- les personnels administratifs et techniques (secrétariat, comptabilité, informatique, éducateurs techniques...) évoluant dans le domaine de l'économie sociale, de la solidarité ou du handicap et désireux d'acquérir une formation centrée sur les rapports humains et la conduite de projets.

**Quelles sont les modalités de mise en œuvre de la V.A.E. ?**

- Moyennant la validation des acquis de formation ou des acquis professionnels : le diplôme est ouvert aux professionnels ayant au moins 3 ans d'expérience dans le domaine de l'ESS ou du handicap (admission par Validation des Acquis Professionnels).

- Moyennant la Validation des Acquis de l'Expérience : en fonction de l'expérience des candidats, le parcours peut être suivi en totalité ou en partie. Les personnes qui le souhaitent peuvent bénéficier, en amont de l'entrée en formation, d'une Validation des Acquis de l'Expérience. Celle-ci déterminera les modules de formation à suivre et ceux dont la personne peut être dispensée.

En outre, chaque Unité d'Enseignement peut faire l'objet d'un cycle de formation propre, permettant aux professionnels de se perfectionner dans un des domaines phares : Connaissance de l'économie sociale et solidaire, Animation et coordination de projets, Parcours déficience sensorielle et rupture socio-économique, Parcours Solidarité internationale. L'UE validée donnera lieu à l'obtention d'un certificat dont la validité sera conservée pour l'obtention de l'intégralité du diplôme en cas de poursuite ultérieure de la formation.

Une attestation nationale « langue des signes niveau 1 » sera délivrée pour l'option Déficience sensorielle.

**IV – Organisation de la formation**

**IV.1 – STRUCTURATION**

Le diplôme est prévu pour un volume horaire global de 968 heures, dont 398 heures d'enseignement, 420 heures de stage minimum (3 mois ou plus) et 150 heures de projet tutoré.

L'enseignement est réparti en 4 domaines et 8 unités d'enseignement (UE).

Les UE 1 à 4 constituent le tronc commun de la formation.

Les UE 5 à 8 correspondent à la spécialisation :

- parcours Déficience sensorielle et rupture socio-économique, dont une UE optionnelle (UE 6) qui correspond au choix d'une spécialisation : Déficiences visuelles et auditives (UE 6A) et Ruptures socio-économiques (UE 6B)
- parcours Solidarité internationale

L'étudiant s'engageant dans la licence professionnelle fait donc un choix, avant l'entrée en formation, entre deux parcours proposés, puis entre deux options pour le parcours Déficience sensorielle et rupture socio-économique.

Domaine	Unités d'Enseignements	Volume horaire
<b>Economie Sociale et Solidaire</b>	U.E.1 : L'environnement de l'ESS : du local à l'international	52 h
	U.E.2 : Ethique, sciences sociales et solidarités	42 h
<b>Animation et coordination de projets</b>	U.E.3 : Notions générales sur le projet en ESS	50 h
	U.E.4 : Outils méthodologiques d'animation et de coordination de projets	70 h
<b>Parcours Déficience sensorielle et rupture socio-économique</b>	U.E.5 : Notions générales sur les handicaps	60 h
	U.E.6 (OPTIONS) : Publics à besoins spécifiques <i>U.E.6 A : Déficiences visuelles et auditives</i> <u>ou</u> <i>U.E.6 B : Ruptures socio-économiques</i>	100 h
<b>ou Parcours internationale Solidarité</b>	U.E. 5 : Notions générales sur la solidarité internationale	60 h
	U. E. 6 : Conduite de projets de solidarité internationale	100 h
<b>Pratiques professionnelles</b>	U.E.7 : Stage	24 h + 420 h minimum de stage
	U.E.8 : Projet tutoré	150 h
		<b>968 h</b>

o

o **IV.2 – ENSEIGNEMENTS**

<i>TRONC COMMUN</i> : (214 h)	Crédits	Cours	T.D.
<b>U.E. 1 L'environnement de l'Economie Sociale et Solidaire : du local à l'international</b> (52 h) - Economie Sociale et Solidaire : acteurs, réseaux et territoires - Economie et développement solidaire - Environnement institutionnel et juridique de l'ESS	5	16 h 18 h 18 h	
<b>U.E. 2 Ethique, sciences sociales et solidarités</b> (42 h) - Histoire et capacités d'innovation de l'ESS - Ethique de la responsabilité - Approche organisationnelle des Entreprises d'ESS	5	12 h 18 h 12 h	
<b>U.E. 3 Notions générales sur le projet en Economie Sociale et Solidaire</b> (50 h) - La démarche de projet - Modes de financement - Gestion économique d'un projet	5	14 h 4 h 12 h	

- Anglais appliqué			20 h
<b>U.E. 4 Outils méthodologiques d'animation et de coordination de projet</b> (70 h)	5		
- Outils de suivi et évaluation de projets		12 h	16 h
- Animation et médiation			28 h
- Communication externe		6 h	8 h
	20	142 h	72 h
<b>PARCOURS DEFICIENCE SENSORIELLE ET RUPTURE SOCIO-ECONOMIQUE</b> ( 184 h + 420 h minim stage + 150 h projet tutoré)	<b>Crédits</b>	<b>Cours</b>	<b>T.D.</b>
<b>U.E. 5 Notions générales sur les handicaps</b> (60 h)	6		
- Handicaps, déficiences et situations socio-économiques difficiles		20 h	
- Cadre institutionnel et juridique du handicap		20 h	
- Insertion et accessibilités sociétales		20 h	
<b>U.E. 6 Option publics à besoins spécifiques, au choix :</b> (100h)	10		
<b>6A Déficiences visuelles et auditives</b>			
- Prises en charge des personnes déficientes sensorielles		8 h	
- Déficiences visuelles		42 h	4 h
- Déficiences auditives		10 h	36 h
<b>ou 6B Ruptures socio-économiques</b>			
- Socio-économie des inégalités et discriminations		12 h	6 h
- Approches de la pauvreté		12 h	8 h
- Politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion		12 h	6 h
- Microcrédit et finances solidaires		12 h	10 h
- Accompagnement et insertion sociale		12 h	10 h
<b>U.E. 7 Stage</b> (24 h + 420 h stage minimum)	14		
- Préparation et exploitation du stage			12 h
- Séminaire de méthodologie du mémoire		12 h	
<b>U.E. 8 Projet tutoré : mission collective</b> (150 h projet)	10		
	40	132 h	52 h

<b>PARCOURS SOLIDARITE INTERNATIONALE</b> ( 184 h + 420 h minim stage + 150 h projet tutoré)	<b>Crédits</b>	<b>Cours</b>	<b>T.D.</b>
<b>U.E. 5 Notions générales sur la solidarité internationale</b> (60 h)	6		
- L'humanitaire en questions, voyage d'études à Genève			20 h
- Initiation à la géostratégie et à la polémologie		10 h	10 h
- Identité et interculturalité		20 h	
<b>U.E. 6 Solidarité internationale</b> (100h)	10		
- Introduction aux grandes religions et humanismes religieux		12 h	12 h
- Mondialisation et développement durable		12 h	3 h
- Droit international et action humanitaire		6 h	6 h
- Violence et non violence		15 h	
- Anthropologie : développement humain		6 h	12 h
- Comportement organisationnel		12 h	
<b>U.E. 7 Stage</b> (24 h + 420 h minimum stage)	14		
- Préparation et exploitation du stage			12 h
- Séminaire de méthodologie du mémoire		12 h	
<b>U.E. 8 Projet tutoré : mission collective de solidarité</b> (150 h projet)	10		
	40	132 h	52 h

<b>VI – Evaluation</b>
------------------------

**VI. 1 – MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES**

o

o Eléments pris en compte pour l'obtention du diplôme

La licence professionnelle est validée par le jury à l'issue de deux séries d'épreuves :

- les épreuves de validation portant sur les UE 1 à 6,
- le mémoire professionnel (UE 7) et le projet tutoré (UE 8)

Il y a compensation à l'intérieur de chaque UE et entre les UE, à condition d'obtenir une note globale égale ou supérieure à 10/20 et une moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble constitué de l'UE 7 et de l'UE 8.

La compensation entre UE s'applique quand toutes les épreuves ont été passées.

◦ Validation des UE et coefficients

La validation est annuelle : 60 crédits répartis selon le volume horaire et l'importance des UE dans la formation.

Les coefficients des UE sont proportionnels aux crédits. Les coefficients des matières sont répartis de manière équivalente dans l'UE lorsqu'aucune précision n'est donnée.

L'étudiant est validé par UE :

- chaque UE 1 à 6 est validée par un ou plusieurs écrits sur table et/ou un ou plusieurs dossiers,
- l'UE 7 est validée par l'écrit du mémoire et la soutenance orale,
- l'UE 8 est validée à travers la réalisation du projet tutoré.

Pour obtenir ses crédits par UE, l'étudiant doit avoir la note minimale de 10/20 pour chaque UE. Il conserve définitivement le bénéfice de ses UE acquises.

L'étudiant peut conserver le bénéfice des UE pour lesquelles il a obtenu une note égale ou supérieure à 8/20.

Il y a une compensation entre les matières à l'intérieur des UE selon les coefficients indiqués dans les tableaux ci-dessous.

◦

◦ Évaluation du tronc commun

<b>TRONC COMMUN</b>	<b>Crédits</b>	<b>Coef.</b>	<b>Type d'examen</b>
<b><i>U.E. 1 L'environnement de l'Economie Sociale et Solidaire : du local à l'international</i></b> - Economie Sociale et Solidaire : acteurs, réseaux et territoires - Economie et développement solidaire - Environnement juridique de l'ESS	5	5	écrit 2 h dossier écrit 2 h
<b><i>U.E. 2 Ethique, sciences sociales et solidarités</i></b> - Histoire et capacités d'innovation de l'ESS - Ethique de la responsabilité - Spécificités managériales des entreprises d'ESS	5	5	écrit 1 h dossier écrit 1 h
<b><i>U.E. 3 Notions générales sur le projet en Economie Sociale et Solidaire</i></b> - La démarche de projet - Modes de financement - Gestion économique d'un projet - Anglais appliqué	5	5	écrit 2 h non validé écrit 1 h dossier
<b><i>U.E. 4 Outils méthodologiques d'animation et de coordination de projet</i></b> - Outils de suivi et évaluation de projets - Animation et médiation	5	5	dossier dossier

- Communication externe			écrit 1 h
	20		

**Évaluation des parcours**

<b>PARCOURS DEFICIENCE SENSORIELLE ET RUPTURE SOCIO-ECONOMIQUE</b>	<b>Crédits</b>	<b>Coefs.</b>	<b>Type d'examen</b>
<b>U.E. 5 Notions générales sur les handicaps</b> - Handicaps, déficiences et situations socio-économiques difficiles - Cadre institutionnel et juridique du handicap - Insertion et accessibilités sociétales	6	6	dossier écrit 2 h*
<b>U.E. 6 Option publics à besoins spécifiques, au choix :</b> <b>6A Déficiences visuelles et auditives</b> - Prises en charge des personnes déficientes sensorielles - Déficiences visuelles - Déficiences auditives <b>ou 6B Ruptures socio-économiques</b> - Socio-économie des inégalités et discriminations - Approches de la pauvreté - Politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion - Microcrédit et finances solidaires - Accompagnement et insertion sociale	10	10	écrit 2 h dossier dossier  écrit 2 h*  dossier dossier
<b>U.E. 7 Stage</b> - Mémoire	14	8 6	écrit du mémoire  soutenance du mémoire
<b>U.E. 8 Projet tutoré : mission collective</b>	10	10	projet validé**
	40		

\* une question sur une des matières tirée au sort

\*\* la validation est note basée sur la prise en charge du projet tutoré et sa réalisation

<b>PARCOURS SOLIDARITE INTERNATIONALE</b>	<b>Crédits</b>	<b>Coefs.</b>	<b>Type d'examen</b>
<b>U.E. 5 Notions générales sur la solidarité internationale (60 h)</b> - L'humanitaire en questions, voyage d'études à Genève - Initiation à la géostratégie et à la polémologie - Identité et interculturalité	6	6	dossier  dossier*

<b>U.E. 6 Solidarité internationale</b> (100h)	10	10	
- Introduction aux grandes religions et humanismes religieux			dossier*
- Mondialisation et développement durable			
- Droit international et action humanitaire			
- Violence et non violence			
- Anthropologie : développement humain			dossier*
- Comportement organisationnel			
<b>U.E. 7 Stage</b> (24 h + 420 h minimum stage)	14	14	
- Mémoire		8	écrit du
		6	soutenance du
			mémoire
<b>U.E. 8 Projet tutoré : mission collective de solidarité</b> (150 h projet)	10	10	projet validé**
	40		

\* au choix entre les matières

o\*\* la validation est note basée sur la prise en charge du projet tutoré et sa réalisation

o Sessions d'examen et modalités de rattrapage

Une session d'examen a lieu à l'issue des enseignements des UE 1 à 6.

La session de rattrapage des UE 1 à 6 a lieu en septembre.

Le rattrapage des matières validées par un écrit est un nouvel écrit. Le rattrapage des matières validées par dossier consiste en un complément de dossier ou un dossier à refaire.

Le mémoire est présenté en septembre : écrit et soutenance.

En cas de non obtention de la moyenne à la première session du mémoire (écrit + oral coefficientés), le jury de mémoire proposera de refaire le mémoire ou de rédiger une note complémentaire. Le mémoire est nécessairement à refaire si la moyenne n'est pas obtenue à la session de rattrapage du mémoire.

En cas de non obtention de la moyenne à la mission collective (projet tutoré), le rattrapage consistera en un dossier individuel présenté à la session de rattrapage. Le contenu attendu sera précisé par le formateur encadrant en fonction des insuffisances du projet et/ou de la participation de l'étudiant. La participation à une nouvelle mission collective est requise si la moyenne n'est pas obtenue à la session de rattrapage.

Une absence à l'une des épreuves d'une session entraîne l'impossibilité d'obtenir l'unité d'enseignement associée.

Les examens se répartissent de la façon suivante :

Deuxième quinzaine de mars	Examens écrits des UE 1 à 6
Septembre	Rattrapages des UE 1 à 6 Validation de la mission collective (UE 7) Dépôt des mémoires et soutenances (UE8)
Fin octobre	Session de rattrapage pour la mission collective (UE 7) et le mémoire (UE 8)

## VI. 2 – JURY

Le diplôme sera déclaré acquis par un jury dont la nomination sera du ressort de l'université avec laquelle l'IPSA-UCO sera en convention pour la délivrance de la licence professionnelle.

Une proposition de composition du jury peut être la suivante :

La présidence du jury sera assurée par un professeur de l'université en convention.

Le jury sera composé en outre :

7. d'un enseignant-chercheur, professeur ou maître de conférences de la filière de psychologie de l'IPSA,
8. d'un enseignant-chercheur, professeur ou maître de conférences de la filière de sociologie de l'IPSA,
9. d'un enseignant de la chaire ESS de l'ESSCA

et suivant le parcours concerné :

10. d'un enseignant de l'IREO Le Cèdre et d'un enseignant des instituts Montclair ou Charlotte Blouin pour le parcours Déficience sensorielle et rupture socio-économique
11. de deux enseignants de l'IFFEUROPE pour le parcours Solidarité internationale
12. d'un intervenant professionnel de chaque parcours et option de la licence professionnelle

Le jury délibère sur les cas particuliers et décide d'un éventuel redoublement.

Les mentions sont attribuées selon le barème suivant :

- entre 12 et moins de 14/20 : mention assez-bien
- entre 14 et moins de 16/20 : mention bien
- 16 sur 20 et plus : mention très bien

## **PROJET DE CONVENTION**

relative à la

## **LICENCE PROFESSIONNELLE**

Dénomination nationale : **Intervention sociale**

Spécialité : **Animateur de projets en économie sociale et solidaire**

Entre :

L'Université d'Angers, 40 rue de Rennes – BP 73532 – 49035 Angers Cedex 01  
Représentée par son Président, Monsieur Daniel MARTINA

Et

L'Association Saint-Yves, 3 place André Leroy 49008 ANGERS Cedex 02  
Représentée par son Recteur : Monsieur Guy BEDOUELLE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 613-1, L 613-3, L 613-4, L 613-5, L712-2;

Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle;

Vu le décret n°85-906 du 23 août 1985, fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquies personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur;

Vu le décret n°2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L 613-3 et de l'article L 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur;

Vu l'habilitation ministérielle de la formation n° :

Il est convenu ce qui suit :

### **Préambule :**

Dans le cadre d'une politique de site et d'une complémentarité de leurs objectifs en matière de formation, l'Université d'Angers et l'Association Saint-Yves (Université Catholique de l'Ouest) décident de coopérer pour l'organisation de la licence professionnelle Animateur de projets en économie sociale et solidaire. Cette collaboration s'inscrit dans le respect de l'autonomie de chaque établissement.

### **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de réalisation et les dispositions financières relatives à la licence professionnelle :

Dénomination nationale : Intervention sociale

Spécialité : Animateur de projets en économie sociale et solidaire

habilitée pour la période ----- à l'Université d'Angers par arrêté du Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur.

### **Article 2 : Conditions d'inscription**

Les étudiants de la licence professionnelle Animateur de projets en économie sociale et solidaire sont inscrits à l'Université d'Angers au titre de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines.

L'Association Saint-Yves effectuera les démarches administratives nécessaires à l'inscription des étudiants auprès de l'Université d'Angers. Elle procédera à une inscription collective des étudiants concernés. Elle enverra les fiches d'inscriptions des étudiants concernés pour la saisie à l'Université d'Angers.

Les étudiants de la licence professionnelle Animateur de projets en économie sociale et solidaire sont également inscrits sur les registres de l'Association Saint-Yves (Université Catholique de l'Ouest).

### **Article 3 : Droits de scolarité**

Les étudiants recrutés sont régulièrement inscrits à l'Université d'Angers au titre de la formation initiale et y acquittent les droits d'inscription fixés chaque année par arrêté inter ministériel et le droit de médecine préventive dont le montant est fixé chaque année par décret.

Le montant des droits est versé globalement à l'Université d'Angers suite à la facturation transmise par la Direction des Affaires Financières de l'Université d'Angers.

Les étudiants recrutés s'inscrivent complémentirement à l'Université Catholique de l'Ouest selon une tarification propre à cet établissement.

### **Article 4 : Gestion pédagogique et matérielle**

L'organisation des enseignements, le choix des programmes et des professeurs, les conditions de mobilités étudiantes sont assurés par l'Association Saint-Yves (Université Catholique de l'Ouest).

Les enseignements se dérouleront en conformité aux modalités prévues dans le dossier d'habilitation et validées par le Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur.

Les intervenants sont rémunérés par l'Association Saint-Yves (Université Catholique de l'Ouest).

### **Article 5 : Validation des acquis**

Les validations d'études, d'acquis professionnels et d'acquis de l'expérience s'effectuent selon les procédures mises en œuvre à l'Université d'Angers.

La procédure de validation des acquis de l'expérience (VAE 2002) est réalisée sur les bases du dispositif mis en place au Centre Universitaire de Formation Continue (CUFCCO), conformément à la convention concernant les validations des acquis de l'expérience signée par les deux établissements le 13 février 2007.

### **Article 6 : Modalités de contrôle des connaissances et d'obtention du diplôme**

Dans le cadre du contrôle de connaissances, l'Université d'Angers veille au respect des dispositions prévues dans le dossier d'habilitation et validées par le Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur. L'organisation de ce contrôle des connaissances (correcteur des épreuves, choix des sujets, gestion des résultats, organisation matérielle) est assurée par l'Association Saint-Yves (Université Catholique de l'Ouest). Les sujets d'examen sont proposés par l'Association Saint-Yves (Université Catholique de l'Ouest) et validés par le Président du jury de l'Université d'Angers.

Les modalités de contrôle de connaissances doivent être arrêtées au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement et elles ne peuvent être modifiées en cours d'année.

Les diplômes sont délivrés par l'Université d'Angers.

### **Article 7 : Composition du jury de Licence**

Le Président de l'Université d'Angers arrête la composition du jury d'examens qui est organisée par l'Université d'Angers.

Chaque jury est composé :

13. pour un tiers d'enseignants de l'Université d'Angers,
14. pour deux tiers d'enseignants de l'Association Saint-Yves, des établissements associés et des professionnels, proposés par le Recteur de l'Université Catholique de l'Ouest.

La présidence du jury est assurée par un enseignant de l'Université d'Angers qui détient une voix prépondérante.

### **Article 8 : Suivi des étudiants**

Afin de permettre à l'Université d'Angers de remplir ses obligations légales en matière du suivi des étudiants, l'Association Saint-Yves s'engage à communiquer chaque année à l'Université d'Angers les informations relatives aux taux de réussite, de poursuite d'étude et d'insertion professionnelle des étudiants de la licence professionnelle Animateur de projets en économie sociale et solidaire.

### **Article 9 : Durée de la convention et dénonciation**

La présente convention est conclue pour la durée d'habilitation de la licence professionnelle dans le cadre du contrat quadriennal 2008-2011. Elle entrera en vigueur à la rentrée universitaire 2010-2011.

En cas de difficultés dans l'application de la convention, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. Toute modification des termes de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant dûment approuvé par les parties.

La présente convention pourra être dénoncée par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard trois mois avant la fin de l'année universitaire en cours.

Cette convention rend caducs les conventions et accords antérieurs entre les parties ayant le même objet.

Fait à Angers, le \_\_\_\_\_ en 2 exemplaires originaux.

Pour l'Université d'Angers

Pour l'Association Saint-Yves

Le Président : Daniel MARTINA

Le Recteur : Guy BEDOUELLE

#### **7.4. DU GESTION DU PATRIMOINE : DEMANDE D'EXONERATION**

Demande d'exonération de la somme de 3500 € (tarif unique sur APOGEE pour l'année universitaire de 2008/2009), des stagiaires ajournés de la promotion initiale 2008 qui désirent repasser leur examen du DU Gestion du patrimoine en 2009 :

- M. BERTRAND
- M. CLERET
- M. COCHET
- M. DHELLEMES
- Mme LEBOUCHER, née MUNUERA

Ainsi, ces personnes pourront être inscrites administrativement et pédagogiquement pour passer leur examen et obtenir leur diplôme.

Ce problème ne se reproduira pas en 2010, un tarif pour les redoublants ayant été voté au CA du 17 mars 2009.

## **7.5. CONVENTION ENTRE ESA ET L'UNIVERSITE D'ANGERS RELATIVE A LA LICENCE PROFESSIONNELLE PRODUCTION VEGETALE**

*Avis favorable du CEVU du 25 novembre 2009.*

CONVENTION

relative à la

**LICENCE PROFESSIONNELLE**

Dénomination nationale : **Productions végétales**

Spécialité : **Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures**

Entre :

L'Université d'Angers, 40 rue de Rennes – BP 73532 – 49035 Angers Cedex 01  
Représentée par son Président, Monsieur Daniel MARTINA

Et

Groupe ESA (Ecole Supérieure d'Agriculture)  
55 rue Rabelais – BP 30748 – 49007 ANGERS CEDEX 01  
Représenté par : le Directeur Général, Monsieur Bruno PARMENTIER

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 613-1, L 613-3, L 613-4, L 613-5, L712-2;

Vu l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle;

Vu le décret n°85-906 du 23 août 1985, fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur;

Vu le décret n°2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L 613-3 et de l'article L 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur;

Vu l'habilitation ministérielle de la formation n° :20044033 16 juillet 2008

Il est convenu ce qui suit :

### **Préambule :**

Cette Licence professionnelle s'inscrit dans le cadre d'un axe de développement stratégique de l'université d'Angers (pôle de compétitivité à vocation mondiale ). Cette licence, dont l'Université d'Angers a la responsabilité pédagogique, est de fait réalisée en majeure partie par l'ESA et concerne des étudiants inscrits à l'ESA en même temps qu'à l'Université d'Angers.

### **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de réalisation et les dispositions financières relatives à la licence professionnelle :

Dénomination nationale : Productions végétales

Spécialité : productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures

habilitée pour la période 2008-2011 à l'Université d'Angers par arrêté du Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur

## **Article 2 : Coordination générale de la licence professionnelle**

Conformément à l'article 13 de l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle et à l'article L 613-1 du code de l'éducation, la gestion de la scolarité et la responsabilité pédagogique de la licence sont assurées par l'Université d'Angers. Une composante dite porteuse est désignée à cet effet.

Nom de la Composante Porteuse : faculté des sciences

L'organisation des enseignements de la licence professionnelle est assurée par :

- l'Université d'Angers,
- l'établissement en convention : Groupe ESA.

Les enseignements sont assurés par le groupe ESA avec le concours des enseignants de la faculté des sciences.

Les interventions des enseignants de la faculté des sciences sont incluses dans leur service prévisionnel annuel et pris en charge financièrement, dans des limites définies annuellement par accord entre l'Université et le Groupe ESA, par la faculté des sciences. Les autres intervenants sont rémunérés par le Groupe ESA.

Les chargés d'enseignement sont nommés par le Président de l'Université d'Angers, y compris dans le cas de l'apprentissage comme le précise la circulaire interministérielle du 22 mars 1993, en application de l'article R 116-28 du code du travail pour le cas de l'enseignement supérieur.

## **Article 3 : Comité de pilotage**

Un comité de pilotage est mis en place. Il est présidé par un enseignant en poste à l'Université d'Angers, ci-après désigné responsable de la licence professionnelle.

Le comité de pilotage comprend :

- le responsable de la licence professionnelle.
- Le Directeur de la Faculté des Sciences
- Le Directeur du département de biologie de la Faculté des Sciences
- Un à trois représentants du groupe ESA
- Trois professionnels, un pour chaque option mise en œuvre.

Les missions du comité de pilotage sont :

- la définition de la politique de recrutement des étudiants
- le suivi pédagogique et financier de la formation
- les modalités et l'organisation de validations et de contrôle, conformément à l'habilitation. En cas de modification, celles-ci sont soumises pour avis au CEVU en tenant compte des délais légaux définis à l'article L 613-1 du code de l'éducation.
- la validation de tous les documents destinés à la communication externe

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois dans l'année, et autant de fois que besoin, à la demande du responsable de la licence professionnelle.

## **Article 4 : Recrutement, inscription, suivi administratif des étudiants**

Le recrutement des étudiants est assuré par un jury de recrutement présidé par le responsable de la licence professionnelle.

La gestion administrative et pédagogique est assurée par le Groupe ESA en étroite collaboration avec le responsable pédagogique de la Licence Professionnelle et les services administratifs de la faculté des sciences.

Les étudiants recrutés sont régulièrement inscrits à l'Université d'Angers au titre de la formation initiale et y acquittent les droits d'inscription fixés chaque année par arrêté inter ministériel et le droit de médecine préventive dont le montant est fixé par décret.

Les étudiants recrutés sont complémentaires inscrits à l'ESA selon une tarification propre à l'ESA dépendant du parcours suivi (parcours étudiant, parcours par apprentissage, ...).

Pour le cas des étudiants inscrits à l'Université d'Angers et admis à s'inscrire dans la licence professionnelle Productions végétales dans le cadre d'une poursuite d'étude directe, le montant de cette inscription complémentaire à verser au groupe ESA par ces étudiants suivant le parcours suivi (parcours étudiant, parcours par apprentissage, ...) sera fixé, avant le 31 août de l'année universitaire en cours entre l'Université d'Angers et le groupe ESA.

Le stage donne lieu à la signature de la convention de stage définie par l'Université d'Angers.

#### **Article 5 : VAP (Validation des Acquis Professionnels) – VAE (Validation des Acquis de l'Expérience)**

Conformément à l'article L 613-4 du code de l'éducation et au décret n°2002-590 du 24 avril 2002, la mise en œuvre de la procédure de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est du seul ressort de l'Université d'Angers.

Suivant le décret n°85-906 du 23 août 1985, la mise en œuvre de la procédure de Validation des Acquis Professionnels (VAP) est du seul ressort de l'Université d'Angers.

#### **Article 6 : Jury de diplôme**

Conformément à l'article 613-1 du code de l'éducation, le Président de l'Université d'Angers nomme le jury de diplôme de la licence professionnelle. Il est présidé par un enseignant-chercheur de l'Université d'Angers.

La validation des connaissances est assurée sous la responsabilité de l'université d'Angers.

#### **Article 7 : Heures d'enseignement**

Une dotation horaire est définie pour la licence professionnelle : 550 heures en présentiel.

Dénomination nationale : Productions végétales

Spécialité : Productions végétales, cultures spécialisées et protection des cultures

Pour l'année universitaire 2008-2009, la participation des enseignants de la faculté des sciences est précisée dans l'annexe 1.

Le comité de pilotage s'assure que la part des enseignements dispensés par les professionnels est conforme à l'habilitation, ainsi qu'aux prévisions.

#### **Article 8 : Budget**

Le budget de fonctionnement est établi chaque année par le groupe ESA et approuvé par le groupe de pilotage.

#### **Article 9 : Dispositions financières**



**7.6. CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION ST YVES (UCO) ET L'UNIVERSITE D'ANGERS  
RELATIVE A LA LICENCE DE PSYCHOLOGIE**

*Avis favorable du CEVU du 25 novembre 2009.*

CONVENTION

relative à la

**LICENCE**

Domaine : **Sciences humaines et sociales**

Mention : **Psychologie**

Entre :

L'Université d'Angers, 40 rue de Rennes – BP 73532 – 49035 Angers Cedex 01  
Représentée par son Président, Monsieur Daniel MARTINA

Et

L'Association Saint-Yves, 3 place André Leroy 49008 ANGERS Cedex 02  
Représentée par son Recteur : Monsieur Guy BEDOUELLE

Vu l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence ;

Vu le décret n°85-906 du 23 août 1985, fixant les conditions de validation des études, expériences professionnelles ou acquies personnels en vue de l'accès aux différents niveaux de l'enseignement supérieur;

Vu le décret n°2002-590 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L 613-3 et de l'article L 613-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur;

Vu l'habilitation ministérielle de la formation n° :

Il est convenu ce qui suit :

**Préambule :**

Dans le cadre d'une politique de site et d'une complémentarité de leurs objectifs en matière de formation, l'Université d'Angers et l'Association Saint-Yves (Université Catholique de l'Ouest) décident à l'occasion du Contrat Quadriennal 2008-2011 d'actualiser leur partenariat concernant la licence mention Psychologie. Cette collaboration s'inscrit dans le respect de l'autonomie de chaque établissement.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser entre l'Université d'Angers et l'Association Saint-Yves (Université Catholique de l'Ouest) les modalités de collaboration et les dispositions financières relatives à la licence:

Domaine : **Sciences humaines et sociales**

Mention : **Psychologie**

habilitée pour la période 2008-2011 à l'Université d'Angers par arrêté du Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur.

### **Article 2 : Conditions d'inscription**

Les étudiants de la licence Psychologie sont inscrits à l'Université d'Angers au titre de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines, et suivant leur année de formation L1, L2 ou L3.

L'Association Saint-Yves effectuera les démarches administratives nécessaires à l'inscription de ses étudiants auprès de l'Université d'Angers. Elle procédera à une inscription collective des étudiants concernés. Elle enverra les fiches d'inscriptions des étudiants concernés pour la saisie à l'Université d'Angers.

### **Article 3 : Droits de scolarité**

Les étudiants recrutés sont régulièrement inscrits à l'Université d'Angers et y acquittent les droits d'inscription fixés chaque année par arrêté inter ministériel et le droit de médecine préventive dont le montant est fixé par décret.

Le montant des droits est versé globalement à l'Université d'Angers suite à la facturation transmise par la Direction des Affaires Financières de l'Université d'Angers et établie sur la base du mémoire signé par les Secrétaires Généraux des deux établissements.

### **Article 4 : Gestion pédagogique et matérielle**

L'organisation des enseignements, le choix des programmes et des professeurs, les conditions de mobilités étudiantes sont assurés par l'Association Saint-Yves (Université Catholique de l'Ouest).

Les enseignements se dérouleront en conformité aux modalités validées par Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur et transmises à l'Université d'Angers.

### **Article 5 : Validation des acquis**

Les validations d'études, d'acquis professionnels et d'acquis de l'expérience s'effectuent selon les procédures mises en œuvre à l'Université d'Angers.

La procédure de validation des acquis de l'expérience (VAE 2002) est réalisée sur les bases du dispositif mis en place au Centre Universitaire de Formation Continue (CUFCO), conformément à la convention concernant les validations des acquis de l'expérience signée par les deux établissements le 13 février 2007.

### **Article 6 : Modalités de contrôle des connaissances et d'obtention du diplôme**

Dans le cadre du contrôle de connaissances, l'Université d'Angers veille au respect des dispositions prévues dans les maquettes validées par le Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur. L'organisation de ce contrôle des connaissances (correcteur des épreuves, choix des sujets, gestion des résultats, organisation matérielle) est assurée par l'Association Saint-Yves (Université Catholique de l'Ouest). Les sujets d'examen sont proposés par l'Association Saint-Yves (Université Catholique de l'Ouest) et validés par le Président du jury de l'Université d'Angers.

Les modalités de contrôle de connaissances doivent être arrêtées au plus tard à la fin du premier mois de l'année d'enseignement et elles ne peuvent être modifiées en cours d'année.

Les diplômes sont délivrés par l'Université d'Angers.

### **Article 7 : Composition du jury de Licence**

Le Président de l'Université d'Angers arrête la composition du jury d'examens qui est organisée par l'Université d'Angers.

Chaque jury est composé paritairement d'enseignants de l'Université d'Angers et d'enseignants de l'Association Saint-Yves proposés par le Recteur de l'Université Catholique de l'Ouest.

La présidence du jury est assurée par un enseignant de l'Université d'Angers qui détient une voix prépondérante.

**Article 8 : Suivi des étudiants**

Afin de permettre à l'Université d'Angers de remplir ses obligations légales en matière du suivi des étudiants, l'Association Saint-Yves s'engage à communiquer chaque année à l'Université d'Angers les informations relatives aux taux de réussite, de poursuite d'étude et d'insertion professionnelle des étudiants de la licence Psychologie.

**Article 9 : Durée de la convention et dénonciation**

La présente convention est conclue pour la durée d'habilitation de la licence dans le cadre du contrat quadriennal 2008-2011. Elle entrera en vigueur à la rentrée universitaire 2008-2009.

En cas de difficultés dans l'application de la convention, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable. Toute modification des termes de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant dûment approuvé par les parties.

La présente convention pourra être dénoncée par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard trois mois avant la fin de l'année universitaire en cours.

Cette convention rend caducs les conventions et accords antérieurs entre les parties ayant le même objet.

Fait à Angers, le \_\_\_\_\_ en 2 exemplaires originaux.

Pour l'Université d'Angers

Pour l'Association Saint-Yves

Le Président : Daniel MARTINA

Le Recteur : Guy BEDOUELLE

**7.7. VOX CAMPUS : ANNULATION DE LA DELIBERATION CA004-2009**

Le conseil d'administration du 29 janvier 2009 avait approuvé le principe d'intégration de Vox campus au sein de l'université dès le 1<sup>er</sup> septembre 2009.

L'annulation de la délibération CA004-2009 relatif à l'intégration de vox campus au sein de l'université est approuvée. *Cette décision a été adoptée à main levée à la majorité avec 19 voix pour et 3 abstentions.*

L'Université d'Angers souhaite que Vox campus se développe sous la forme d'association. L'Université d'Angers soutiendra cette association dans le cadre d'une convention organisant en particulier une politique concertée dans le domaine du chant choral et de l'orchestre symphonique. *Cette décision a été adoptée à main levée à l'unanimité avec 20 voix pour.*

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

10 décembre 2009

Point 8 bis  
**AUTO-EVALUATION DE L'OFFRE DE  
FORMATION : MISE EN PLACE DES  
GROUPES D'EVALUATION**

*Avis favorable du CEVU du 25 novembre 2009*

**Auto-évaluation de l'offre de formation : mise en place des groupes d'évaluation / complément d'information**

**AUTO-EVALUATION DE L'OFFRE DE FORMATION : MISE EN PLACE DES GROUPES D'EVALUATION**

## **Préparation du Contrat 2012-2015**

### ***Auto-évaluation de l'offre de formation***

#### **1. Contexte, objectifs et périmètre, calendrier**

##### **1.1 Contexte**

Le projet d'établissement prévoit, dans son objectif opérationnel 12, une activité « structurer la démarche d'auto-évaluation » organisée en deux actions : « mettre en place un dispositif d'auto-évaluation » et « mettre sur pied un comité de suivi du contrat quadriennal ».

Par ailleurs le Guide d'évaluation de l'AERES indique parmi les points qu'il examinera « le développement de la capacité d'auto-évaluation au service d'une meilleure efficacité de l'actions ». Plus précisément l'AERES dans son Guide de l'auto-évaluation 2009 indique vouloir « évaluer si l'établissement s'est doté des moyens nécessaires pour conduire une auto-évaluation » à partir de 8 thèmes:

- Pilotage centralisé et organisation d'un réseau coordonné de compétences
- Existence de personnes ressources en évaluation
- Déclinaison du projet d'établissement
- Organisation du cycle de programmes
- Existence d'une instance veillant au suivi des résultats
- Qualités des renseignements fournis
- Qualité du système d'information
- Résultats observables

##### **1.2 Objectifs et périmètre**

L'auto-évaluation est une démarche générale qui, en dehors de nous permettre de rassembler les informations nécessaires à la visite des experts de l'AERES, est surtout destinée à nous donner une meilleure connaissance des nos activités et de nos résultats.

Elle doit être une évaluation participative, effectuée par toute la communauté universitaire, aussi bien au niveau des instances de l'université que de l'ensemble des services et composantes.

Elle doit déboucher sur un rapport d'auto-évaluation débattu et voté par le conseil d'administration.

L'ensemble des activités de l'université doivent être évaluées :

- Recherche et valorisation
- **Formation et vie étudiante**
- Relations extérieures et internationales
- Gouvernance et communication

Ainsi l'auto-évaluation des formations s'inscrit-elle dans une démarche générale. Elle n'a d'efficacité que si ses objectifs sont pleinement compris par la communauté universitaire, les composantes la prenant à leur compte en tant que générateur de réflexion et de propositions d'améliorations.

##### **1.3 Calendrier prévisible : extrapolation à partir de celui de la vague A**

Dans un courrier daté du 7 juillet 2009 adressé aux présidents et directeurs d'établissement d'enseignement supérieur de la vague A, Jean-François Dhainaut, président de l'Aeres, et Patrick Hetzel, Dgesip, précisent le calendrier des évaluations dans le cadre du nouveau processus de contractualisation avec l'État.

Les établissements de la vague A ont jusqu'au 15 octobre 2009 pour faire remonter à l'AERES

Point 8 bis – AUTO-EVALUATION DE L'OFFRE DE FORMATION : MISE EN PLACE DES GROUPES D'EVALUATION /  
COMPLEMENT D'INFORMATION

- un document d'autoévaluation de l'établissement incluant un bilan synthétique des résultats du contrat précédent s'appuyant sur ses indicateurs d'objectifs ;
- une synthèse (5 pages maximum) votée par le CA de l'établissement présentant les axes de développement pour les missions et les objectifs que l'établissement se donne en matière de recherche, de valorisation, de formation, de partenariats nationaux et internationaux ainsi que d'orientation et d'insertion professionnelle ;
- pour les unités de recherche, le dossier unique « recherche », incluant une première approche d'auto-évaluation ;
- **pour l'offre de formation, les dossiers « formations LMD » incluant une auto-évaluation.**

Par la suite, une fois que l'établissement de la vague A disposera des évaluations de l'Aeres, il communiquera à la Dgesip comment, in fine, il souhaite pouvoir structurer sa recherche ainsi que son offre de formation, éléments qui constitueront la base de la discussion contractuelle en la matière. Le projet stratégique (20 pages adoptées en CA) de l'établissement de la vague A doit être transmis à la Dgesip au plus tard le 15 octobre 2010. Ce document sera la base de la négociation du contenu du contrat.

Une circulaire du 30 juillet 2009 du Dgesip Patrick Hetzel, intitulée « présentation du nouveau dialogue contractuel entre les établissements d'enseignement supérieur et la Dgesip » précise les choses pour les diplômés :

Premier cas, les formations existantes. L'évaluation des formations existantes passe par l'Aeres. Une fois que l'établissement dispose de l'évaluation de ses formations par l'Aeres, il finalise et formalise l'offre de formation pour laquelle il demande in fine une habilitation par l'État et transmet l'ensemble à la Dgesip pour habilitation. La Dgesip s'appuiera sur l'évaluation de l'Aeres pour prendre une décision (renouvellement ou non de l'habilitation) concernant ces formations déjà existantes. La circulaire souligne l'évolution selon laquelle les évaluations de formations par l'Aeres se font désormais aussi sur des critères de résultats (ex post), en plus des critères de contenus (ex-ante).

Deuxième cas, les formations nouvelles (créations ex-nihilo). La Dgesip veillera à la cohérence des nouvelles formations créées avec les besoins de formation exprimés au plan national et régional et garantira le respect d'une politique nationale de formation dans l'enseignement supérieur. Ainsi, pour procéder à l'habilitation des formations qui sont créées ex-nihilo, la Dgesip s'appuiera sur un dossier de projet transmis par l'établissement. Il sera évidemment soumis à l'avis du Cneser qui disposera pour se prononcer d'un avis motivé fourni par la Dgesip qui s'appuiera sur les experts du ministère. Par ailleurs, des habilitations 'hors vague' pourront être proposées pour des créations ex-nihilo afin d'offrir une grande réactivité aux établissements.

L'extrapolation du calendrier proposé pour la vague A amène à penser que **nous devons fournir notre auto-évaluation à l'AERES pour octobre 2010 et notre projet stratégique complet au ministère pour octobre 2011.**

<b>Phases d'évaluation par l'AERES (Calendrier prévisionnel à partir de celui de la vague A)</b>	
15/10/2010	Mise en expertise des dossiers auprès de l'AERES: <ul style="list-style-type: none"> <li>- document d'autoévaluation de l'établissement</li> <li>- synthèse (5 pages maximum) votée par le CA de l'établissement présentant les axes de développement pour les missions et les objectifs que l'établissement se donne</li> <li>- pour les unités de recherche, le dossier unique « recherche », incluant une première approche d'auto-évaluation</li> <li>- <b>pour l'offre de formation, les dossiers « formations LMD » existantes incluant une auto-évaluation de ces formations.</b></li> </ul>
25/10/2010 - 15/03/2011	Visite des unités de recherche par les comités d'experts
15/11/2010 - 31/03/2011	Evaluation des licences et audition des Présidents
15/11/2010 - 31/03/2011	Evaluation des masters
15/11/2010 - 15/03/2011	Evaluation des écoles doctorales

15/02/2011 – 15/05/2011	Visite des établissements par les comités d'experts
30/04/2011	Rendu des évaluations des unités
15/05/2011	Rendu des évaluations de licences, masters, etc... par l'AERES
15/10/2011	Envoi au ministère: – du projet stratégique de l'université – de l'offre de formation finalisée pour laquelle l'UA demande une habilitation (formations existantes, modifiées, ou créées)

## 2. Auto-évaluation de l'offre de formation

*Extrait AERES, documents pour la vague A :*

**« L'évaluation des formations de licence et de master ainsi que des écoles doctorales de la vague A s'inscrit dans le développement de l'autonomie des établissements. Cela implique de leur part la mise en œuvre d'une démarche qualité. La première étape de cette démarche est constituée par la réalisation de l'auto-évaluation des formations.** Les modalités de cette auto-évaluation relèvent de l'établissement lui-même et sont tout à fait libres. Cependant afin d'aider les établissements qui n'auraient pas déjà construit leurs propres procédures, une fiche d'expertise est fournie pour chaque grade. Elle est dupliquée avec des commentaires à valeur informative. Ceux-ci ne sont ni normatifs ni limitatifs ».

### 2.1 Objectifs

L'auto-évaluation de l'offre de formation a un double but :

- produire une auto-évaluation des formations existantes,
- dégager une stratégie en matière de formation à court et moyen terme, voire à long terme.

### 2.2 Méthodologie – Organisation interne

Il est mis en place :

- une Instance de l'évaluation de l'offre de formation de l'université d'Angers,
- un groupe opérationnel de l'évaluation.

#### →L'Instance de l'évaluation de l'offre de formation de l'université d'Angers

Le rôle de cette instance est d'assurer la cohérence globale de la démarche d'auto-évaluation au sein de l'établissement.

Cette Instance est composée :

- du Président
- des 7 vice-présidents
- des 8 directeurs de composantes
- des pilotes du groupe opérationnel de l'évaluation

Cette Instance :

- pilote la démarche d'évaluation de l'offre de formation
- détermine de manière précise les objectifs de l'auto-évaluation et valide les questions évaluatives
- synthétise les éléments remontant des groupes d'évaluation à l'issue d'une navette avec les composantes
- propose les grands axes de l'offre de formation à l'issue d'une navette avec les composantes et les établissements partenaires éventuels.

#### →Le groupe opérationnel de l'évaluation

Point 8 bis – AUTO-EVALUATION DE L'OFFRE DE FORMATION : MISE EN PLACE DES GROUPES D'EVALUATION /  
COMPLEMENT D'INFORMATION

Le groupe opérationnel de l'évaluation a un rôle d'animation de l'auto-évaluation, en interaction avec les équipes pédagogiques, et sur la base de la démarche définie par l'instance d'évaluation.

Le groupe opérationnel de l'évaluation est composé de :

- des pilotes désignés par le Président et validés par le CA, en charge respectivement des domaines
  - Droit
  - Economie, Gestion
  - Lettres, Langues, Sciences humaines
  - Santé
  - Sciences et technologies
- 5 membres désignés par le CA en son sein
- 5 membres désignés par le CS en son sein
- 5 membres désignés par le CEVU en son sein

	<b>Droit</b>	<b>Economie, Gestion</b>	<b>Lettres, Langues, Sciences humaines</b>	<b>Santé</b>	<b>Sciences et technologies</b>
<b>Pilote</b> (propositions soumises au Président et au CA)	Sabine Desvaux (DEG-Droit)	Christophe Daniel (DEG- Economie)	Christophe Dumas (LLSH-Langues) *  Elisabeth Mathieu (LLSH-Lettres) *	Marie-Laure Joly- Guillou (Médecine)	André Monteil (Sciences, Physique)  J.-C. Thomas (Sciences, Math.)
<b>CA</b>	Mme REY, M. BOUJON, M. FRERE, M. SAINT ANDRE et M. CHRISTOFOL				
<b>CS</b>	Catherine Crapsky (DEG-Gestion), Béatrice Duval (Sciences-Informatique), Pascale Lefebvre (LLSH-Histoire), Philippe Allain (LLSH-Psychologie), Emmanuelle Geslin (Sciences-Géologie)				
<b>CEVU</b>	Dominique Joncheray (LLSH-Langues), Sabine Mallet (SPIS), Michèle Favreau (DEG-Economie), Monique Saunier (IUT-Biologie), Geneviève Mauras (SPIS)				

(\* Sous réserve d'acceptation de ces collègues)

Pour son travail d'évaluation, le groupe opérationnel se structure en 5 sous-groupes d'évaluation correspondant à chacun des 5 domaines. Chacun de ces sous-groupes est animé par son ou ses pilotes et comprend en outre en principe un membre du CA, un membre du CS, un membre du CEVU.

Les sous-groupes d'évaluation :

- procèdent à l'interview des équipes pédagogiques de licences et de masters à partir d'un questionnaire élaboré par l'instance d'évaluation
- rédigent un rapport présentant par domaine les points forts et les points faibles, et des recommandations

Le groupe opérationnel de l'évaluation se réunit autant que de besoin afin de s'assurer de la cohérence des rapports et des recommandations émises. La coordination est faite par le vice-président CEVU.

### 2.3 Pilotage et logistique

- Pilotage de la démarche d'auto-évaluation de l'offre de formation : le vice-président CEVU, co-pilotage le vice-président Analyse stratégique et Prospective
- Appui logistique : la Direction des Enseignements et de ma Vie Etudiante (DEVE – service centraux, Présidence)

### 2.4 Rétro-planning

1. **octobre 2010** : remontée des dossiers à l'AERES
2. **septembre 2010** : vote des conseils sur le document d'autoévaluation de l'établissement concernant l'offre de formation.

Point 8 bis – AUTO-EVALUATION DE L'OFFRE DE FORMATION : MISE EN PLACE DES GROUPES D'EVALUATION /  
COMPLEMENT D'INFORMATION

3. **avril-mai-juin 2010** : conception par l'Instance d'évaluation du document d'autoévaluation de l'établissement concernant l'offre de formation, incluant un bilan synthétique s'appuyant sur ses indicateurs d'objectifs
4. **avril-mai-juin 2010** : conception par les équipes pédagogiques des dossiers d'évaluation des formations à transmettre à l'AERES.
5. **avril 2010** : Synthèse par l'Instance d'évaluation de l'auto-évaluation et élaboration des grands axes de l'offre de formation 2012-2015 et du cadrage. Navettes avec les composantes. Présentation et validation en CA.
6. **février 2010 - mars 2010** : pré-synthèse par l'Instance d'évaluation des éléments remontant du groupe opérationnel. Navettes avec les composantes. Présentation en conseils CEVU, CS et avis de ces conseils. Concertation avec les partenaires (Universités, UCO, AgroCampus Ouest, ESA, Essca, ...).
7. **Janvier-février 2010** : élaboration par l'Instance d'évaluation des dossiers types d'évaluation des formations à transmettre à l'AERES.
8. **décembre 2009 - février 2010** : travail du groupe opérationnel avec les équipes pédagogiques, production des rapports
9. **octobre–novembre 2009** : validation par l'Instance d'évaluation des objectifs de l'auto-évaluation et des questions évaluatives. Présentation en conseils CEVU, CS, CA. Mise en place du groupe opérationnel de l'évaluation.
10. **septembre 2009** : définition de la méthodologie de l'auto-évaluation

## Préparation du Contrat 2012-2015

### Auto-évaluation de l'offre de formation

# *Vademecum* *à destination des équipes pédagogiques* *et du groupe opérationnel d'évaluation*

#### 1. Sur l'auto-évaluation des formations

L'auto-évaluation des formations est une démarche qualité mise en place par l'université d'Angers. Son but est de fournir une meilleure connaissance de nos activités et de nos résultats en matière de formation et, à partir de là, de permettre une réflexion commune sur ce que devrait être la structuration de nos formations pour les prochaines années.

La mise en oeuvre par l'université d'une auto-évaluation de ses formations est par ailleurs une démarche demandée par l'AERES. Les formations seront pour partie évaluées par l'AERES au travers de notre propre auto-évaluation. L'évaluation du pilotage de l'établissement sera également appréciée pour partie par l'AERES à partir de notre capacité à mettre en oeuvre une telle démarche qualité pour nos formations.

**L'université d'Angers a choisi de mettre en place une auto-évaluation basée sur une démarche pleinement participative**, effectuée par toute la communauté universitaire, aussi bien des instances de l'université que de l'ensemble des services et, naturellement, des composantes.

Pour ce faire, une méthodologie a été définie par une Instance de l'évaluation de l'offre de formation et adoptée par les conseils, en particulier le CEVU et le Conseil d'Administration. A cette méthodologie sont associés des questionnaires d'accompagnement qui **tiennent compte à la fois des critères d'évaluation de l'AERES et du ministère, et des objectifs propres à l'université d'Angers** et inscrits dans son projet d'établissement.

Sur la base de cette méthodologie, un groupe opérationnel de l'évaluation a été mis en place, dont la mission est celle d'accompagner les équipes pédagogiques dans l'auto-évaluation, et d'assurer une cohérence globale de cette démarche qualité.

#### 2. Sur les documents mis à disposition du groupe opérationnel

Un appui logistique est mis en place au sein de la Direction des Enseignements et de ma Vie Etudiante (DEVE – service centraux, Présidence). Seront en particulier mis à disposition du groupe opérationnel de l'évaluation les informations dont la DEVE dispose concernant les flux d'étudiants, les taux de réussite, les dossiers d'habilitation, les évaluations 2008 de l'AERES, ... Pour ce faire une page intranet actualisée sera mise en place sur laquelle ces documents supports seront déversés par la DEVE, ainsi que les comptes rendus des réunions.

Tout courriel envoyé à la DEVE concernant la démarche d'auto-évaluation des formations devra l'être en utilisant l'**adresse commune**: [auto-evaluation@listes.univ-angers.fr](mailto:auto-evaluation@listes.univ-angers.fr)

#### 3. L'auto-évaluation des formations L et M

L'auto-évaluation des licences générales et des masters se fait sur la base d'un questionnaire d'appui établi par l'Instance de l'évaluation des formations. Ce questionnaire doit être compris comme un guide. Il est préparatoire aux interviews entre les équipes pédagogiques et les membres du groupe opérationnel de l'évaluation.

La procédure est la suivante:

11. les équipes pédagogiques prennent connaissance du questionnaire (L ou M suivant le cas). Elles sont averties que ce questionnaire est un guide de préparation à un entretien avec le groupe opérationnel de l'évaluation. Les équipes pédagogiques sont invitées à préparer cet entretien sur la base du questionnaire : cela peut prendre la forme de quelques phrases synthétiques dans le questionnaire d'appui lui-même, ou le plus souvent la préparation de documents ad-hoc existants (par exemple la maquette fournie aux étudiants, un exemple d'annexe descriptive au diplôme, etc ... );
12. une rencontre est organisée entre les équipes pédagogiques des licences et des masters (par mention, voire groupe de mentions) et le groupe opérationnel de l'évaluation (scindé par sous-groupes, par domaine, sous la direction des pilotes désignés). Le questionnaire sert d'appui aux discussions. Il est souhaitable lors de ces rencontres que l'équipe pédagogique ne se réduise pas au responsable de filière, mais que les membres présents soient représentatifs de l'équipe pédagogique. Il peut être souhaitable également que le groupe opérationnel de l'évaluation puisse rencontrer des représentants étudiants des formations voire des responsables des scolarités.

A l'issue de ces rencontres, un rapport synthétique sur la formation présentant les points forts et les points faibles, et des recommandations est rédigé.

Le groupe opérationnel de l'évaluation se réunit et rédige un rapport synthétique par domaine présentant les points forts et les points faibles, et des recommandations.

Ces documents sont ensuite transmis à l'Instance de l'évaluation.

#### **4. L'auto-évaluation des formations LP**

L'auto-évaluation des licences professionnelles se fait sur la base d'un questionnaire d'appui établi par l'Instance de l'évaluation des formations, et par l'interview des responsables de ces licences réunis par dénomination nationale ou par champ de métiers.

La procédure est la suivante:

13. les responsables des licences professionnelles prennent connaissance du questionnaire. Ils sont invités à préparer l'entretien sur la base du questionnaire : cela peut prendre la forme de quelques phrases synthétiques dans le questionnaire d'appui lui-même, ou le plus souvent la préparation de documents ad-hoc existants (par exemple la maquette fournie aux étudiants, les conventions de partenariats, etc ...). Les synthèses des réunions les plus récentes des conseils de perfectionnement (ou comités de pilotage) seront particulièrement appréciées.
14. une rencontre est organisée entre les responsables des licences professionnelles (par dénomination nationale ou par champ de métiers) et des membres du groupe opérationnel de l'évaluation accompagnés suivant les cas des vice-présidents CEVU et Analyse stratégique et Prospective. Le questionnaire sert d'appui aux discussions. Les entretiens viseront particulièrement les questions de positionnement entre licences professionnelles (redondances éventuelles) et les passerelles entre formations (DUT ou L2 vers LP).

A l'issue de ces rencontres, un rapport synthétique présentant les points forts et les points faibles, et des recommandations est rédigé.

Ces documents sont ensuite transmis à l'Instance de l'évaluation.

## **5. L'auto-évaluation des formations DUT, DEUST, Préparation intégrée**

L'auto-évaluation des DUT se fait sur la base du questionnaire DUT du MESR et par un entretien.

La procédure est la suivante:

Une rencontre est organisée par DUT entre les équipes pédagogiques et des membres du groupe opérationnel de l'évaluation accompagnés suivant les cas des vice-présidents CEVU et Analyse stratégique et Prospective. Le questionnaire DUT du MESR sert d'appui aux discussions. Les entretiens viseront particulièrement la question des passerelles entre formations (DUT-licences L1 et L2, DUT-L3 et LP).

A l'issue de ces rencontres, un rapport synthétique présentant les points forts et les points faibles, et des recommandations est rédigé.

Ces documents sont ensuite transmis à l'Instance de l'évaluation.

S'agissant des formations DEUST et préparation intégrée, une rencontre est organisée entre les équipes pédagogiques et des membres du groupe opérationnel de l'évaluation accompagnés suivant les cas des vice-présidents CEVU et Analyse stratégique et Prospective. Les entretiens viseront particulièrement la question des passerelles entre formations pour ce qui concerne la préparation intégrée, et pour les DEUST de leurs intégrations éventuelles dans une licence.

A l'issue de ces rencontres, un rapport synthétique présentant les recommandations est rédigé et est transmis à l'Instance de l'évaluation.

## **6. L'auto-évaluation des formations de Santé**

L'auto-évaluation des formations en Santé se fait sur la base du questionnaire de l'AERES. Le groupe opérationnel de l'évaluation portera son analyse sur les interactions entre ces formations et les formations de masters (formations existantes ou à créer), ou les passerelles entre le L1-Santé et les autres formations de niveau L.

Le groupe opérationnel de l'évaluation dans son rapport synthétique par domaine intègre les recommandations émises. Ces recommandations sont transmises à l'Instance de l'évaluation.

## **7. Le cas des formations délocalisées (UCO, ...)**

Les partenaires seront invités, s'ils le souhaitent, à s'associer à la démarche d'auto-évaluation.

## **8. Calendrier des entretiens**

Les équipes pédagogiques recevront les questionnaires d'appui et les documents explicatifs de la démarche avant la mi-décembre via les composantes (directeurs de composantes et responsables administratifs).

Les composantes transmettront à la DEVE les noms, adresses email et N° de téléphone des responsables actuels de mentions (L, LP, M) avant la mi-décembre.

Le groupe opérationnel établira son planning d'entretiens entre la mi-décembre et début janvier. Les entretiens auront lieu en principe entre janvier et février. Le planning sera transmis à l'Instance d'évaluation et aux composantes (directeurs de composantes et responsables administratifs).

## Fiche d'auto-évaluation d'une mention de licence

Domaine :

Mention :

**APPRECIATION QUALITATIVE** : A : satisfaisant, B : acceptable, C : insuffisant ou absent, SO : sans objet.

PILOTAGE DE LA LICENCE		
<i>Equipe pédagogique</i>		
1	Composition et partenariats disciplinaires	Comment est définie l'équipe pédagogique ?  Une "équipe pédagogique" ne doit pas être une simple liste de responsables d'UE ou d'enseignants. La licence dans son ensemble doit montrer une composition multi-sections dans le sens de la classification du CNU (majorité des cas).
2	Structure et fonctionnement	Un organigramme de l'équipe pédagogique (directeurs des études, responsables par année, etc ...) et son mode de fonctionnement (réunions de concertation, etc ...) sont-ils définis ?  La notation peut aller dans le sens défavorable si l'équipe pédagogique n'existe que par parcours et non sur l'ensemble de la licence (car inappropriée dans ce cas à la notion de "mention").
<i>Connaissance et suivis de la population étudiante et impact sur le pilotage</i>		
3	Caractéristiques des étudiants : série du bac, âge, taux de boursiers, ...	L'équipe pédagogique en a-t-elle connaissance ?
4	Réussite des étudiants : taux d'abandon, de réorientation, taux de réussite de la licence en 3 ans, en 4 ans, en 5 ans	L'équipe pédagogique en a-t-elle connaissance ? Des objectifs d'amélioration des taux de réussite ont-ils été fixés ?
5	Dispositif de suivi	Quelles sont les structures et les modalités mises en œuvre pour le suivi de cette population étudiante ?
6	Impact sur le pilotage	Comment l'équipe pédagogique utilise-t-elle les données collectées pour réajuster le pilotage de la formation ?
<i>Impact des évaluations sur le pilotage</i>		
7	Evaluation des étudiants	Comment l'équipe pédagogique utilise-t-elle l'analyse des résultats de l'évaluation des étudiants dans l'amélioration du diplôme ? (adaptation des programmes, des calendriers, etc ...)
8	Evaluation de la formation par les étudiants et le personnel	Cette évaluation est-elle organisée ?  Si oui comment l'équipe pédagogique l'utilise-t-elle pour l'amélioration de la formation ?
9	Evaluation des enseignements par les étudiants UE par UE	Ces évaluations sont-elles organisées ? Si oui comment l'équipe pédagogique les utilise-t-elle pour l'amélioration de la formation ?
<i>Valorisation du diplôme</i>		
10	Informations aux lycéens	L'équipe pédagogique s'est-elle définie des objectifs d'information pour les lycéens ? (participation à des forums, présentation des formations dans les lycées, etc ...)  Les programmes et les métiers sont-ils présentés ?
11	Dispositifs de valorisation (secteurs public et privé)	Existe-t-il des actions de communication vers: - les structures académiques ? - les entreprises ?

PROJET PÉDAGOGIQUE			
<i>Objectifs</i>			
12	Positionnement de la Licence par rapport à d'autres formations	Positionnement de la Licence par rapport aux autres formations de l'université d'Angers  Positionnement de la Licence par rapport à d'autres formations sur Angers et l'académie	
13	Adéquation de la licence au contexte socio-économique	Les objectifs de la licence tiennent-ils compte d'objectifs nationaux et régionaux en matière de formation ?	
14	Adéquation avec le contexte local de recherche	Il y a-t-il des laboratoires de recherche de l'université en adéquation avec la formation notamment pour la L3 ?	
15	Annexe descriptive au diplôme	Vérifier si elle est délivrée et apprécier sa qualité.	
16	Débouchés	Apprécier la connaissance et l'effectivité: - des licences professionnelles accessibles via la L2 - des masters ouverts à l'issue de la Licence - des métiers visés par la Licence	
17	Qualité de la fiche RNCP	A-t-elle été rédigée ? Retranscrit-elle l'ensemble des compétences et métiers couverts à l'issue de la formation ?	
18	Internationalisation de la formation	La licence est-elle pensée dans le cadre d'une politique internationale de recrutement ? peut-elle donner lieu à une co-diplomation, etc ... ?	
<i>Contenus et organisation de la formation</i>			
19	Adéquation avec les objectifs	Apprécier la qualité et la cohérence des enseignements par rapport aux objectifs pédagogiques et professionnels déclinés par l'équipe pédagogique.	
20	Equilibre CM/TD/TP/Travail personnel	Apprécier la proportion des différentes formes d'enseignements et leur articulation.	
21	Equilibre semestriel	Apprécier l'équilibre du nombre d'heures suivies et de la charge de travail.	
22	Adaptation des enseignements à la formation continue	L'organisation des enseignements est-il adapté à la formation continue ?	
23	Utilisation des TICE	Existe-t-il un dispositif d'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education (TICE) ?  Si oui, apprécier la qualité de ce dispositif.	
24	Organisation des stages	Apprécier l'existence et l'organisation des stages par rapport aux objectifs de la licence	
25	Mobilité internationale	Apprécier de quelle manière est organisée la possibilité de mobilité internationale à l'étranger (échanges, etc ...), et son effectivité	
<i>Acquisition de compétences additionnelles et transversales</i>			
26	Compétences additionnelles (langues vivantes, C2i)	Apprécier l'existence de ces enseignements tout au long de la licence et l'existence éventuelle de plusieurs langues.  Concernant le C2i, la formation mène-t-elle à la certification C2i-1 ?  Concernant la ou les langues vivantes, des objectifs de certification sont-ils fixés ? Sont-ils réalistes ?	
27	Compétences transversales	Il s'agit de capacités nécessaires pour : - analyser un problème complexe en éléments individuels qu'il sera plus aisé de traiter (aptitude à décomposer une question), - exposer, par écrit ou oralement, les différentes étapes ou les différents éléments ainsi identifiés de cette question complexe, - travailler en équipe, animer une équipe et répartir les tâches, - synthétiser et présenter, par écrit et oralement, la réponse finale à la question complexe initialement posée, cette question ayant éventuellement donné lieu à un	

Point 8 bis – AUTO-EVALUATION DE L'OFFRE DE FORMATION : MISE EN PLACE DES GROUPES D'EVALUATION /  
COMPLEMENT D'INFORMATION

		<p>traitement en équipe, - mettre en perspective les résultats obtenus et dégager de nouvelles questions, - ...</p> <p>Apprécier comment l'acquisition de ces compétences est intégrée dans les enseignements de la licence.</p>	
<b>Procédures d'évaluation</b>			
28	Evaluation des connaissances des étudiants	Apprécier les méthodes et la pertinence du contrôle des connaissances : évaluation comme aide à la progression de l'étudiant, évaluation-sanction, contrôle continu, examen terminal, écrits et oraux.	
29	Evaluation des compétences transversales	Indiquer les modalités d'évaluation de ces compétences et leur part dans l'évaluation globale des étudiants.	
30	Clarté des règles de compensation	Apprécier si le système de compensation est pertinent et compréhensible. Il convient d'éviter les règles trop avantageuses susceptibles d'abaisser le niveau du diplôme.	
<b>DISPOSITIFS D'AIDE A LA RÉUSSITE</b>			
<b>Accompagnement des étudiants</b>			
31	Procédures d'orientation active (conseils et avis pour les futurs L1)	Apprécier l'existence de ces procédures et leurs modalités. L'équipe pédagogique est-elle impliquée dans la définition de ces modalités ?	
32	Accueil de pré-rentrée et de rentrée L1	Apprécier les modalités d'accueil : comment sont-elles définies, répondent-elles à des objectifs identifiés ?	
33	Existence d'enseignant référents ou structure analogue	Apprécier son existence, son mode d'organisation, les missions définies pour les enseignants référents.	
34	Aide à l'élaboration du Projet Personnel et Professionnel de l'étudiant	Apprécier la mise en œuvre du 3Pe	
35	Enseignements pour des groupes spécifiques	Il ne s'agit pas de pré-requis mais d'une remise à niveau à l'usage de groupes particuliers, e.g. titulaires de baccalauréats difficilement adaptés aux études choisies. On notera, entre autres, l'existence éventuelle de dispositifs tels que le tutorat avec contrat pédagogique.	
36	Enseignements de mise à niveau	Distinguer cette rubrique de la précédente. Il s'agit dans ce cas de considérer l'ensemble de la population étudiante.	
37	UE obligatoires de méthodologie du travail universitaire	Apprécier la nature et le contenu de ces enseignements.	
38	Tutorat d'accompagnement	Préciser les modalités de son application et son efficacité.	
39	Accompagnement des étudiants en situation de décrochage ou d'échecs répétés.	Des mesures spécifiques d'accompagnement sont-elles prévues pour les étudiants en situation de décrochage en L1 ?  Des mesures spécifiques d'accompagnement sont-elles prévues pour les étudiants en situation d'échecs répétés ?	
40	Accompagnement des étudiants étrangers	Des mesures spécifiques d'accompagnement sont-elles prévues pour les étudiants étrangers ?	
<b>Progressivité des parcours</b>			
41	% d'unités d'enseignement obligatoires communes à plusieurs parcours en S1 et en L1	Selon la structure des licences, il peut être plus pertinent de chiffrer les enseignements communs à plusieurs "mentions" et non "parcours". Ce % permet d'apprécier la réalité de la spécialisation progressive de la licence	
42	Réorientations en interne à la mention (parcours) en général à l'issu du S1 ou du L1	Sont considérées comme réorientations les changements de parcours internes à la mention conditionnés par un service ou un conseil d'orientation, ou par l'existence des UE d'ouverture. Apprécier leur existence, leur utilisation et leur efficacité.  En cas d'existence de parcours à capacités limitées, apprécier le mode d'orientation dans les parcours de la mention.	
43	Passerelles internes	Sont considérées comme passerelles internes toute possibilité pour les étudiants, de bénéficier pendant leur cursus d'une mobilité interne offerte par l'université entre mention. Apprécier leur existence, leurs modalités, la communication qui en est faite	

Point 8 bis – AUTO-EVALUATION DE L'OFFRE DE FORMATION : MISE EN PLACE DES GROUPES D'EVALUATION /  
COMPLEMENT D'INFORMATION

		auprès des étudiants, leur utilisation et leur efficacité.	
44	Passerelles externes	Sont considérées comme passerelles externes toute possibilité pour les étudiants, de bénéficier pendant leur cursus d'une mobilité entre mentions de l'université et formations d'autres établissements (e.g., BTS, CPGE, ...). Apprécier leur existence, leurs modalités, leur utilisation et leur efficacité.	
45	Nombre de parcours en L3	Apprécier le nombre de parcours et leur justification (locale et nationale).	
<b>INSERTION PROFESSIONNELLE ET POURSUITE D'ÉTUDES CHOISIES</b>			
<i>Préparation à l'orientation</i>			
46	UE de L1 et L2 de préparation aux licences professionnelles	Apprécier la pertinence et l'adéquation d'UE spécifiques pour intégrer des licences professionnelles.	
47	Ouverture sur les masters	Apprécier si l'articulation entre L et M est cohérente.	
48	Encouragement à la mobilité (nationale et internationale)	Indiquer s'il existe des dispositifs d'aide à la mobilité (accompagnement des étudiants, comment se fait la coordination avec les services des Relations Internationales, ..). Le passage de L2 vers une licence professionnelle est considéré comme une forme de mobilité.	
<i>Ouverture sur le monde professionnel</i>			
49	Intervenants professionnels extérieurs dans la formation	Estimer la part des intervenants extérieurs, leur complémentarité avec le reste de l'équipe pédagogique et leur impact sur les débouchés potentiels.	
50	Stages professionnalisants	Apprécier s'ils sont obligatoires, leur durée et leur impact sur l'insertion professionnelle.	
51	UE de préparation aux carrières de l'enseignement	La réponse est "oui" ou "non", mais l'appréciation n'a pas à être déclinée en niveaux "A", "B" ou "C" si ce n'est pas l'une des vocations explicites de cette mention de licence.	
44	Formation par l'apprentissage ou en alternance	Estimer la qualité et l'efficacité du dispositif.	
<i>Devenir des étudiants</i>			
45	Poursuite d'études et réussite en master	Apprécier la proportion d'étudiants intégrant un master de l'Université d'Angers ou d'un autre établissement en précisant le taux de réussite.	
46	Insertion professionnelle	Des informations sur les postes occupés (nature, type et adéquation avec la formation,) et la durée de la recherche d'emploi sont-elles disponibles ? Si oui, apprécier la qualité de l'insertion.	
47	Devenir des sortants non diplômés	Des informations sur les étudiants sortant de L2 et L3 sont-elles disponibles ?	

<i>Données chiffrées 2008-2009</i>					
Inscrits en L1, L2 et L3					
Rapport nombre d'inscrits L1/L3					
Flux sortant de L2 pour intégrer une autre formation que le L3 correspondant					
Flux entrant en L3 venant d'une autre formation que le L2 correspondant					
Taux d'abandon en L1					
Taux de réussite en 3 ans, 4 ans, 5 ans					

AVIS GLOBAL
<p>◦ (Concis, mais détaillé : rappeler au total les points forts et les points faibles)</p> <p>◦</p> <p><b>POINTS FORTS :</b></p> <p><b>POINTS FAIBLES :</b></p>
<p>◦ NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) :</p>

<p>La synthèse devra clairement mettre en évidence le type de justifications qui ont conduit le groupe d'auto-évaluation à positionner la licence dans la catégorie choisie « A+ », « A », « B » ou « C ».</p> <p><b>La notation « A+ » signifie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Cette formation est excellente et répond très bien à tous les critères d'évaluation.</li></ul> <p><b>La notation « A » signifie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Cette formation est très bonne, elle satisfait aux différents critères d'évaluation, sans point faible rédhibitoire, mais elle ne comporte pas suffisamment de points forts remarquables.</li></ul> <p><b>La notation « B » signifie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Bien qu'elle ne réponde pas de façon satisfaisante aux critères d'évaluation, l'existence de cette formation est justifiée. Elle présente cependant des points faibles importants qui devront impérativement être corrigés.</li></ul> <p><b>La notation « C » peut signifier :</b></p> <p>Soit :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>15. Cette formation ne répond pas aux critères d'évaluation et présente trop de points rédhibitoires.</li><li>16. L'existence de cette formation n'est pas justifiée compte tenu de l'existence de formations similaires, plus attractives sur le même site.</li></ol>
---

## Fiche d'auto-évaluation d'une mention de licence Professionnelle

**Dénomination**  
nationale :  
Spécialité :

**APPRECIATION QUALITATIVE** : A : satisfaisant, B : acceptable, C : insuffisant ou absent, SO : sans objet.

<b>ORGANISATION GLOBALE DE LA LICENCE- PILOTAGE</b>			
<i>Equipe pédagogique, comité de pilotage (ou conseil de perfectionnement)</i>			
<b>1</b>	Composition de l'équipe pédagogique et partenariats disciplinaires et professionnels	Comment est définie l'équipe pédagogique ? Quel est son mode de fonctionnement ?  Une "équipe pédagogique" ne doit pas être une simple liste de responsables d'UE ou d'enseignants. La licence dans son ensemble doit montrer une cohérence par rapport aux objectifs fixés	
<b>2</b>	Structure et fonctionnement du comité de pilotage	Comment est défini le comité de pilotage ? Quel est son mode de fonctionnement ? Place des professionnels ?	
<b>3</b>	Pilotage général	Apprécier le fonctionnement des jurys, les modalités de recrutement et d'évaluation des étudiants, les modalités du suivi des diplômés.	
<i>Partenariats avec d'autres établissements</i>			
<b>4</b>	Pertinence des partenariats	Evaluer ici la pertinence des partenariat mis en place.  En cas de simples partenariats, des conventions fixent-elles les règles de fonctionnement ?  En cas de co-habilitation, une convention de fonctionnement a-t-elle été signée entre les partenaires ?	
<b>5</b>	Equilibre des partenariats	Apprécier la réalité du pilotage de l'université d'Angers dans le fonctionnement de la LP.  En cas de possibilité de formation par alternance (convention de professionnalisation ou apprentissage), le rôle respectif des partenaires est-il bien défini ?  En cas d'ouverture de la formation à la formation continue, le rôle des partenaires est-il bien défini ? La ou les conventions de partenariat fixent-elles les règles en la matière ? (règles d'inscription des stagiaires de formation continue, modalités financières entre partenaires)	
<i>Valorisation du diplôme</i>			
<b>6</b>	Informations aux lycéens et aux étudiants	L'équipe pédagogique s'est-elle définie des objectifs d'information pour les lycéens et les étudiants ? (participation à des forums, présentation des formations à l'université, dans les lycées, etc ...)  Les programmes et les métiers sont-ils présentés ?	
<b>7</b>	Dispositifs de valorisation (secteurs public et privé)	Existe-t-il des actions de communication vers : - les structures académiques ? - les entreprises ?	

PROJET PÉDAGOGIQUE			
<b>Objectifs</b>			
8	Positionnement de la Licence professionnelle par rapport à d'autres formations	Positionnement de la Licence professionnelle par rapport aux autres formations de l'université d'Angers  Positionnement de la Licence professionnelle par rapport à d'autres formations sur Angers et la Région	
9	Adossement aux milieux socio-professionnels	Evaluer ici l'environnement de la LP en termes d'entreprises partenaires et/ou tissus socio-économiques, et comment la formation s'appuie sur cet environnement. Intervenants professionnels dans la formation Stages (annuaires des stages) Annuaire des anciens	
10	Adéquation avec le contexte local de recherche	Il y a-t-il des laboratoires de recherche de l'université en adéquation avec la formation ?	
11	Annexe descriptive au diplôme	Vérifier si elle est délivrée et apprécier sa qualité.	
12	Débouchés	Apprécier la connaissance et l'effectivité des métiers visés par la Licence professionnelle	
13	Qualité de la fiche RNCP	Retranscrit-elle l'ensemble des compétences et métiers couverts à l'issue de la formation ?	
<b>Contenus et organisation de la formation</b>			
14	Adéquation avec les objectifs	Apprécier la qualité et la cohérence des enseignements par rapport aux objectifs pédagogiques et professionnels déclinés par l'équipe pédagogique.	
15	Mutualisation	En cas de LP a plusieurs options, évaluer la part du tronc commun  Evaluer l'existence de cours mutualisés entre cette LP et d'autres licences professionnelles, voire d'autres formations	
15	Adaptation des enseignements à la formation par alternance	L'organisation des enseignements est-il adapté à la formation par alternance ?	
16	Adaptation des enseignements à la formation continue	L'organisation des enseignements est-il adapté à la formation continue ?	
17	Utilisation des TICE	Existe-t-il un dispositif d'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education (TICE) ?  Si oui, apprécier la qualité de ce dispositif.	
18	Politique des stages et des projets tuteurés	Evaluer ici la politique mise en place concernant les stages et les projets tuteurés (organisation, conventions, suivi, encadrement, soutenance, mémoire, etc.)	
19	Mobilité internationale	Apprécier la possibilité éventuelle de mobilité internationale	
<b>Procédures d'évaluation</b>			
20	Evaluation des étudiants	Apprécier la pertinence et les modes d'évaluation des étudiants.	
21	Clarté des règles d'évaluation	Apprécier l'information apportée aux étudiants en la matière	
<b>DISPOSITIFS D'AIDE A LA RÉUSSITE</b>			
<b>Accompagnement des étudiants</b>			
22	Procédures de préparation d'entrée dans la LP	Des modules de préparation à la LP ont-ils été mis en place en L2 ou DUT ?	
23	Enseignements pour des groupes spécifiques	Il ne s'agit pas de pré-requis mais d'une remise à niveau à l'usage de groupes particuliers, e.g. titulaires de baccalauréats difficilement adaptés aux études choisies. On notera, entre autres, l'existence éventuelle de dispositifs tels que le tutorat avec contrat pédagogique.	
24	Enseignements de mise à niveau à l'entrée de la LP	Des cours spécifiques de mise à niveau à l'usage de groupes particuliers (publics de L2, DUT, BTS) à l'entrée de la LP sont-ils mis en place ?	
<b>INSERTION PROFESSIONNELLE</b>			
25	Insertion professionnelle	Des informations sur les postes occupés (nature, type et adéquation avec la formation,) et la durée de la recherche d'emploi sont-elles disponibles ?	

Point 8 bis – AUTO-EVALUATION DE L'OFFRE DE FORMATION : MISE EN PLACE DES GROUPES D'EVALUATION /  
COMPLEMENT D'INFORMATION

		Si oui, apprécier la qualité de l'insertion.	
26	Devenir des sortants non diplômés	Des informations sur les étudiants sortant non diplômés sont-elles disponibles ?	
27	Poursuites d'études éventuelles	Un pourcentage élevé de poursuites d'études amène à une évaluation défavorable de la LP	

<i>Données chiffrées 2008-2009</i>							
Nombre d'inscrits en FI							
Nombre d'inscrits en contrat de professionnalisation							
Nombre d'inscrits en apprentissage							
Nombre d'inscrits en formation continue							
Nombre d'inscrits venant de DUT							
Nombre d'inscrits venant de L2							
Taux de réussite							

AVIS GLOBAL
<p>◦ (Concis, mais détaillé : rappeler au total les points forts et les points faibles)</p> <p>◦</p> <p><b>POINTS FORTS :</b></p> <p><b>POINTS FAIBLES :</b></p>  <p>◦ NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) :</p>

<p>La synthèse devra clairement mettre en évidence le type de justifications qui ont conduit le groupe d'auto-évaluation à positionner la licence dans la catégorie choisie « A+ », « A », « B » ou « C ».</p> <p><b>La notation « A+ » signifie :</b></p> <p>- Cette formation est excellente et répond très bien à tous les critères d'évaluation.</p> <p><b>La notation « A » signifie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cette formation est très bonne, elle satisfait aux différents critères d'évaluation, sans point faible réhibitoire, mais elle ne comporte pas suffisamment de points forts remarquables.</li> </ul> <p><b>La notation « B » signifie :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bien qu'elle ne réponde pas de façon satisfaisante aux critères d'évaluation, l'existence de cette formation est justifiée. Elle présente cependant des points faibles importants qui devront impérativement être corrigés.</li> </ul> <p><b>La notation « C » peut signifier :</b></p> <p>Soit :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>17. Cette formation ne répond pas aux critères d'évaluation et présente trop de points réhibitoires.</li> <li>18. L'existence de cette formation n'est pas justifiée compte tenu de l'existence de formations similaires, plus attractives sur le même site.</li> </ol>
---

## Fiche d'auto-évaluation d'une mention de Master

**Domaine :**

**Mention :**

**APPRECIATION QUALITATIVE :** A : satisfaisant, B : acceptable, C : insuffisant ou absent, SO : sans objet.

OBJECTIFS SCIENTIFIQUES ET PROFESSIONNELS DE LA MENTION		
Objectifs scientifiques (autres que professionnels)	<p>Apprécier la qualité et la cohérence des orientations scientifiques développées dans la mention (que ce soit une formation de recherche ou professionnelle : par exemple capacité d'analyse, d'argumentation, de critique des étudiants, etc ... )</p> <p>En évaluer la lisibilité au sein de la politique de recherche de l'université d'Angers et/ou du PRES</p>	
Objectifs professionnels	Apprécier la qualité des compétences professionnelles acquises lors de cette formation et les débouchés visés en termes de métiers, et en évaluer la lisibilité (par exemple : existe-t-il un annuaire des anciens ou un suivi des anciens, existe-t-il des relations avec des associations professionnelles, quels sont les partenariats internationaux, etc ...) .	
Annexe descriptive au diplôme	Vérifier si elle est délivrée et apprécier sa qualité	
Qualité des fiches RNCP	<p>Ont-elles été rédigées ?</p> <p>Retranscrivent-elles l'ensemble des compétences et métiers couverts à l'issue de la formation ?</p>	
CONTEXTE REGIONAL, NATIONAL ET INTERNATIONAL DE LA MENTION		
Positionnement dans l'offre de formation de l'université d'Angers	Evaluer ici comment cette mention se positionne dans l'offre de formation de l'établissement (lien LMD et lien avec les autres composantes).	
Positionnement dans l'environnement régional voire national	<p>Evaluer ici comment cette formation se positionne dans la carte régionale des formations (éventuellement dans la carte nationale des formations).</p> <p>Positionnement de la formation par rapport aux formations équivalentes au niveau régional (PRES et autre) et national (redondance avec d'autres formations ou au contraire position de niche)</p> <p>Les objectifs de la mention tiennent-ils compte d'objectifs nationaux et régionaux en matière de formation ?</p>	
Adossement à la recherche	<p>Evaluer ici l'environnement de la mention en termes de laboratoires et écoles doctorales (de l'université d'Angers et du PRES), et comment la mention s'appuie sur cet environnement.</p> <p>Appartenance des porteurs du projet et des intervenants aux laboratoires, liens entre les objectifs scientifiques développés dans la mention et la recherche développée dans ces laboratoires</p> <p>Si Master pro, existe-t-il un parcours recherche ?</p>	
Adossement aux milieux socio-professionnels	<p>Evaluer ici l'environnement de la mention en termes d'entreprises partenaires et/ou tissus socio-économiques, et comment la mention s'appuie sur cet environnement.</p> <p>Intervenants professionnels dans la formation</p> <p>Stages (annuaire des stages)</p> <p>Annuaire des anciens</p>	

Point 8 bis – AUTO-EVALUATION DE L'OFFRE DE FORMATION : MISE EN PLACE DES GROUPES D'EVALUATION /  
COMPLEMENT D'INFORMATION

Liens pédagogiques avec d'autres écoles et instituts	Evaluer si et dans ce cas comment la mention tire profit de liens avec d'autres écoles et instituts, en dehors de l'Université d'Angers	
Ouverture internationale	Apprécier ici la nature des différents partenariats internationaux et le nombre d'étudiants concernés. En évaluer la pertinence. Accords académiques en Europe (erasmus) et hors Europe (ISEP et autres accords bilatéraux) Stages à l'étranger Professeurs étrangers intervenant dans la formation Double diplôme Délocalisation	
<b>ORGANISATION GLOBALE DE LA MENTION - PILOTAGE</b>		
Structure de la formation et de son organisation pédagogique	Evaluer la cohérence et la qualité de la structure de la mention : typologie des spécialités, l'articulation éventuelle avec un tronc commun, celle entre le M1 et M2, le système d'options et/ou de parcours mis en place, les passerelles, etc.  Evaluer la lisibilité de la structure.	
Politique des stages et des projets tuteurés	Evaluer ici la politique mise en place concernant les stages et les projets tuteurés (organisation, conventions, suivi, encadrement académique, soutenance, mémoire, etc.)	
Mutualisations	Evaluer ici la pertinence de la mutualisation des enseignements à l'intérieur de la mention, avec d'autres mentions de l'établissement.	
Conventions et co-habilitations	Evaluer ici la pertinence de la mutualisation des enseignements avec d'autres établissements, en cas de co-habilitations ou de simples conventions.  En cas de co-habilitation, une convention de fonctionnement a-t-elle été signée entre les partenaires ?	
Adéquation de l'équipe pédagogique avec les objectifs fixés	Evaluer la pertinence et l'organisation des intervenants académiques et professionnels par rapport aux objectifs scientifiques et professionnels déclinés par l'équipe pédagogique.  Apprécier l'équilibre entre les enseignants-chercheurs de l'université d'Angers et les autres intervenants.	
Utilisation des TICE, compétences additionnelles	Existe-t-il un dispositif d'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education (TICE) ? Si oui, apprécier la qualité de ce dispositif.  Concernant la ou les langues vivantes, des objectifs de certification sont-ils fixés ? Sont-ils réalistes ?	
Adaptation des enseignements à la formation continue	L'organisation des enseignements est-il adapté à la formation continue ?	
Pilotage de la formation	Un organigramme de l'équipe pédagogique (responsable de la mention, responsables par spécialités, etc ...) et son mode de fonctionnement (réunions de concertation, etc ...) sont-ils définis ? La notation peut aller dans le sens défavorable si l'équipe pédagogique n'existe que par parcours et non sur l'ensemble du master (car inappropriée dans ce cas à la notion de "mention").  Apprécier la présence et le rôle des conseils de perfectionnement et des jurys, des modalités de recrutement et d'évaluation des étudiants, des modalités d'évaluation des enseignements par les étudiants, des modalités du suivi des diplômés.	

BILAN DE FONCTIONNEMENT DE LA MENTION		
Caractéristiques des étudiants (origines géographiques, nationales et internationales, formations antérieures, etc ...)	L'équipe pédagogique en a-t-elle connaissance ? Quel est le bilan d'attractivité à l'entrée de la formation ?	
Flux prévus, flux constatés	Evaluer la concordance entre les flux prévus et ceux constatés	
flux constatés et taux de réussite	Evaluer les résultats connus en termes de flux constatés et de taux de réussite. Des objectifs d'amélioration des taux de réussite ont-ils été fixés ?	
Auto-évaluation	Apprécier les résultats connus de l'évaluation des enseignements par les étudiants et par les diplômés, et les mesures prises en conséquence.	
Analyse du devenir des diplômés	Apprécier l'existence et la pertinence des résultats connus du devenir des diplômés (taux de réponse, adéquation entre le niveau de formation et les métiers occupés, adéquation entre le cursus de formation et les métiers occupés, etc ...) Plus généralement apprécier le suivi des anciens étudiants	
Bilan prévisionnel pour la prochaine période (prochaine habilitation)	L'équipe pédagogique a-t-elle un prévisionnel fiable pour la prochaine période en termes de filières et bassin de recrutement, de flux attendus, de métiers et poursuites d'études envisagées ? L'équipe pédagogique pense-t-elle poursuivre la même formation avec la même structure ? Envisage-t-elle des transformations ? Les masters enseignements vont-ils transformer la mention ?	
ÉVALUATION GLOBALE DE LA MENTION		
1 – Avis global		
2 – Points forts		
3 – Points faibles		
<b>Notation (A+, A, B, C) :</b>		

ÉVALUATION D'UNE SPÉCIALITÉ (A DUPLIQUER POUR CHAQUE SPÉCIALITÉ)		
<i>Intitulé de la spécialité :</i>		
Objectifs scientifiques et professionnels	Apprécier la qualité et la cohérence des orientations scientifiques développées dans la spécialité. Apprécier la qualité des compétences professionnelles acquises lors de cette formation et les débouchés visés en termes de métiers, et en évaluer la lisibilité	
Conventions et co-habilitations	Evaluer ici la pertinence de la mutualisation des enseignements avec d'autres établissements, en cas de co-habilitations ou de simples conventions. En cas de co-habilitation, une convention de fonctionnement a-t-elle été signée entre les partenaires ? Apprécier la localisation des enseignements. En cas de délocalisation partielle ou totale, apprécier les mesures d'accompagnement des étudiants.	

Point 8 bis – AUTO-EVALUATION DE L'OFFRE DE FORMATION : MISE EN PLACE DES GROUPES D'EVALUATION /  
COMPLEMENT D'INFORMATION

Adéquation de l'équipe pédagogique avec les objectifs fixés	Evaluer la pertinence et l'organisation des intervenants académiques et professionnels par rapport aux objectifs scientifiques et professionnels déclinés par l'équipe pédagogique.  Apprécier l'équilibre entre les enseignants-chercheurs de l'université d'Angers et les autres intervenants.	
Contenus des UE, projets tuteurés, stages	Evaluer la lisibilité du descriptif des unités d'enseignement, ainsi que la politique concernant les stages et les projets tuteurés	
Aspects formation à et par la recherche	Evaluer les modalités de formation à et par la recherche.	
Aspects professionnalisants et transverses	Evaluer ici les aspects liés à la professionnalisation des étudiants ainsi que les modalités d'acquisition de compétences transverses.	
Aspects formation continue et par alternance	Evaluer ici les aspects liés à la formation continue, la formation par alternance, la VAE, etc.	
Flux prévus, flux constatés	Evaluer la concordance entre les flux prévus et ceux constatés	
Taux de réussite, insertion professionnelle	Evaluer les résultats connus en termes de flux constatés et de taux de réussite.  Apprécier l'existence et la pertinence des résultats connus du devenir des diplômés (taux de réponse, adéquation entre le niveau de formation et les métiers occupés, adéquation entre le cursus de formation et les métiers occupés, etc ...)	

ÉVALUATION GLOBALE DE LA SPÉCIALITÉ		
1 – Avis global		
2 – Points forts		
3 – Points faibles		
<b>Notation (A+, A, B, C) :</b>		

La synthèse devra clairement mettre en évidence le type de justifications qui ont conduit le groupe d'auto-évaluation à positionner la licence dans la catégorie choisie « A+ », « A », « B » ou « C ».

**La notation « A+ » signifie :**

- Cette formation est excellente et répond très bien à tous les critères d'évaluation.

**La notation « A » signifie :**

19. Cette formation est très bonne, elle satisfait aux différents critères d'évaluation, sans point faible rédhibitoire, mais elle ne comporte pas suffisamment de points forts remarquables.

**La notation « B » signifie :**

20. Bien qu'elle ne réponde pas de façon satisfaisante aux critères d'évaluation, l'existence de cette formation est justifiée. Elle présente cependant des points faibles importants qui devront impérativement être corrigés.

**La notation « C » peut signifier :**

Soit :

- Cette formation ne répond pas aux critères d'évaluation et présente trop de points rédhibitoires.
- L'existence de cette formation n'est pas justifiée compte tenu de l'existence de formations similaires, plus attractives sur le même site.

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

10 décembre 2009

Point 9  
DOSSIER D'EXPERTISE BATIMENT A  
UFR SCIENCES PHARMACEUTIQUES ET  
INGENIERIE DE LA SANTE

Dossier d'expertise bâtiment A - UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé

## **DOSSIER D'EXPERTISE BATIMENT A - UFR SCIENCES PHARMACEUTIQUES ET INGENIERIE DE LA SANTE**

### **1. description générale des objectifs et du contenu du projet**

#### **1.1 Formulation des objectifs généraux**

##### **1.1.1 Le contexte**

La politique de l'UFR de Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé vise à renforcer la recherche afin de dynamiser le site et le rapprocher du tissu économique local et du monde professionnel, en général, en créant entre autre, des liens économiques avec le CHU et en augmentant les capacités d'accueil en terme d'environnement pédagogique par la création de laboratoires afin d'être conforme à la réforme en santé et l'arrivée dans le LMD (Licence Maitrise Doctorat).

Le bâtiment restructuré qui se nomme bâtiment A permettra de redynamiser le site. Les activités seront scindées par étage avec d'une part les activités pédagogiques et d'autre part les activités de recherche. Le rez-de-chaussée haut sera dédié aux bureaux. Le rez-de-chaussée bas contiendra des laboratoires d'enseignement nécessaires compte-tenu d'une part de l'augmentation des effectifs mais surtout en raison d'une dissémination des laboratoires de TP chimie d'analyse et d'extraction sur le site avec des pièces exigües et non adaptées.

Les équipements utilisés dans le cadre de la pédagogie seront mutualisés avec la recherche. Ce projet pour la partie recherche est en liaison avec les autres projets en santé de l'Université, du Centre Hospitalier Universitaire (CHU), et du Centre Paul Papin (CPP) : la livraison prochaine du Plateau de Biologie Hospitalière / Institut de Recherche en Ingénierie de la Santé (PBH / IRIS), la construction du nouveau CPP.

Ainsi l'UFR peut développer son espace recherche en dédiant des surfaces du transfert technologique adaptées. L'opportunité d'accueillir au dernier étage le projet Vectoris, créée le 1<sup>er</sup> janvier 2007, associera les connaissances scientifiques de plusieurs chercheurs de l'Université d'Angers de l'INSERM à de nombreux laboratoires travaillant dans la recherche dans le domaine du développement et/ou de la commercialisation de médicaments. Ce laboratoire sera un véritable trait d'union entre l'unité INSERM et les services cliniques du CHU.

##### **1.1.2 Des enjeux forts et un rapprochement plus important avec le CHU**

Le projet VECTORIS est un espace de transfert technologique possédant de nombreux contrats en cours avec CFB, Debiopharm, Z cubes, Fluoptics, Etipharm, Cyclopharm, le CHU d'Angers, le Cancéropôle Grand Ouest et l'INSERM. VECTORIS dispose déjà du personnel et des équipements et cherchait des locaux adaptés à son activité au cœur du pôle santé. L'objet de la société est de développer et de fabriquer des médicaments expérimentaux (destinés à des essais cliniques chez l'homme) dont la principale particularité est de posséder des propriétés de ciblage du point d'action thérapeutique grâce à leur forme galénique adaptée (vecteurs). Ces produits peuvent intégrer des substances actives connues ou innovantes dans des nano ou micro-particules, principalement destinées à la voie parentérale ou buvable.

Indépendamment de l'importance que pourrait prendre ce projet au niveau angevin et régional, cette plateforme de lots cliniques de vecteurs, de par son originalité et son caractère unique, pourrait être ouverte également aux sociétés pharmaceutiques à l'échelle nationale et internationale dans le cadre de partenariats formalisés. Ceci accentuerait bien sûr le rayonnement de la recherche clinique sur Angers. En effet aucune structure publique ou privée pouvant réaliser ce type de prestation n'existe en France, ce qui souligne la dimension stratégique de ce projet.

Ce projet repose sur une expérience récente. L'unité Inserm - U 646 et le CHU d'Angers (Service de Neurochirurgie et Pharmacie) ont produit des lots cliniques de microsphères de 5-FU, comme implants intracrâniens, et menés 3 essais cliniques dans le traitement du glioblastome qui reste la tumeur cérébrale la plus maligne. Les résultats obtenus ont été pour le moins intéressants et ont permis aux partenaires concernés de gagner une visibilité internationale dans ce domaine.

Les partenaires qui pourraient faire vivre ce projet s'il voyait le jour, pourraient être le CHU d'Angers, le Cancéropôle Grand Ouest et la Ligue contre le Cancer (pour les lots cliniques en Cancérologie), OUEST-génopôle et l'INSERM.

### 1.1.3 Les Publications, contrats et retombées

Le poids scientifique de l'équipe qui va intégrer le bâtiment A représente de 2007 à 2009 :

- 57 publications majeures de niveau international,
- Des contrats impliquant le laboratoire dans les programmes régionaux, interrégionaux et européens :
  - **Contrats publics = 11**
    - Conseil Régional Pays de la Loire = 3
      - Réseaux Matériaux et Biologie (*RMB*)
      - AISQAL
      - CIMATH
    - Cancéropôle Grand Ouest = 4
    - Ouest Génopole = 1
    - ANR = 3
  - **Industrie = 4**
    - CYCLOPHARMA, ETHYPHARM, GIVAUDAN, MEDISEPT = 4
  - **Associations = 5**
    - ARC = 1
    - LIGUE CONTRE LE CANCER = 4
  - **Europe = 2**
    - 5<sup>ème</sup> PCRD Projet *Genostem*, 6<sup>ème</sup> PCRD Projet *Nanoear* = 2

Bien que l'investissement initial porte sur la partie immobilière, les retombées scientifiques (publications, coopérations, image du site) renforcent la visibilité des recherches cliniques tant au niveau régional et national qu'au niveau international. La qualité et le nombre de publications témoignent de la nécessité de poursuivre cette politique sans oublier la formation des étudiants et du personnel du CHU dans le cadre clinique.

## 1.2. Le bâtiment

Le financement obtenu dans le cadre du CPER 2007-2013 a pour objectif de rénover les bâtiments qui ne correspondent plus aux exigences pédagogiques pharmaceutiques.

Ce CPER prévoit donc principalement la restructuration du bâtiment A. Les locaux de recherche ne répondent plus aux normes de sécurité et compte tenu des recherches qui s'y déroulent il est impératif de le restructurer profondément. Les laboratoires abrités aujourd'hui étant destinés à intégrer l'institut du Végétal (SONAS) ou le PBH/IRIS (GEIHP). La distribution interne du bâtiment doit aussi être reprise pour l'adapter aux évolutions. Les pédagogiques ont également évolués et le site doit s'adapter.

Les travaux complémentaires prévus concernent la rénovation de la conciergerie. Le bâtiment est vétuste et ne répond plus aux normes d'hygiènes et aux objectifs environnementaux. L'isolation extérieure, les menuiseries extérieures et la ventilation seront repris.

Le terrain de l'ensemble UFR de Sciences Pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé appartient à l'état.

### 1.3. Objectifs d'optimisation du patrimoine

Comme exposé ci-avant le projet consiste en une restructuration pour :

- l'accueil dans des locaux adaptés d'équipes de recherche en fort développement.
- création d'une zone de bureaux pour les enseignants-chercheurs.
- créer des laboratoires d'enseignement de spectrométrie, chromatographie et de phytochimie pour l'UFR.

Leur regroupement dans un bâtiment proche du CHU favorisera les échanges.

Le bâtiment devra s'inscrire dans une démarche environnementale qui se traduira par la prise en compte de cibles HQE et répondra à la politique « éco-durable » que l'Université est en train de mettre en place.

#### 1.4. Environnement en matière de services aux usagers

Ce bâtiment de par son positionnement stratégique assurera une liaison entre le CHU et l'UFR en facilitant l'accès aux étudiants et aux chercheurs tout en offrant des locaux parfaitement adaptés à l'activité. Pour l'UFR, le projet permettra aux étudiants de se rapprocher du monde professionnel.

De plus, le site est déjà doté d'une bibliothèque dans le bâtiment Denis Papin.

Enfin, pour information, dans le cadre du schéma directeur sur la sécurité et l'accessibilité, les bâtiments Denis Papin, C, D et E sont en cours de réhabilitation. De plus, l'ensemble du rdc de l'aile gauche du bâtiment Denis Papin est restructurée afin d'accueillir des salles de cours.

## 2. le projet de construction et de gestion du patrimoine

### 2.1. Description des besoins

La surface utile nécessaire est de 853 m<sup>2</sup> répartis comme suit :

- Transfert technologique (VECTORIS) :	294 m <sup>2</sup>
- Des bureaux et une salle de réunion :	272 m <sup>2</sup>
- Des laboratoires d'enseignements :	320 m <sup>2</sup>

Le PTC joint en annexe précise les éléments ci-dessus.

### 2.2. Redéploiement de moyens

#### - 2.2.1. Ressources humaines

Les effectifs de l'UFR Sciences pharmaceutiques et Ingénierie de la Santé seront redéployés dans ces locaux rénovés. Deux laboratoires quitteront le bâtiment ; le SONAS et le GEIHP. Cependant, le SONAS gardera ses bureaux dans ce bâtiment.

Le personnel du projet VECTORIS compte 5 personnes réparties de la façon suivante :

- une personne pour le contrôle de la qualité,
- une personne pour l'assurance qualité,
- deux personnes en production,
- une personne pour l'administratif.

#### - 2.2.2. Besoins financiers

Les coûts d'exploitation et de maintenance liés à ces surfaces seront supérieurs à ceux actuels compte-tenu des spécificités techniques. Les postes de dépenses les plus importants pour ce type de locaux sont :

- La consommation des fluides
- La maintenance des installations climatiques
- La maintenance des installations électriques.

### 2.3. Maîtrise d'ouvrage et conduite d'opération

La maîtrise d'ouvrage et la conduite d'opération seront confiées à l'Université.

### 3. Les équipements

#### 3.1. Description des projets d'acquisition et coût

L'acquisition des équipements mobiliers et matériels technologiques ne sont pas prévus dans le cadre du CPER. Seul les équipements liés au bâti sont prévus dans le CPER ( sorbonnes de laboratoire, attentes gaz et électriques, centrale de traitement d'air...). Les équipements mobiliers et matériels technologiques seront financés par l'UFR.

La société VECTORIS apportera ses propres équipements issus de ses dotations. Les nouveaux équipements feront l'objet d'une demande auprès des collectivités locales.

#### 3.2. Échéancier

Les travaux pourront débuter en 2010 à la livraison de IRIS quand les locaux seront libérés par le départ de laboratoires.

### 4. le plan de financement

#### 4.1. Coût d'investissement global du projet

Le coût global détaillé dans l'annexe du PTC est de 4 240 k€ pour la restructuration du bâtiment A.

Le coût limite théorique calculé tient compte d'une conduite d'opération interne aux services du maître d'ouvrage.

#### 4.2. Financements attendus

Dans le cadre du CPER 2007-2013, le financement prévu pour le projet est de 4,24 M€ provenant en totalité de l'état.

### 5. coût limite théorique

#### a) Prix de la dépose des aménagements du bâtiment A

Le projet de dépose concerne seulement le bâtiment A.

Ce bâtiment contient de l'amiante sur les cloisons de l'ensemble des deux derniers étages ainsi que dans le sas de la chaufferie. L'amiante sera entièrement déposée.

De plus, l'ensemble des cloisons et châssis extérieurs seront déposés, seul restera la structure porteuse, la charpente, la toiture et la chaufferie avec ses équipements récents.

La surface de ce bâtiment est d'environ 1606 m<sup>2</sup> SHON.

**Le coût de la dépose est estimé à 130 000 €.**

#### b) Prix élémentaire de référence actualisé (Pra) du bâtiment A

Le prix est calculé sur le référentiel de construction car s'il s'agit d'une réhabilitation lourde dont le coût est similaire à une construction neuve.

Remarque : La proportion de locaux techniques par rapport à la surface totale du bâtiment est importante car elle prend en compte les centrales de traitement d'air de l'ensemble du bâtiment et surtout du 1<sup>er</sup> étage où les laboratoires doivent être confinés afin d'éviter l'empoussièrement pour des impératifs liés à la fabrication de lots cliniques de vecteurs. De plus, un groupe électrogène de petite taille est prévu afin de sauvegarder la production du 1<sup>er</sup> étage.

$$Pra = PR \times 1,196 / 1,206 \times CT \times CZ + X$$

$$\text{avec : } PR = 1007 \text{ € TTC ; } CT = 1,07 ; \quad CZ = 1,00 ; \quad X = 0$$

$$A = 0,25 + 0,75 \times (\text{BT01 juin 2009} / 539,7)$$

$$\text{avec BT01 juin 2009} = 802,6$$

$$\text{soit } A = 1,37$$

dernier indice paru

$$\text{Pra} = 1\,007 \times 1,196 / 1,206 \times 1,07 \times 1 \times 1,37 + 0$$
$$\text{Pra} = 1\,458,94 \text{ €/m}^2$$

c) Coût travaux du bâtiment A

$$\text{SP} = 1825 \text{ m}^2$$

$$\text{Coût du bâtiment seul : SP} \times \text{Pra} = 1825 \times 1458,94 = 2\,662\,572,20 \text{ €}$$

**arrondi à 2,663 M€**

- X = incidences financières d'intégration de l'opération dans le site  
VRD et réseaux divers : 26 630 € soit 1%,

- 1 % décoration : 0 € ( Réhabilitation)

**Montant total travaux (hors tolérance et aléas) : 2 689 630 € arrondi à 2,690M€.**

d) Coût total travaux du bâtiment A et des travaux complémentaires

Le coût de la dépose du bâtiment A est estimé à : 130 000 €.

Le montant des travaux du bâtiment A (hors tolérance et aléas) : 2 690 000 €.

Travaux complémentaires sur la conciergerie : 77 000 €.

Le montant total des travaux (hors tolérance et aléas) est de : 2 897 000 €.

**Montant total travaux avec tolérance maître d'œuvre (3 %) et aléas (2 %) valeur juin 2009 : 3 041 850 € arrondi à 3,042 M€.**

e) Frais d'études et divers

- programmiste (estimé à 1,5% travaux) (selon avis du rectorat)	45 630 € TTC
- frais divers (publicité, reprographie,...) :	12 000 € TTC
- maîtrise d'œuvre – OPC (estimé à 12% travaux) :	365 040 € TTC
- indemnités concours de maîtrise d'œuvre:	30 000 € TTC
- contrôle technique (estimé à 1% travaux) :	30 420 € TTC
- coordonnateur santé sécurité (estimé à 0,5%travaux) :	15 210 € TTC
- assurance Dommage-Ouvrage(estimé à 1%travaux):	30 420 € TTC

**Montant total frais d'études et divers : 528 720 € TTC.**

f) Actualisation

L'actualisation de l'opération est estimée à 5% par an du montant des travaux et des honoraires, soit 18,75% entre octobre 2009 et juin 2013. Cela représente :

$$(3\,042\,000 + 528\,720) \times 0,1875 = 669\,510 \text{ € (arrondi)}$$

**Coût limite théorique (CLT) :**

$$\text{coût des travaux (aléas compris) + honoraires et frais divers + actualisation} = 3\,042\,000 + 528\,720 + 669\,510$$
$$= 4\,240\,230 \text{ € TTC.}$$

**Montant total de l'opération - CLT = 4 240 000 € TTC (valeur juin 2013).**